



Document de référence
2008

1	Personnes responsables	2	14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	30
1.1.	Personne responsable du Document de référence	2	14.1.	Membres du Conseil d'administration	30
1.2.	Déclaration de la personne responsable du Document de référence	2	14.2.	Conflits d'intérêts des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale	34
2	Commissaires aux Comptes	3	15	Rémunération et avantages	34
2.1.	Commissaires aux Comptes	3	15.1.	Rémunération des mandataires sociaux	34
2.2.	Information concernant la démission ou le non-renouvellement des Commissaires aux Comptes	3	16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	35
3	Informations financières sélectionnées	4	16.1.	Date d'expiration des mandats des administrateurs	35
3.1.	Information financière sélectionnée	4	16.2.	Contrats de service avec la Société	35
4	Facteurs de risques	5	16.3.	Comités spécialisés	35
4.1.	Risques financiers	5	16.4.	Gouvernement d'entreprise	36
4.2.	Risques économiques et politiques	5	17	Salariés	37
4.3.	Risques juridiques	5	17.1.	Nombre de salariés	37
4.4.	Risques liés à l'activité du groupe Provimi	6	17.2.	Participations et stock-options (option d'achat d'actions)	37
4.5.	Assurance	7	17.3.	Participation du personnel dans le capital de l'émetteur	37
5	Informations concernant l'émetteur	7	18	Principaux actionnaires	38
5.1.	Historique et développement de l'émetteur	7	18.1.	Identité des principaux actionnaires	38
5.2.	Investissements	9	18.2.	Droits de vote	38
6	Aperçu des activités	11	18.3.	Contrôle de la Société	38
6.1.	Principales activités	11	18.4.	Pacte d'actionnaires pouvant entraîner un changement de contrôle	38
6.2.	Principaux marchés	12	19	Opérations avec des sociétés apparentées	39
6.3.	Facteurs exceptionnels	16	20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	40
6.4.	Dépendance éventuelle du groupe Provimi à l'égard des tiers	17	20.1.	Comptes consolidés 2008	41
6.5.	Position concurrentielle du groupe	17	20.2.	Information financière pro forma	81
7	Organigramme	18	20.3.	Information financière – Comptes sociaux	82
7.1.	Organigramme juridique du groupe	18	21	Informations complémentaires	90
7.2.	Principales filiales du groupe Provimi	20	21.1.	Capital social	90
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	21	21.2.	Acte constitutif et statuts	93
8.1.	Principales immobilisations corporelles	21	22	Contrats importants	95
8.2.	Environnement	21	23	Information provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	95
9	Examen de la situation financière et du résultat	22	24	Documents accessibles au public	96
9.1.	Situation financière	22	24.1.	Relations investisseurs et information financière	96
9.2.	Résultats opérationnels	22	24.2.	Consultations des documents juridiques relatifs à la Société	96
10	Ressources en capital	26	25	Information sur les participations	96
10.1.	Ressources en capital de l'émetteur	26	26	Annexes	97
10.2.	Capacité d'autofinancement de l'émetteur	26	26.1.	Annexe A – Rapport de gestion groupe et de la Société et autres rapports du Conseil d'administration	97
10.3.	Besoins de financement et structure des fonds de l'émetteur	26	26.2.	Annexe B – Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	108
10.4.	Restrictions à l'utilisation des ressources capitalistiques	26	26.3.	Annexe C – Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mai 2009	109
10.5.	Sources de financement anticipé	26	26.4.	Annexe D – Honoraires des Commissaires aux Comptes	113
11	Recherche et développement, brevets et licences	27	26.5.	Annexe E – Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	114
12	Information sur les tendances	29	26.6.	Annexe F – Document annuel d'information	120
12.1.	Événements postérieurs à la clôture	29			
12.2.	Perspectives	29			
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	29			



Document de référence **2008**

Société anonyme au capital de 26 094 369 euros
Siège social : 9-11, avenue Arago, 78190 Trappes - France
652 045 907 RCS Versailles



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

1 Personnes responsables

1.1. Personne responsable du Document de référence

Monsieur Ton van der Laan, Président-Directeur général de Provimi SA.

1.2. Déclaration de la personne responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 97 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et ACE Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées ou incorporées par référence, dans ce document, ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux figurant en section 20.1.6 du présent document au titre de l'exercice 2008 et incorporés par référence au présent document pour les exercices 2007 et 2006.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, émis sans réserve.

Le 24 avril 2009

Ton van der Laan

Président-Directeur général de Provimi SA.

2

Commissaires aux Comptes

2.1. Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
représenté par M. Alan Glen et M. Mansour Belhiba.

Date de début du premier mandat : 30 mars 2001.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2011 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

ACE Audit

5, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris
représenté par M. Alain Auvray.

Date de début du premier mandat : 28 juin 2007.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2013 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Commissaires aux Comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : 30 mars 2001.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2011 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Emmanuel Charrier

5, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris

Date de début du premier mandat : 28 juin 2007.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2013 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2. Information concernant la démission ou le non-renouvellement des Commissaires aux Comptes

Non applicable.

3

Informations financières sélectionnées

3.1. Information financière sélectionnée

Données financières résumées

► Compte de résultat

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	2 154,1	1 918,5
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	111,7	91,1
Autres produits et charges	(19,8)	(21,7)
Résultat opérationnel	91,9	69,4
Charges financières	(62,3)	(37,8)
Autres produits et charges, net	(23,0)	(5,6)
Quote-part du groupe dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts	(15,7)	(14,9)
Résultat net des activités poursuivies	(9,1)	11,1
Résultat net des activités abandonnées	38,3	3,2
Résultat net total	29,2	14,3
Résultat net – Part du groupe	25,8	10,5
Intérêts minoritaires	3,4	3,8
Résultat par action (en euros)	0,99	0,40

► Bilan

(en millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations incorporelles	512,1	537,9
Immobilisations corporelles	253,4	272,1
Fonds de roulement opérationnel, net	131,7	173,2
Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement associés	4,2	33,1
TOTAL	901,4	1 016,3
Capitaux propres	166,3	202,0
Dette nette et autres passifs, net	735,1	814,3
TOTAL	901,4	1 016,3

Des commentaires sur les informations sélectionnées concernant l'exercice 2008 sont communiqués dans le rapport de gestion groupe et de la Société à l'Annexe A – page 97, § 26.1.

4 Facteurs de risques

4.1. Risques financiers

Les sociétés du groupe Provimi utilisent différentes techniques pour gérer leurs risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments financiers ne servent qu'à couvrir les fluctuations de taux d'intérêt et de change et ne sont pas utilisés dans un but de spéculation.

Ces risques font l'objet d'une gestion centralisée qui définit des stratégies cohérentes de couverture. Les positions sont négociées soit sur des marchés réglementés soit sur des marchés de gré à gré avec des institutions financières de premier rang.

Les contrats définis comme des dérivés selon les normes IFRS sont comptabilisés au bilan à la date de clôture. Toutes les autres positions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans les engagements hors bilan sans compensation. Les risques de change et de taux d'intérêt sont suivis par le centre de trésorerie du groupe Provimi et gérés en concertation avec l'ensemble des filiales concernées.

À titre d'exception à ce principe, certains montants, clairement identifiés et approuvés au préalable par le Comité exécutif, ne font l'objet d'aucune couverture contre les risques de change. Il en est ainsi des devises pour lesquelles les opérations de couverture ne sont pas possibles ou peu pratiques ou bien dans le but de garantir un taux d'intérêt plus bas.

Le groupe a décidé de ne pas appliquer une comptabilité de couverture au titre de ces instruments dérivés.

4.1.2. Risques de taux

Les risques de taux d'intérêt sont gérés pour chaque devise centralement mais séparément grâce à des stratégies qui prennent en compte les caractéristiques spécifiques du marché financier local.

4.1.1. Risques de change

Le risque de change né des emprunts souscrits par les sociétés du groupe en monnaies autres que la monnaie dans laquelle elles opèrent est systématiquement couvert par des instruments financiers. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

4.2. Risques économiques et politiques

Le groupe Provimi est présent dans le monde entier. Certains pays ou régions peuvent connaître des difficultés économiques ou faire face à des changements politiques qui peuvent avoir des conséquences pendant plusieurs années sur les résultats ou la valorisation des sociétés du groupe. Cependant, la présence limitée du groupe Provimi dans les régions ou les pays les plus risqués, allée au grand nombre de pays où il est présent, permet de diminuer son exposition à ces risques.

Plus spécifiquement, de manière à poursuivre la réduction de son besoin en fonds de roulement, le groupe Provimi a adopté une politique plus restrictive vis-à-vis de ses clients. Ceci a également eu comme conséquence positive de diminuer son risque de créances douteuses.

Voir aussi le rapport du Président page 114 § 26.5 – Annexe E.

4.3. Risques juridiques

Se reporter à la page 75 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 34.

4.4. Risques liés à l'activité du groupe Provimi

4.4.1. Risques propres au secteur d'activité du groupe Provimi

Provimi est un producteur de produits de nutrition animale destinés à plusieurs espèces d'animaux. En tant que tel, il est exposé aux risques suivants :

- évolution du prix des matières premières : Provimi fabrique ses produits de nutrition animale à partir de matières premières qui peuvent connaître des variations de prix significatives susceptibles de dégrader ses marges et ses résultats. Même si Provimi devrait être en mesure de répercuter une partie de ces coûts supplémentaires sur ses clients, cette opération peut prendre quelque temps et il ne peut être exclu que Provimi en conserve une partie ;
- impact des crises en matière de santé et de sécurité sanitaire : les maladies animales, telles que l'encéphalite spongiforme bovine, la fièvre aphteuse ou la grippe aviaire, tendent à court terme à rompre l'équilibre de l'offre et de la demande ce qui peut se répercuter sur les prix de marché et sur les marges des producteurs. Toutefois, on observe généralement que ces événements provoquent également le report de la demande sur un autre type de produit et que, à moyen ou long terme, la demande globale n'est pas significativement affectée ;
- exportations : les sociétés du groupe Provimi exportent une partie significative de leur production. Les exportations peuvent être interrompues du fait de restrictions à l'importation ou à l'exportation pour cause d'épizootie, guerre, instabilité politique, protectionnisme ou variations importantes du taux de change. De tels risques sont par définition imprévisibles et difficilement quantifiables. Toutefois la diversification géographique du groupe Provimi tend à limiter l'impact de tels événements ;
- saisonnalité : certains groupes de produits sont soumis à des éléments saisonniers, notamment l'alimentation pour vaches laitières. Toutefois, ces cycles se produisent chaque année et n'ont donc pas d'influence sur les résultats annuels ;
- croissance externe : au cours des dernières années, le groupe Provimi a réalisé de nombreuses acquisitions. Sa stratégie actuelle est de poursuivre cette politique de croissance externe en identifiant les entreprises cibles susceptibles d'être rentables et efficaces. Le processus d'intégration présente certains risques résultant notamment de la nécessité d'assimiler les activités et les produits des entreprises acquises et de pénétrer les marchés sur lesquels le groupe Provimi dispose d'une expérience limitée. De plus, dans le processus d'intégration, Provimi peut risquer de perdre des employés essentiels au sein des entités acquises. Dès lors, Provimi pourrait avoir à supporter des coûts de restructuration importants résultant de l'intégration des nouvelles activités (coûts qui, dans certains cas, pourraient ne pas être compensés par les bénéfices dégagés par les entreprises acquises) ;
- risques liés à l'élevage : la politique du groupe est de ne détenir aucun intérêt commercial dans le secteur très volatil de l'élevage, sauf pour des investissements limités dans des laboratoires de recherche. Les activités d'élevage ne représentent donc qu'une partie non significative du chiffre d'affaires et du résultat du groupe, qui n'est, par conséquent, pas directement sensible à l'évolution des prix de vente ou de revient des animaux ;
- risques liés à une modification de la législation : dans un souci de protection des consommateurs, la législation concernant les produits entrant dans la chaîne de la nutrition peut faire l'objet d'un renforcement susceptible d'affecter les coûts de production. Ceci peut avoir un impact sur le groupe Provimi à court terme. Toutefois, sa capacité de recherche et la faculté à innover et à proposer de nouvelles solutions conformes aux exigences du marché devraient lui permettre de respecter les nouvelles exigences réglementaires ;
- une situation de concurrence intense peut apparaître sur un marché particulier, ce qui peut avoir des conséquences négatives à court terme. Cependant, Provimi estime que ses compétences lui permettront de répondre au mieux aux attentes de ses clients et de gagner de nouveaux clients à long terme.

4.4.2. Risques environnementaux

La politique du groupe Provimi est de se conformer aux réglementations nationales en vigueur concernant la qualité des produits et le respect de l'environnement dans les différents pays où sont situées les implantations du groupe. Le groupe Provimi conduit plusieurs programmes qualité sous les normes ISO, GMP et HACCP pour garantir la qualité de ses produits. Certaines des usines du groupe Provimi sont certifiées ISO 14000 et la plupart des usines du groupe Provimi sont certifiées conformes à une, voire plusieurs de ces normes ou le seront dans les années à venir. Des audits qualité sont réalisés régulièrement sur tous les sites. Chaque année, une formation intensive de deux à trois jours est organisée pour le personnel responsable de la qualité. Des manuels qualité exhaustifs sont mis à jour et disponibles sur chaque site. Ces sujets sont développés dans le rapport de gestion du groupe et de la Société au § 26.1. Les procédés de fabrication de l'industrie de la nutrition animale n'incluent ni produits chimiques considérés comme dangereux, ni métaux lourds.

4.4.3. Risques liés aux hommes clés du groupe

Le groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permettraient de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

4.5. Assurance

Provimi est particulièrement attentif à la gestion des risques et a inclus des programmes spécifiques de gestion du risque dans ses opérations courantes. Le groupe Provimi a des programmes d'assurance au niveau mondial pour l'ensemble des principaux risques identifiés et couvrant la quasi-totalité de ses localisations géographiques. Les exceptions à ce principe sont justifiées par une législation locale particulière ou par la taille de la Société concernée. Dans ces différents cas, les risques sont couverts par des polices locales.

Provimi a mis en place des programmes d'assurance pour les risques suivants :

- risques généraux et risques produit ;
- dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- risques de transport ;
- responsabilité des administrateurs et des dirigeants ;
- autres.

En 2008, le coût total des assurances pour l'ensemble du groupe s'est élevé à environ 0,3 % de son chiffre d'affaires.

Les principaux risques accidentels assurables générés par les activités et susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe Provimi (dommages matériels, pertes d'exploitation, responsabilité civile, exploitation, produits, environnement) font l'objet des programmes suivants :

Police	Descriptif	Couverture maximale
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	Programme groupe couvrant tous les sites à l'exception de l'Afrique du Sud et du Brésil	90 millions d'euros par événement et par an
Responsabilité civile générale et produits	Programme groupe couvrant tous les sites à l'exception de l'Afrique du Sud et du Brésil	80,5 millions d'euros par événement et par an

(Les montants assurés ont été relevés à la suite des renouvellements des polices d'assurance au 1^{er} juillet 2007. En 2008 les polices d'assurance n'ont pas été renégociées.)

Les centres de profit du Brésil et d'Afrique du Sud sont couverts par des polices d'assurance locales.

Le groupe a constitué une société de réassurance captive qui contribue au programme de couverture des risques dommages et responsabilité civile. Cette société intervient pour la couverture des risques généraux et produits pour un maximum de perte de 5.5 millions d'euros par événement et de 5,5 millions d'euros par an. Elle intervient également pour la couverture des risques dommages aux biens et pertes d'exploitation avec un maximum de 1 million d'euros par sinistre et de 2 millions d'euros par an.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1. Historique et développement de l'émetteur

5.1.1. Dénomination et siège social

La Société a pour dénomination sociale Provimi.

Son siège social est situé 9-11, avenue Arago à Trappes (78190).

5.1.2. Immatriculation

La société Provimi SA est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 652045907 RCS Versailles. Le code NAF de la Société est 6430Z.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 4 octobre 1965 pour une durée fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 3 octobre 2064.

L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

Historique et développement de l'émetteur

5.1.4. Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions du Livre II du Code de commerce applicable aux sociétés commerciales et les dispositions réglementaires correspondantes du Code de commerce.

5.1.5. Événements importants

► Historique de la Société et du groupe Provimi

L'activité de nutrition animale de Provimi a été développée à partir de 1927 par un ensemble de sociétés détenues par une famille néerlandaise jusqu'en 1971.

En 1971, le groupe a été acquis par Central Soya Company, un groupe du secteur de l'agriculture coté à la Bourse de New York.

Entre 1971 et 1987, les activités périphériques de Provimi ont été abandonnées pour recentrer le groupe sur l'alimentation animale.

En 1987, Central Soya ainsi que l'ensemble des sociétés du groupe Provimi ont été acquises par Eridania Béghin-Say.

Depuis 1988, les sociétés du groupe Provimi ont connu une croissance importante de leur activité. De 1988 à 1996, elles ont particulièrement étendu leur présence en Europe centrale et occidentale, notamment par croissance externe. Les acquisitions réalisées ont concerné principalement l'Italie, la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Pologne, la Hongrie, l'Espagne, la Suisse et la Grèce.

Depuis 1996, le développement des sociétés du groupe Provimi s'est poursuivi en intégrant deux nouvelles dimensions : la mondialisation de ses activités et la diversification dans l'alimentation pour animaux de compagnie et l'alimentation pour poissons. Le groupe Provimi a acquis des positions fortes au Brésil, en Argentine, aux États-Unis, en Inde et en Afrique du Sud dans le domaine des aliments complets et des prémix par croissance externe. Simultanément, la réalisation d'acquisitions de taille moins significative en Europe a permis de renforcer la présence de sociétés déjà existantes.

À partir de 1997, une stratégie de développement simultané dans les segments de l'alimentation pour poissons et de l'alimentation pour animaux de compagnie a été menée avec succès, avec des acquisitions au Danemark, au Chili, en Espagne, en République tchèque, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

À partir de l'année 2000, la mondialisation du groupe s'est poursuivie avec des développements en Chine, au Vietnam et en Australie.

Par décision du 30 juin 2001, les actionnaires de la société Provimi SA ont approuvé l'apport au titre de la scission de la société Eridania Béghin-Say de l'ensemble de ses activités de la branche « Nutrition Animale » avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 et l'augmentation du capital de la Société en résultant. La première cotation en Bourse de Provimi a eu lieu le 2 juillet 2001. À l'issue de cette scission, Provimi SA est devenue la société mère du groupe rassemblant l'activité nutrition animale de l'ancienne Eridania Béghin-Say.

Le 29 novembre 2002, Provimlux Investments SA, société luxembourgeoise contrôlée par CVC Capital partners et PAI Partners a acquis la totalité de la participation (53,66 %) de Edison dans Provimi. À l'issue de la garantie de

cours lancée le 20 décembre 2002 au 8 janvier 2003 à la Bourse de Paris, Provimlux détenait 74,05 % du capital de Provimi.

De 2001 à 2003, le groupe a poursuivi sa stratégie d'acquisition notamment en Asie (Inde, Vietnam), en Europe de l'Ouest (Pays-Bas) et dans les pays d'Europe centrale et orientale (Roumanie, Pologne, Bulgarie, Russie, Slovaquie).

En mars 2003, la filiale polonaise du groupe, Provimi Polska, a lancé une offre d'achat sur les actions de Rolimpex SA qu'elle ne détenait pas encore portant sa participation à 56,3 % du capital. Par ailleurs Provimi Polska a acquis, en juillet 2003, 5 % du capital de Rolimpex précédemment détenus par le management de Rolimpex, portant ainsi le total de sa participation à 61,3 % du capital.

En 2004, Provimi a acquis la société de prémix Nutriway au Vietnam, la société d'aliments complets Rusteco Protein (maintenant Provimi Dobrich JSC) en Bulgarie et la société d'aliments pour animaux de compagnie Nama en Slovaquie. En novembre 2004, le groupe a annoncé la fusion de ses filiales polonaises Provimi Polska Holding et Rolimpex SA.

En février 2005, Provimi a acquis la société d'aliments pour animaux de compagnie Ben, l'un des producteurs majeurs d'aliments humides pour animaux de compagnie en Pologne, avec une capacité de production annuelle de 15 000 tonnes. Également en février, Provimi a inauguré une nouvelle usine de prémix à Itapira, au Brésil. En juillet, Provimi a annoncé la finalisation du processus juridique menant à la fusion de ses filiales polonaises Provimi Polska Holding et Rolimpex SA dans Provimi-Rolimpex SA, dont les actions sont détenues à 77,7 % par Provimi SA. En juillet également, Provimi a augmenté sa capacité de production en République tchèque avec l'ouverture d'une nouvelle usine d'aliments humides pour animaux de compagnie. En octobre, Provimi a acquis Pet Hungaria Kft, le premier producteur hongrois d'aliments pour animaux de compagnie vendus sous marque distributeur. Également en octobre, le groupe Provimi a procédé au remboursement de son crédit subordonné de 50 millions d'euros. En novembre, Provimi a annoncé l'acquisition de 80 % de la société de prémix russe ZAO Rybflotprom au groupe Sodrugestvo.

En juin 2006, Provimi a renforcé sa position au Canada avec l'acquisition de Vita Distribution, l'un des principaux producteurs de prémix au Québec. En juillet, Alitec, la filiale chilienne du groupe, a signé un accord de joint venture avec AquaChile, pour la production d'aliments pour poissons de mer dans son usine de Patqu au Chili. En septembre, la filiale américaine du groupe NANCO (North American Nutrition Companies) et AFS (Associated Feed Supply), ont acquis conjointement les sociétés Nutrius LLC, un producteur dans le domaine des prémix et Virtus Nutrition LLC, producteur et distributeur de spécialités pour ruminants. En décembre, Provimi a procédé à l'acquisition d'actifs de SESA, société d'aliments pour animaux de compagnie vendus sous marques distributeur implantée en France, l'un des trois principaux marchés européens. Les actifs de production ont été acquis par Provimi Pet Food France SAS, société nouvellement créée.

Le 12 avril 2007, KoroFrance SAS, une société contrôlée par les fonds d'investissements gérés ou conseillés par Permira Advisors LLP, a acquis la majorité des actions de la société Provimi (74,05 %) auprès de la société Provimlux Investment SA, une société contrôlée par CVC Capital Partners et PAI Partners. À l'issue de l'offre publique obligatoire lancée sur les actions restantes, KoroFrance SAS détenait au 31 décembre 2008, 87,35 % du capital social de Provimi. En juillet 2007, Provimi a acquis toutes les actions de Provimi-Rolimpex SA (22,05 %) qu'elle ne détenait pas encore.

En novembre 2007, un accord avec Biomar a été signé pour lui céder ses activités d'aliments pour poissons au Chili, au Danemark et en Espagne. La cession au Chili comprenait la vente d'une participation de 50 % détenue dans la joint venture avec AquaChile.

✦ Événements 2008

En janvier 2008, les activités d'aliments pour poissons au Chili, au Danemark et en Espagne ont été cédées à Biomar. En septembre, Provimi a conclu l'acquisition de Biovet, l'un des principaux producteurs de premix en Colombie, renforçant ainsi sa présence en Amérique Latine.

En novembre, Provimi a vendu sa participation de 51 % dans Gold Rush Ventures (« GRV »), société basée aux États-Unis, à Prospector, LLC. GRV est la joint venture qui détient Nutrius et Virtus Nutrition depuis septembre 2006. Basé en Californie, Prospector, LLC était le partenaire à 49 % de NANCO, filiale de Provimi, dans cette joint venture. Depuis le 1er novembre 2008, Prospector est propriétaire de GRV à 100 %.

5.2. Investissements

✦ Politique générale d'investissement

La politique d'investissement du groupe Provimi vise à améliorer sa rentabilité, à maintenir à niveau les sites de production et leur conformité avec les règles et les normes qualité, sanitaires et environnementales.

Les améliorations de rentabilité consistent à perfectionner ou à agrandir les installations afin d'accroître les capacités de production, de permettre la production d'un nouveau produit ou de réduire les coûts d'exploitation. Les investissements de remplacement consistent à maintenir la capacité existante en remplaçant les équipements arrivés en fin de cycle par du matériel neuf ou d'occasion.

La mise en conformité avec la réglementation se fait sous la forme de projets destinés à maintenir les installations aux normes en vigueur (qualité, environnement, sécurité) ainsi qu'à améliorer la situation des usines pour satisfaire aux normes facultatives (GMP, ISO, HACCP, etc.).

✦ La stratégie de croissance externe

Provimi vise à optimiser ses positions existantes sur les marchés clés et à favoriser son expansion dans de nouveaux marchés stratégiques par le biais d'une croissance à la fois interne et externe.

La politique du groupe est d'investir dans des sociétés rentables et de premier plan, bien établies sur leurs marchés locaux et offrant un solide potentiel de croissance sur ces marchés.

Les acquisitions doivent créer de la valeur pour les actionnaires et être réalisées conformément aux normes de qualité rigoureuses définies par le groupe, notamment en termes d'optimisation des synergies et d'intégration homogène.

En conjuguant croissance organique et acquisitions, le groupe favorisera son développement à long terme et consolidera sa position en tant qu'acteur international majeur sur le marché de la nutrition animale.

Investissements

5.2.1. Principaux investissements de la période

Ces investissements se sont élevés à 39,5 millions d'euros en 2006, 63,0 millions d'euros en 2007 et 50,4 millions d'euros en 2008. Ces investissements ont en particulier concerné les sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Année	Montant (en millions d'euros)	Activité
Provimi Polska SA (ancien Provimi-Rolimpex SA)	Pologne	2006	3,1	Aliments complets
Provimi Lviv	Ukraine	2006	2,4	Aliments complets
Provimi BV	Pays-Bas	2006	4,6	Premix, spécialités, bureaux
Pet Hungaria	Hongrie	2006	2,9	Aliments pour animaux de compagnie
Provimi Pet Food CZ	République tchèque	2006	2,5	Aliments pour animaux de compagnie
NANCO	États-Unis	2006	1,5	Premix, spécialités
Centralys et Celtic	France	2006	1,5	Premix, spécialités
Vipromin et Vipromax	Roumanie	2006	1,2	Aliments complets
Nutron	Brésil	2006	1,2	Premix, spécialités
Provimi BV	Pays-Bas	2007	3,4	Premix, spécialités
Provimi Pet Food CZ	République tchèque	2007	5,5	Aliments pour animaux de compagnie
Provimi Lviv	Ukraine	2007	2,0	Aliments complets
Provimi Pet Food Rus	Russie	2007	5,5	Aliments pour animaux de compagnie
Pet Hungaria	Hongrie	2007	4,0	Aliments pour animaux de compagnie
Provimi BV	Pays-Bas	2008	3,7	Premix
Provimi Pet Food France	France	2008	1,0	Aliments pour animaux de compagnie
Néolait	France	2008	1,4	Spécialités
Provimi Ltd UK	Ukraine	2008	1,2	Premix, spécialités
Nutron	Brésil	2008	3,5	Premix, spécialités
Pet Food NL	Pays-Bas	2008	1,5	Aliments pour animaux de compagnie
Tetragon	Inde	2008	1,3	Spécialités
NANCO	États-Unis	2008	2,1	Premix, spécialités
Pet Hungarie	Hongrie	2008	14,4	Aliments pour animaux de compagnie

Le tableau suivant retrace les principales acquisitions réalisées par le groupe Provimi depuis 2006 :

Sociétés	Pays	Année	Activité
Nutrius	États-Unis	2006	Spécialités
Virtus Nutrition	États-Unis	2006	Spécialités
Vita	Canada	2006	Premix, spécialités
Actifs de la société Sesa	France	2006	Aliments pour animaux de compagnie
Biovet	Colombie	2008	Premix, spécialités

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les investissements corporels prévus pour les prochaines années devraient représenter environ 39 millions d'euros par an (dont 2/3 pour la croissance, 1/3 pour la maintenance). En particulier, ces investissements devraient concerner les sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Année	Montant (en millions d'euros)	Activité
Provimi Polska SA	Pologne	2009	3,5	Aliments complets
Nutron Alimentos Ltda	Brésil	2009	3,8	Premix et spécialités
Provimi Ltd	Royaume-Uni	2009	1,3	Premix et spécialités
Nanco Inc	États-Unis	2009	2,9	Premix et spécialités
Provimi Russia	Russie	2009	3,1	Aliments complets
Provimi Bv.	Pays-Bas	2009	2,0	Premix et spécialités
Peter Hand	Chine	2009	3,3	Premix
Provimi France	France	2009	3,6	Spécialités
Provimi Pet Food	Europe	2009	3,9	Aliments pour animaux de compagnie

5.2.3. Principaux investissements futurs

Le groupe n'a pas d'engagement ferme concernant de futurs investissements à part ceux liés aux options de rachat des actionnaires minoritaires en Inde (voir la page 75 note 33, § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés).

6 Aperçu des activités

6.1. Principales activités

6.1.1. Nature des opérations de l'émetteur

▀ Secteurs d'activités du groupe Provimi

L'activité du groupe Provimi consiste à fournir des solutions nutritionnelles destinées aux animaux. Avec les produits et les services technologiques du groupe Provimi tels que les formulations, les services de laboratoire et les services vétérinaires, producteurs et éleveurs peuvent maximiser leurs rendements. Le groupe Provimi développe des programmes d'alimentation équilibrés et adaptés à chaque espèce qui tiennent compte des différents environnements et ingrédients de base que l'on peut trouver dans le monde.

Le groupe Provimi distribue ses produits principalement à travers trois réseaux de distribution :

- les distributeurs (distributeurs spécialisés et grandes surfaces) ;
- les éleveurs ;
- les producteurs d'aliments pour animaux.

L'importance de ces différents réseaux de distribution varie significativement d'une société à une autre.

Par ailleurs, l'alimentation pour animaux de compagnie est principalement distribuée par les réseaux de distributeurs spécialisés et les grandes surfaces.

Principaux marchés

► Stratégie du groupe

La stratégie de Provimi est de devenir un leader sur le marché mondial de la nutrition animale en privilégiant certaines espèces clés (le porc, les produits laitiers, le bœuf et la volaille) et certaines catégories de produits (premix et spécialités, aliments complets, ingrédients et additifs alimentaires). Sur le plan géographique, l'objectif est de consolider nos positions existantes en Europe occidentale et d'étendre notre présence dans les régions clés telles que l'Amérique Latine, les États-Unis, l'Asie du Sud-est et l'Europe centrale et orientale qui recèlent un important potentiel de croissance.

La stratégie de Provimi en ce qui concerne l'alimentation pour animaux de compagnie est de devenir le leader en Europe centrale et orientale et de consolider sa position en Europe occidentale afin de créer une base cumulée solide dans les marchés sur lesquels la Société est présente.

Aliments pour animaux de compagnie

Les aliments pour animaux de compagnie produits par Provimi sont distribués par des chaînes de supermarchés ou au travers de chaînes de distribution spécialisées. La division aliments pour animaux de compagnie du groupe produit sous la marque des distributeurs mais également sous ses propres marques locales. Les produits haut de gamme fabriqués par Provimi sous la marque des distributeurs offrent aux supermarchés une alternative aux marques traditionnelles, intéressante en termes de marges et leur permettant de proposer au consommateur final un meilleur rapport qualité/prix.

Premix

Les premix sont un mélange de vitamines et de micro-éléments essentiels à une alimentation animale équilibrée. Provimi produit une large gamme de premix pour toutes les espèces d'animaux d'élevage. Les premix sont utilisés pour compléter les qualités nutritionnelles de l'aliment de base (surtout les céréales) et produire les aliments complets. Ils sont vendus aux éleveurs, aux coopératives, aux préparateurs d'aliments et autres producteurs d'aliments complets. Ils constituent l'une des principales activités de Provimi, qui est l'un des leaders parmi les producteurs mondiaux de premix.

Spécialités

Les spécialités sont des produits spécialement conçus pour les jeunes animaux ou pour les animaux ayant un régime ou des exigences alimentaires particulières. Ces produits nécessitent un effort soutenu en recherche et développement et des ateliers de production spécialisés. Elles se présentent sous plusieurs formes telles que copeaux, farine, poudre, blocs, liquide ou granulés.

6.2. Principaux marchés

6.2.1. Présentation du marché mondial de la nutrition animale

Le marché mondial comprend les aliments pour l'élevage de l'ensemble des espèces animales et inclut les aliments complets, les premix et les spécialités, ainsi que les aliments pour poissons d'élevage et pour animaux de compagnie.

Aliments complets

Les aliments complets sont un mélange de céréales, de co-produits, de vitamines et de minéraux pour toutes les espèces d'animaux d'élevage.

Europe centrale et orientale

Les premiers contacts entre Provimi et les pays d'Europe centrale et orientale datent des années soixante-dix. La première acquisition dans cette région a été réalisée en 1990 lorsque Provimi a créé une joint-venture à Osnowo en Pologne. Aujourd'hui, Provimi est leader en Pologne. Par ailleurs Provimi avait déjà procédé, dans les années précédentes, à des acquisitions en Roumanie, Bulgarie et Russie. Ce dernier pays affiche une croissance supérieure à la moyenne comme en témoigne le volume d'activité que Provimi y a récemment réalisé.

Asie, Amérique latine et autres marchés stratégiques émergents

La diversification fait partie de la stratégie de Provimi en matière de gestion des risques. Aussi, Provimi est-il bien implanté sur tous les continents. Au Brésil, exportateur majeur de produits agroalimentaires dans le monde, le groupe produit de l'alimentation animale pour une grande variété d'espèces. Provimi a renforcé sa position en Amérique latine par l'acquisition de Biovet, un des principaux producteurs de premix et de spécialités en Colombie. Provimi a aussi des activités en Afrique du Sud et en Jordanie, ce qui lui permet d'exporter vers le Moyen-Orient et l'Afrique. Provimi est également bien implanté au Vietnam, en Chine et en Inde.

6.1.2. Développement de nouveaux produits

Se reporter à la page 27, chapitre 11 – Recherche & développement, brevets et licences.

Pour permettre une comparaison en tenant compte des différences entre ces produits, le marché mondial est mesuré en tonnage équivalent aliment complet (complete feed equivalent "CFE"). Un coefficient convertit tous les produits en une unité de mesure comparable.

Évolution de la demande en alimentation animale industrielle

La demande mondiale en alimentation animale produite industriellement a évolué de la manière suivante :

Demande en alimentation animale industrielle (en millions de tonnes CFE)

1975	290
1980	370
1985	440
1990	537
1995	590
2000	591
2001	597
2002	604
2003	612
2004	614
2005	625
2006	635
2007	682
2008	700

Source : Feed International, janvier 2009.

La croissance démographique demeure le facteur déterminant de la production. Les autres facteurs principaux influençant la demande en alimentation animale sont les suivants :

- l'augmentation du revenu par habitant ;
- l'urbanisation ;
- le caractère plus ou moins intensif de l'élevage ;
- le niveau des investissements consacrés au développement de l'industrie de la nutrition animale ;
- la disponibilité des matières premières ;
- l'innovation ;
- les politiques gouvernementales d'autosuffisance pour la production de denrées alimentaires.

La croissance de la production animale a été tirée par les pays clés d'Asie et d'Amérique du Sud (Chine et Brésil) dont la production a été particulièrement stimulée par :

- la croissance démographique ;
- la croissance du revenu par habitant ;
- l'urbanisation ;
- les faibles coûts de production qui permettent le développement des exportations avantagées par la relative faiblesse des devises locales par rapport au dollar.

En plus de ces tendances affectant la demande sur le long terme, le marché de l'alimentation animale subit aussi l'influence des cycles économiques et d'incidents ponctuels tels que les dévaluations monétaires.

Il existe une certaine saisonnalité des activités. Par exemple, la demande de nourriture pour ruminants est plus forte en hiver. Les maladies animales, telles que la fièvre aphteuse, l'encéphalite spongiforme bovine ou la grippe aviaire ne provoquent généralement pas de réduction de la demande globale mais seulement des variations de la demande d'une espèce ou d'une région à une autre.

6.2.2. Présentation des principaux marchés régionaux de l'alimentation animale

Les différents marchés géographiques de l'alimentation animale industrielle, à l'échelle mondiale, se répartissent comme suit :

Production en 2008

Régions	En millions de tonnes CFE	En %
France	22	3
Union européenne (hors France)	129	18
Reste de l'Europe	40	6
Amérique du Nord	208	30
Amérique du Sud	80	11
Reste du monde	221	32
TOTAL	700 ⁽¹⁾	100

Source : Feed International, janvier 2009.

(1) En plus de la production industrielle mondiale de 700 millions de tonnes, Provimi estime que de 300 à 400 millions de tonnes d'aliments pour animaux sont produites directement au sein des exploitations agricoles pour nourrir les animaux, mais que ces aliments sont de qualité nutritionnelle moindre.

Le marché de l'alimentation animale industrielle est très fragmenté. Les dix plus grands pays producteurs se partagent néanmoins environ 80 % du marché mondial.

Dans les pays en développement où le groupe Provimi est présent, les concurrents en alimentation complète et premix sont principalement locaux et ne disposent pas d'un support technologique important. Provimi bénéficie donc d'un véritable avantage concurrentiel en termes de qualité des produits et de savoir-faire. En revanche, le marché de l'alimentation pour animaux de compagnie est, comme dans le reste du monde, dominé par quelques intervenants mondiaux.

Certains marchés en Asie (Chine, Inde et Indonésie) se trouvent encore au premier stade de leur développement et les producteurs locaux commercialisent des produits moins chers mais à faible valeur nutritionnelle. Les producteurs proposant des produits à plus forte valeur ajoutée, comme le groupe Provimi, doivent donc faire face à une forte concurrence sur les prix et fournir d'importants efforts d'information, de formation et de suivi de leur clientèle pour assurer leur développement et conserver leur marge.

Les marchés des produits de grandes marques d'alimentation pour animaux de compagnie dans les pays développés sont des marchés matures dominés par quelques grands producteurs. Le groupe Provimi se positionne à la fois dans les pays développés et dans les pays émergents sur le segment des produits vendus par les magasins spécialisés et les vétérinaires ainsi que sous les marques de distributeur qui offrent un potentiel de croissance pour des producteurs indépendants comme Provimi.

Principaux marchés

L'Europe de l'Est, l'Asie et l'Amérique latine connaissent une croissance rapide et offrent, sur certains segments de marché, de belles opportunités pour des produits de qualité et compétitifs.

6.2.3. Production

Production du groupe Provimi au cours des trois dernières années

	2008	2007	2006
Volume (en millions de tonnes)	3,6	3,8	3,6

Le groupe Provimi exploite, dans quelque 30 pays, 87 sites de production qui produisent un large éventail de produits pour les marchés locaux.

Aucune de ces usines ne génère plus de 10 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Sites de production du groupe Provimi

Régions	Nombre de sites
Amérique du Nord	5
Union européenne	54
Reste de l'Europe	11
Amérique du Sud	5
Reste du monde	12
TOTAL	87

Localisation des principaux sites de production du groupe Provimi

Sites de production du groupe Provimi en Amérique du Nord

Pays	Nombre de sites
Canada	1
États-Unis	4
TOTAL	5

Sites de production du groupe Provimi dans l'Union européenne

Pays	Nombre de sites
Allemagne	1
Belgique	1
Bulgarie	5
Espagne	2
France	9
Grèce	1
Hongrie	4
Irlande	2
Pays-Bas	4
Pologne	16
Portugal	2
République tchèque	2
Roumanie	2
Royaume-Uni	2
Slovaquie	1
TOTAL	54

Sites de production du groupe Provimi, dans le reste de l'Europe

Pays	Nombre de sites
Bosnie	1
Russie	8
Suisse	1
Ukraine	1
TOTAL	11

Sites de production du groupe Provimi, Amérique du Sud et reste du monde

Pays	Nombre de sites
Afrique du Sud	1
Argentine	1
Brésil	3
Chine	3
Colombie	1
Inde	4
Jordanie	1
Sri Lanka	1
Vietnam	2
TOTAL	17

Noms des principales sociétés par catégories de produits

Premix	Aliments complets	Spécialités	Aliments pour poissons	Aliments pour animaux de compagnie
Agrokomplex (Hongrie)	Centralys (France)	Agrokomplex (Hongrie)	Nutron (Brésil)	Alimental (Argentine)
Agrokomplex Nutrition (Bosnie)	Hercules (Russie)	Alimental (Argentine)	Provimi China (Chine)	Nutron (Brésil)
Alimental (Argentine)	Protector (Suisse)	Celtic (France)		Pet Hungaria (Hongrie)
Biovet (Colombie)	Provimi ⁽²⁾	Centralys (France)		Provimi Pet Food CZ (République tchèque)
Celtic (France)	Viand (Bulgarie)	Joosten Products (Pays-Bas)		Provimi Pet Food France (France)
Centralys (France)	Vipromax (Roumanie)	NANCO (États-Unis)		Provimi Pet Food NL (Pays-Bas)
Central Soya (Pologne)	Volosovsky (Russie)	Néolait (France)		Provimi Pet Food PL (Pologne)
NANCO (Etats Unis)		NuTec ⁽³⁾		Provimi Pet Food Rus (Russie)
NuTec ⁽³⁾		Nutral (Espagne)		Provimi Pet Food SK (Slovaquie)
Nutral (Espagne)		Nutron (Brésil)		Vetcare (Inde)
Nutriway (Vietnam)		Peter Hand (Chine, Vietnam)		
Nutron (Brésil)		Protector (Suisse, Belgique)		
Peter Hand (Chine, Vietnam)		Provimi ⁽⁴⁾		
Protector (Suisse)		SCA ⁽⁵⁾		
Provimi ⁽¹⁾		Sodial (France)		
Celtic RUS (Russie)		Vetcare (Inde)		
SCA GmbH (Allemagne)		Viand (Bulgarie)		
Vetcare (Inde)		Vipromax (Roumanie)		
Viand (Bulgarie)		Vita Distribution (Canada)		
Vipromax (Roumanie)		Zootech (France)		
Vita Distribution (Canada)				

(1) Provimi (premix) : Bulgarie, République tchèque, Grèce, Jordanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Russie, Sri Lanka et Ukraine.

(2) Provimi (complete feed) : Bulgarie, Pologne, Portugal et Russie.

(3) NuTec (premix, spécialités) : France, Irlande, Royaume-Uni et Afrique du Sud.

(4) Provimi (spécialités) : Bulgarie, Canada, Chine, République tchèque, Grèce, Jordanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Russie.

(5) SCA (spécialités) : Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis.

6.2.4. Ventilation par secteur géographique et par activité

Ventilation du chiffre d'affaires 2008 par espèce

Porcs	27 %
Volailles	32 %
Ruminants	21 %
Animaux de compagnie	12 %
Autres	8 %

Ventilation du chiffre d'affaires 2008 par produit (hors trading et activités diverses)

Aliments complets	30 %
Premix	31 %
Spécialités	26 %
Aliments pour animaux de compagnie	13 %

Explication de la ventilation du chiffre d'affaires du groupe Provimi par activité

a) Premix, aliments complets et concentrés

Les premix sont des mélanges de produits concentrés contenant des micro-ingrédients essentiels utilisés pour obtenir un aliment complet. Ces ingrédients sont principalement des vitamines, des minéraux, des acides aminés et des produits nutritionnels.

Pour Provimi, ce type de produits représente la plus grande partie de sa part de marché mondiale. Ces produits sont généralement vendus avec un ensemble de services et de supports client comprenant des services de

laboratoire, l'élaboration de formules et les conseils en nutrition. La valeur de ces services, qui font des premix des produits à forte valeur ajoutée, est incluse dans le prix des produits, ce qui permet aux sociétés du groupe Provimi de recueillir les bénéfices de leurs investissements en recherche et développement.

Les aliments complets sont des produits finis, prêts à consommer. Les facteurs clés de succès de cette activité résident dans leur production et le coût des matières premières. En effet, même si la qualité et les services y jouent également un rôle important, la vente de ces produits est significativement plus sensible aux prix, compte tenu de la concurrence plus forte qui règne sur ce segment. La stratégie de Provimi sur le segment des aliments complets est d'investir uniquement sur des marchés où la croissance et les rendements potentiels sont suffisants.

Les concentrés sont des produits intermédiaires entre les premix et les aliments complets et contiennent principalement, en plus des premix, des ingrédients protéinés.

b) Spécialités, et aliments pour animaux de compagnie

Les spécialités regroupent des produits très variés. Dans cette catégorie figurent des produits tels que les suppléments nutritionnels, les substituts du lait pour les veaux et les vaches laitières, les aliments pour jeunes animaux, gibiers à plumes, animaux de compagnie, le dernier segment étant le plus significatif. La nourriture pour animaux de compagnie est destinée aux chiens et aux chats sous une forme sèche, semi-humide ou humide et comprend les friandises. La nourriture pour poissons est destinée aux saumons, truites, anguilles, turbots, tilapias et autres espèces. Après la cession de la plupart de ses activités d'aliments pour poissons en janvier 2008, la taille de ces activités n'est plus significative.

c) Négoce et activités diverses

Les autres activités du groupe Provimi restent étroitement liées aux métiers de la nutrition animale et concernent essentiellement la fourniture de matières premières et d'ingrédients nutritionnels, le plus souvent en petites quantités, à des sociétés hors groupe.

Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Pologne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Holding et consolidation	Total
2008							
Chiffre d'affaires	226,1	445,1	899,0	297,2	286,7	-	2 154,1
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	12,6	11,0	56,7	27,5	35,0	(31,1)	111,7
2007							
Chiffre d'affaires	192,6	405,3	823,0	280,7	216,9	-	1 918,5
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	12,9	18,6	44,8	19,6	17,2	(22,0)	91,1

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

6.3. Facteurs exceptionnels

Non applicable.

6.4. Dépendance éventuelle du groupe Provimi à l'égard des tiers

Le groupe Provimi ne dépend d'aucun tiers quant aux brevets et licences nécessaires pour ses activités. Les 15 premiers clients représentent moins

de 15 % du chiffre d'affaires consolidé de 2008. Il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs.

6.5. Position concurrentielle du groupe

Il n'existe quasiment pas de concurrents directement comparables au groupe Provimi au niveau mondial, mais il existe quelques intervenants fortement implantés localement. Les synergies entre les différentes sociétés

du groupe Provimi dans les domaines de l'approvisionnement, du marketing et de la recherche donnent un avantage concurrentiel au groupe face à ses concurrents locaux.

Parmi les intervenants sur les différents marchés de la nutrition animale figurent notamment :

Sociétés	Pays	Chiffres d'affaires 2008 (en millions d'euros, sauf indication contraire)	Activité principale (activité en nutrition animale)
Nutreco	Pays-Bas	4 943	Alimentation animale, aliments pour poissons, élevage de volailles
Cargill	États-Unis	120 439 ⁽¹⁾	Produits agricoles (dont aliment complet)
Evalis	France	513,3 ⁽²⁾	Aliment complet
DSM Nutritional Products	Pays-Bas	1 409 ⁽³⁾	Vitamines (premix)
Adisseo – Animal Nutrition	France	630 ⁽⁴⁾	Vitamines (premix)
Continental Nutrition	France	nd	Alimentation pour animaux de compagnie
Arovit	Danemark	nd	Alimentation pour animaux de compagnie

Source : rapport annuel des sociétés concernées.

(1) En millions de dollars, exercice clos au 19 août 2008.

(2) Le groupe Evalis consolide désormais ses comptes au 30 juin pour être en phase avec le calendrier de son actionnaire majoritaire InVivo. L'exercice 2008 n'inclut donc qu'une période d'activité de 6 mois.

(3) Uniquement nutrition et santé animale.

(4) Chiffres d'affaires 2007.

Le marché mondial de l'alimentation animale industrielle est estimé à plus de 700 millions de tonnes CFE hors alimentation animale produite à la ferme (Source : Feed International, janvier 2009).

Le groupe Provimi estime qu'il est le leader mondial sur le marché de la nutrition animale et parmi les principaux leaders sur chacun des marchés où il est présent.

La part de marché mondiale du groupe Provimi reflète une présence diversifiée sur l'ensemble des principales espèces animales, sans concentration importante sur un segment de marché spécifique. Les quatre marchés du groupe Provimi sont les porcs, les volailles, les ruminants (vaches, moutons) et les animaux de compagnie.

Le groupe Provimi a son activité répartie de façon équilibrée entre les différentes régions géographiques. Les revenus générés par les exportations concernent plus de cent pays dont aucun ne représente une proportion importante du chiffre d'affaires global.



Organigramme

▀ Rôle de la société mère

Société holding du groupe Provimi, la société mère n'a pas d'activité opérationnelle. Elle gère l'utilisation du logo "Provimi" et consent des licences à ses filiales dans le monde entier. La Société est responsable de

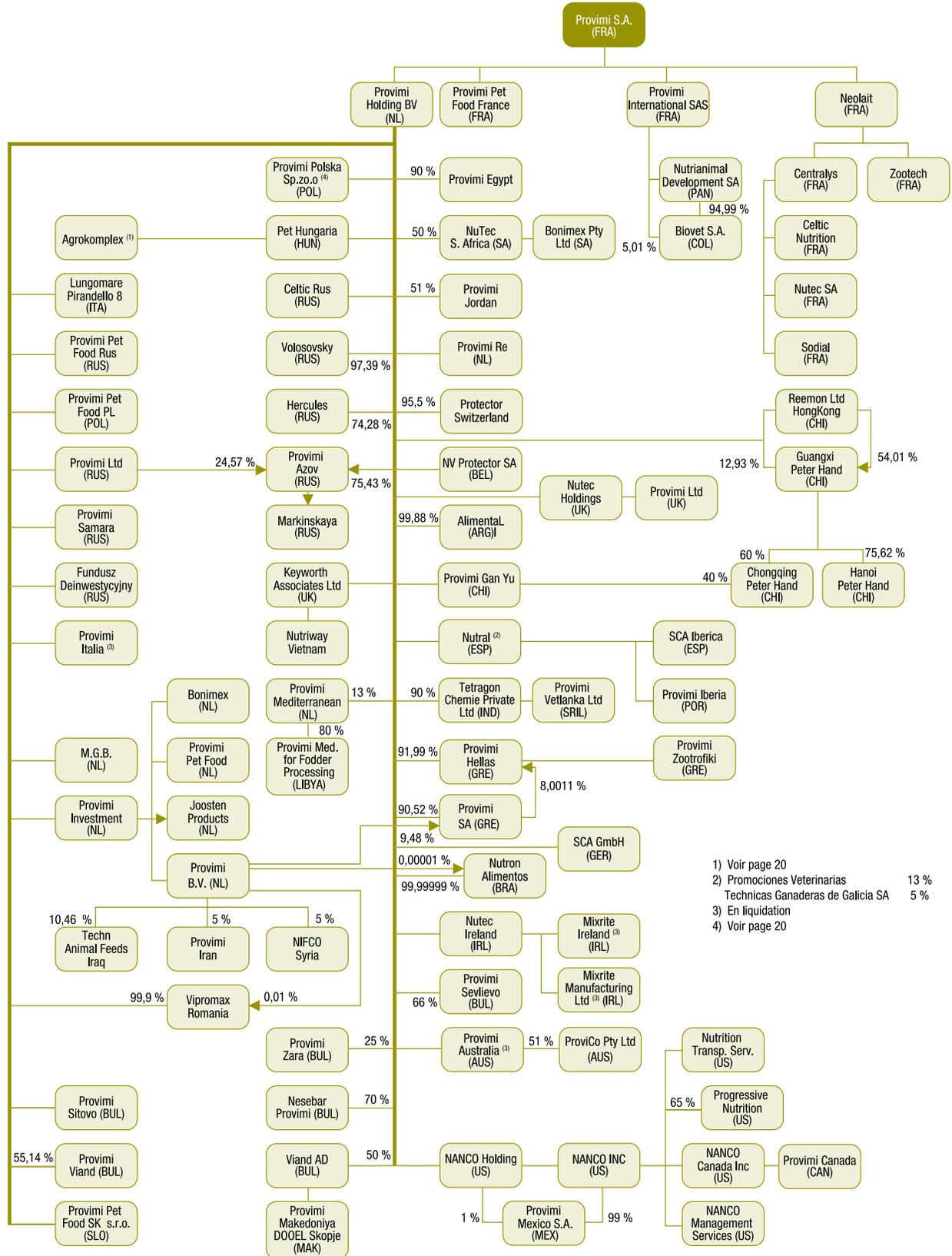
la communication avec ses actionnaires et les investisseurs. L'endettement net du groupe est réparti sur un certain nombre de sociétés ou filiales, incluant la société mère Provimi SA.

7.1. Organigramme juridique du groupe

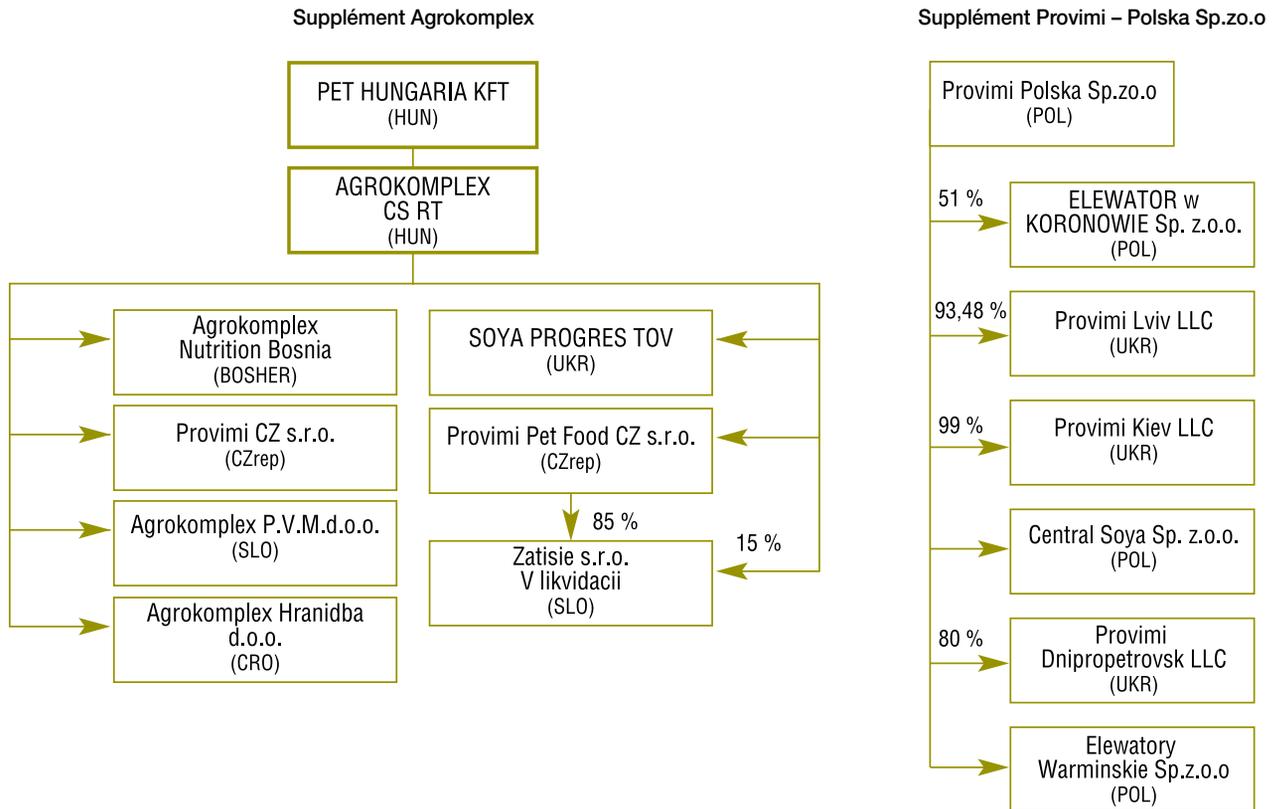
L'organigramme juridique du groupe Provimi au 31 décembre 2008 est présenté ci-dessous. Les pourcentages indiqués correspondent à une

détention en capital et non en droits de vote. Lorsqu'aucun pourcentage n'est indiqué, la participation est de 100 %.

Organigramme juridique du groupe au 31 décembre 2008



1) Voir page 20
 2) Promociones Veterinarias 13 %
 Technicas Ganaderas de Galicia SA 5 %
 3) En liquidation
 4) Voir page 20



7.2. Principales filiales du groupe Provimi

Le groupe Provimi se compose de plus de 87 sociétés filiales dans quelque 30 pays.

Parmi ces sociétés, Nanco aux États-Unis et Provimi Polska SA en Pologne génèrent chacune plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe Provimi.

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	NANCO	Provimi Polska
Chiffre d'affaires consolidé	297,2	451,3
Actifs	153,2	243,4
Effectif	531,0	1 640,0

La liste des sociétés consolidées se trouve à la page 78, Annexe aux comptes consolidés.

8

Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1. Principales immobilisations corporelles

Se reporter à la page 61 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 15.

8.2. Environnement

Se reporter à la page 6 § 4.4.2 – Risques environnementaux.

9

Examen de la situation financière et du résultat

Note : La comparaison entre l'année 2007 et 2006 est consultable dans le Document de référence 2007 du groupe, chapitres 9 et 20.

9.1. Situation financière

Une description de la situation financière du groupe se trouve en page 97 § 26.1 – Annexe A – Rapport de gestion groupe et de la Société.

9.2. Résultats opérationnels

9.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires du groupe Provimi par zone géographique

France

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires	226,1	192,6	17,4%
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	12,6	12,9	-2,3 %
RO/CA	5,6 %	6,7 %	-
Investissements industriels	3,7	3,1	
Actifs	150,7	203,3	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

La France, premier marché de la nutrition animale en Europe, a progressé en 2008 (+ 0,9 % en équivalent aliment complets) principalement grâce à une industrie laitière florissante en conséquence de la forte hausse du prix du lait (+ 8,2 % en équivalent aliment complet pour les ruminants). Au cours de l'été, le prix du lait a commencé à baisser et cette tendance se poursuit aujourd'hui encore. La gamme de produits laitiers a été favorisée par les rendements positifs des investissements nutritionnels pour les éleveurs. Le secteur de la volaille français a connu une année mitigée bien que certaines niches dans l'élevage de canards (+ 3 %) aient affiché une performance relativement satisfaisante. Le marché du porc a quant à lui souffert pendant la majeure partie de l'année en raison des coûts élevés de l'alimentation (premier semestre 2008) et de la baisse du prix de la viande de porc et de porcelet (toute l'année).

L'organisation en France est actuellement en cours de réorganisation pour refléter l'évolution du marché. Par le passé, la France comptait plusieurs entités juridiques indépendantes opérant chacune de manière autonome. Un nouveau modèle a été adopté sur la base d'une organisation nationale transparente composée d'une activité Business-to-Business et Business-to-Farm. La division Business-to-Business compte trois unités opérationnelles distinctes (préparation d'aliments, distribution et négoce de matières premières/additifs). Grâce à cette nouvelle organisation, Provimi espère améliorer ses capacités de mise sur le marché et mieux répondre aux besoins de ses clients.

Pologne

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires	445,1	405,3	9,8 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	11,0	18,6	- 40,9 %
RO/CA	2,5 %	4,6 %	-
Investissements industriels	2,6	3,0	
Actifs	254,4	315,6	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

La croissance du marché polonais de la nutrition animale va se poursuivre. Avec 18 % de part de marché, Provimi Polska est l'un des leaders du secteur et la Société est bien positionnée pour profiter de cette croissance.

2008 a été une année mouvementée, marquée par d'importants volumes de ventes au premier semestre en raison de la disponibilité limitée de céréales sur le marché jusqu'à la récolte d'été. La rentabilité a elle aussi augmenté grâce à un bon positionnement sur les matières premières et à l'impact positif des programmes de réduction des coûts.

Une forte baisse des volumes et des revenus a été constatée au second semestre de 2008 suite à l'effondrement du prix des céréales et à leur abondance. Malgré le programme structurel de réduction des dépenses et l'optimisation de la production, la rentabilité est restée faible au second semestre. Cette faiblesse est principalement liée à un positionnement défavorable des matières premières, à une perte de volume de l'aliment complet, à la baisse des prix et à l'intensification de la concurrence.

Les mesures prises au second semestre 2008 pour renforcer notre position sur le marché se sont traduites par un redressement des volumes de ventes en fin d'année.

Reste de l'Europe

(en millions d'euros)	2008	2007	Change
Chiffre d'affaires	899,0	823,0	9,2 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	56,7	44,8	26,6 %
RO/CA	6,3 %	5,4 %	-
Investissements industriels	30,3	36,5	
Actifs	620,9	742,6	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

Ne figurant pas parmi les trois premiers producteurs mondiaux d'aliments pour espèces marines, Provimi a réévalué l'importance stratégique de ses activités de production d'aliments pour poissons. Par conséquent, la Société a décidé de céder ses activités de production d'aliments pour poissons en Espagne et au Danemark (ainsi qu'au Chili) fin janvier 2008. Les activités de Provimi dans ce secteur en Grèce n'ont pas fait partie du programme de désinvestissement et ont été démantelées à l'automne 2008.

L'année 2008 s'est avérée extrêmement favorable pour les activités premix et spécialités de Provimi en Europe. Grâce à de solides volumes, à des marges absolues par tonne raisonnables et à une bonne maîtrise des coûts, la rentabilité s'est améliorée dans toutes les régions. En raison d'une forte hausse du prix des matières premières depuis l'été 2007 (répercutée en grande partie sur la clientèle), le résultat d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué. La pénurie de certaines matières premières a poussé certains producteurs de premix à se retirer du marché. La centrale d'approvisionnement mondial de Provimi a donné de bons résultats en réduisant ou en retardant la hausse du prix des matières premières et en

garantissant l'accès à des volumes appropriés de certains ingrédients essentiels afin d'augmenter les volumes de ventes.

Les principaux centres de production d'aliments complets de Provimi en Europe sont situés au Portugal, en Russie et en Roumanie. L'année 2008 a bien commencé grâce à un excellent pouvoir de négociation des prix sur les céréales et les tourteaux de soja. Après la récolte de la fin de l'été 2008, le prix de ces matières premières a fortement chuté, poussant de nombreux cultivateurs à ne pas vendre leurs récoltes d'une part, et d'autre part à ne pas acheter d'aliments complets aux producteurs, préférant acheter des premix ou des concentrés pour les mélanger à leurs propres céréales. Ce phénomène a entraîné un recul du marché des aliments complets qui souffre par ailleurs d'une concurrence accrue. Malgré ce contexte, la rentabilité des activités de Provimi au Portugal, en Russie et en Roumanie s'est améliorée. Les résultats ont été mitigés en Bulgarie et en Hongrie. Fin 2008, Provimi a revu sa position stratégique sur les aliments complets en Hongrie et a ainsi décidé de fermer ces activités.

Résultats opérationnels

Amérique du Nord

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires	297,2	280,7	5,9 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	27,5	19,6	40,3 %
RO/CA	9,3 %	6,9 %	-
Investissements industriels	2,1	1,9	
Actifs	153,2	144,0	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

Aux États-Unis, le plus grand marché de nutrition animale au monde, la solide position de Provimi est en progression. Grâce à une position de leader sur les marchés du porc, des poules pondeuses et des dindes ainsi qu'à un bon positionnement sur le marché des produits laitiers et du bœuf, le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a gagné 6 %. Les résultats ont bénéficié d'une bonne position sur les ingrédients au premier semestre, d'une amélioration de la performance des activités en Californie et d'une solide contribution d'Akey, Vigortone, Progressive Nutrition et de la division de services production.

Les segments élevage et volailles, en particulier le secteur du porc aux États-Unis et au Canada, ont souffert de la hausse du prix des céréales imputable principalement à la production d'éthanol. Fin 2008, il était clair que tous les segments d'élevage et de volaille seraient, du moins à court terme, affectés

par une baisse de la demande domestique et mondiale pour la viande, le lait et les œufs, ainsi que par les importantes pressions recessionnistes pesant sur l'économie dans son ensemble.

La position stratégique du groupe en Amérique du Nord sera favorisée par l'expansion de son unité de production à Fremont, dans le Nebraska. Il est ainsi prévu de créer deux grands centres de production à Fremont, Nebraska, et à Lewisburg, Ohio, pour desservir les marchés du Midwest et de l'Est des États-Unis. De nouvelles améliorations de la production et des circuits de distribution ont été lancées fin 2008 et devraient favoriser l'activité en 2009 et au-delà. L'amélioration du fonds de roulement opérationnel, par le biais notamment de réductions des stocks, ainsi que la cession des activités en Californie en octobre ont contribué à une nette progression du cash-flow en Amérique du Nord en 2008.

Reste du monde

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires	286,7	216,9	32,2 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	35,0	17,2	103,5 %
RO/CA	12,2 %	7,9 %	-
Investissements industriels	6,3	3,1	
Actifs	160,4	186,8	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

Fin janvier 2008, Provimi a vendu son activité de production d'aliments pour espèces marines au Chili (en même temps que la plupart de ses activités dans ce segment à travers le monde), en application de la décision stratégique considérant que cette activité ne constitue plus le cœur de métier de Provimi.

Les principales activités de Provimi dans le reste du monde se situent au Brésil, en Inde, en Chine et au Vietnam. Le chiffre d'affaires dans ces régions provient majoritairement des activités de premix et spécialités. Comme dans les autres régions du monde, ces segments ont affiché une excellente performance en 2008 avec une hausse du bénéfice opérationnel dans toutes les zones géographiques par rapport au dernier exercice.

Au Brésil, la croissance des activités de Provimi dans les secteurs de la volaille, des porcs, des ruminants et des ingrédients a triplé par rapport à l'exercice précédent. La rentabilité s'est améliorée vers la fin de l'année grâce à une hausse des marges et à un recul des besoins en fonds de roulement.

En Argentine, Provimi a bien progressé malgré les problèmes locaux entre les producteurs et le gouvernement.

De nouveaux investissements ont été réalisés en Amérique Latine avec l'acquisition de Biovet, producteur de premix en Colombie, améliorant ainsi la compétitivité dans ce domaine.

En Inde, les activités de Provimi dans la volaille, les ruminants et les exportations ont progressé par rapport à l'année dernière.

Les activités de Provimi en Chine ont bénéficié d'une amélioration de la rentabilité en fin d'année grâce à la progression des marges et à une hausse des volumes. Le recul des pressions associées aux maladies conjugué à la multiplication des exploitations agricoles privées de taille moyenne renforce le potentiel de croissance de la demande en aliments professionnels.

Au Vietnam, les activités de Provimi ont affiché une forte croissance grâce notamment au positionnement favorable du groupe sur le segment des grands producteurs d'aliments internationaux qui a connu une progression remarquable au cours des dernières années. De nouveaux investissements dans les laboratoires et la force de vente ont contribué à améliorer la compétitivité.

9.2.2. Évolution significative du chiffre d'affaires

Voir § 26.1 Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société, page 97.

9.2.3. Politiques et facteurs externes

Voir § 26.1 Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société, page 97.

10 Ressources en capital

10.1. Ressources en capital de l'émetteur

Cette information se trouve aux pages 64 à 68 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, notes 23, 26 et 27.

Sur le financement et la gestion de trésorerie, voir également page 64 - § 20.1.5 - Notes sur les comptes consolidés, note 26.

10.2. Capacité d'autofinancement de l'émetteur

Cette information se trouve à la page 45 § 20.1.4.

10.3. Besoins de financement et structure des fonds de l'émetteur

Cette information se trouve à la page 64 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, notes 26 et 27.

10.4. Restrictions à l'utilisation des ressources capitalistiques

Cette information se trouve à la page 64 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, notes 26 et 27.

10.5. Sources de financement anticipé

Non applicable.

11

Recherche et développement, brevets et licences

Comptant plus de 600 personnes impliquées dans la recherche et le développement, Provimi se considère comme le premier groupe de recherche privée sur le segment de l'alimentation animale dans le monde. Ainsi, le groupe Provimi se donne les moyens de développer de nouveaux programmes d'alimentation qui respectent l'environnement et permettent d'améliorer la performance technique des éleveurs et la rentabilité de leurs exploitations.

Les activités de recherche et développement de Provimi sont coordonnées au niveau mondial par son Centre de recherche et d'innovation de Bruxelles. Le groupe dispose de laboratoires de recherche au Brésil, en Espagne, aux États-Unis, en Inde, en Pologne, en Jordanie et en Russie.

Toutes les activités de recherche du groupe sont conduites par des équipes hautement qualifiées. De plus, les produits du groupe sont conçus pour avoir un impact minimal sur l'environnement et promouvoir le bien-être des animaux, deux critères de plus en plus exigés. Le développement de produits innovants dans les différentes entités du groupe est essentiel pour accroître en permanence un portefeuille de produits de première qualité.

Le budget annuel de recherche et développement de Provimi s'élève à environ 11 millions d'euros.

Les effectifs de recherche et développement du groupe dépassent 600 personnes et se répartissent comme suit :

Recherche	30 %
Développement produits et services techniques	55 %
Services commerciaux et management	15 %

Le groupe affecte la majorité des 11 millions d'euros et de ses effectifs à des projets de recherche et développement internes en prise sur le marché et en étroite collaboration avec les sociétés opérationnelles. Par ailleurs, Provimi développe d'importants programmes de recherche en collaboration avec des universités et des instituts de recherche indépendants.

La recherche en matière de techniques de production débouche sur de nouvelles méthodes de production pour l'alimentation animale et des aliments pour animaux de compagnie.

✎ La technologie Provimi

Réduction des rejets de minéraux dans l'environnement

L'élevage est source de rejets susceptibles de nuire à l'environnement dès que le nombre d'animaux devient important.

Leurs déjections risquent de dégrader la qualité des eaux de rivière par ruissellement et des nappes phréatiques par capillarité. Depuis plus de dix ans, Provimi étudie les moyens de réduire les rejets de phosphore dans l'environnement.

Une production animale de qualité dans un environnement propre

L'azote est l'un des constituants de base des protéines. Après digestion et synthèse de celles-ci, l'azote est rejeté dans les déjections. On le trouve principalement sous forme d'ammoniac, gaz à l'odeur caractéristique, et de nitrates, responsables de la pollution des nappes phréatiques. Grâce à une meilleure connaissance des matières premières et des besoins des animaux et à l'utilisation d'acides aminés, Provimi a pu mettre au point des aliments générant nettement moins de rejets azotés.

Bien-être des animaux

Provimi est très attentif au bien-être des animaux. Il consacre une partie de ses travaux de recherche au développement d'aliments et de nouveaux programmes nutritionnels adaptés à de meilleures conditions d'élevage (habitat, espace, mobilité). Cela nécessite la contribution de différents pôles d'expertise tels que nutrition, santé et éthologie. Les travaux réalisés par Provimi sur les truies ont permis de mettre au point de nouvelles techniques nutritionnelles les rendant capables d'autoréguler leur appétit et d'éviter le surpoids. Grâce à ce nouveau système de conduite d'élevage, les truies s'alimentent à satiété sans se concurrencer au sein du groupe.

Amélioration de la parturition des truies

Provimi a mis au point ParturAid, un supplément nutritionnel destiné aux truies parturientes. Ce produit est semblable aux compléments nutritionnels qu'utilisent les sportifs pour retarder l'apparition de la fatigue. Différer la fatigue pendant la parturition présente un intérêt, car c'est une cause de mortalité intra-utérine et de néo-mortalité. Ce produit a démontré une grande efficacité sur le terrain.

Systèmes in vitro

La plus grande attention est portée aux systèmes in vitro, qui permettent de simuler le système digestif de l'animal. Il est ainsi possible de mener des expérimentations de qualité, de manière répétitive, à un coût nettement réduit. Provimi a recours à ces nouvelles technologies in vitro pour de nombreux développements, les essais sur les animaux n'intervenant qu'en phase finale de recherche, et de façon inoffensive, uniquement pour valider les résultats.

Nouveaux additifs alimentaires pour la nutrition animale

Provimi travaille depuis longtemps sur une large gamme de produits naturels améliorant l'hygiène alimentaire et favorisant une digestion et un métabolisme efficaces.

Certains produits tels que les acides organiques, les huiles essentielles, de même que les extraits d'herbes et d'épices, sont connus depuis des siècles pour leurs effets bénéfiques sur le bien-être. Provimi a appliqué ces connaissances à la nutrition animale. Les excellents résultats obtenus permettent aujourd'hui de proposer aux clients du groupe une gamme complète de produits naturels ayant des effets bénéfiques en matière d'élevage.

L'innovation en nutrition animale au service des aliments fonctionnels

Provimi mène des recherches qui visent à améliorer les qualités nutritionnelles de la viande et du lait grâce à une meilleure alimentation des animaux. Le groupe propose aux éleveurs d'incorporer dans l'alimentation des animaux des matières premières naturelles, riches en acides gras insaturés de type Oméga-3. Ce faisant, les produits d'origine animale sont eux-mêmes enrichis en Oméga-3. Par exemple, une vache nourrie avec certaines graines de lin spécifiques produira un lait plus riche en Oméga-3. Ces acides gras insaturés contribuent à prévenir l'apparition de troubles cardiaques. Provimi développe également des programmes nutritionnels visant à établir un juste équilibre entre acides gras saturés et insaturés dans la viande. Sont également visés : la production de viande moins grasse, l'enrichissement du lait en protéines et du jaune d'œuf en vitamines essentielles.

Tous ces programmes sont coordonnés à l'échelon international par le Centre de recherche et d'innovation de Bruxelles. De ce fait, tous les pays présents dans le groupe peuvent bénéficier de ces innovations et les adapter à leur marché local, l'objectif final consistant à toujours mieux satisfaire le client.

✦ Les partenariats

Afin d'enrichir son expertise, Provimi fait une large place aux partenariats conclus avec des instituts de recherche et des universités. Les exemples qui suivent illustrent la diversité de ces activités de recherche et développement et l'ouverture du groupe sur le monde extérieur, aussi bien dans le domaine de la recherche fondamentale que dans celui de la recherche appliquée.

Université de Floride, États-Unis

La recherche a permis d'identifier comment les différents acides gras influencent la reproduction et le système immunitaire des vaches laitières. Les résultats de ces recherches sont maintenant appliqués tant aux États-Unis que dans le reste du monde.

"FAC" (Feed Analysis Consortium), États-Unis

Provimi participe à un consortium (FAC) composé d'universités et de partenaires privés unissant leurs efforts pour fournir à l'industrie de l'alimentation animale les outils et les informations qui permettront d'améliorer les pratiques d'alimentation du bétail. Un objectif majeur est de réduire au minimum l'impact des productions animales sur l'environnement.

Université d'Alberta, Canada

Provimi travaille en collaboration avec des scientifiques canadiens afin d'améliorer la connaissance de la disponibilité de l'amidon, un des nutriments moteurs de la performance en nutrition porcine.

Université d'Aberystwyth, Royaume-Uni

Évaluation des effets d'extraits de plantes sur la fermentation dans le rumen.

Université de Wageningen, Pays-Bas

Étude des effets d'un mélange d'additifs alimentaires sur la production de méthane dans le rumen.

Université catholique de Louvain, Belgique

Exploration de nouveaux moyens pour évaluer le rôle des antioxydants dans la nutrition des volailles.

12

Information sur les tendances

12.1. Événements postérieurs à la clôture

Au 24 avril 2009, aucun événement significatif n'est intervenu.

12.2. Perspectives

12.2.1. Perspectives à court terme

Le groupe poursuivra les restructurations nécessaires à l'amélioration de son efficacité et à l'adaptation de son organisation à l'évolution des conditions de marché.

12.2.2. Perspectives à moyen terme

La stratégie d'expansion du groupe axée sur des secteurs à forte marge du marché de la nutrition animale tels que les premix et les spécialités devrait induire une modification substantielle des mix produits et espèces, certains segments progressant plus rapidement que d'autres, à la fois par croissance interne et externe.

Différents facteurs clés devraient soutenir la croissance à moyen terme du groupe.

Tout d'abord, l'impact de la croissance démographique combinée à un revenu par habitant en hausse, ainsi que l'urbanisation croissante vont pousser la demande en faveur de viande de meilleure qualité et aussi en plus grande quantité, en particulier en Inde et en Chine.

De plus, Provimi s'attend à un essor de la conversion de la production artisanale au profit de la nourriture industrielle. Le marché industriel de la nutrition animale est en hausse et représentait 700 millions de tonnes en 2008 *, la Chine et le Brésil présentant parmi les plus forts taux de croissance. Provimi est d'ores et déjà présent dans ces pays. Le groupe estime entre 300 et 400 millions de tonnes par an la production artisanale d'aliments pour animaux. Le renforcement des réglementations communautaires visant l'innocuité alimentaire, conjugué à l'élévation des niveaux de vie, devrait encourager la filière industrielle.

Enfin, grâce à ses investissements constants dans la recherche et le développement, Provimi, en tant qu'acteur majeur du marché, est idéalement positionné pour bénéficier de ces orientations.

Note : les informations sur les tendances ne constituent pas des prévisions ou des estimations de bénéfice au sens du Règlement européen CE809/2 004 du 29 avril 2004 pris en application de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003.

* Source : *Feed International*, janvier 2009.

13

Prévisions ou estimations du bénéfice

Le groupe ne publie pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

14

Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1. Membres du Conseil d'administration

14.1.1. Membres du Conseil d'administration du 31 mars 2008 jusqu'au 2 décembre 2008

▸ **Président-Directeur général**

M. TON VAN DER LAAN

Date de première nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 28 juin 2007
Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.
Âge : 55 ans
Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président-Directeur général :
• Provimi Holding BV (Pays-Bas)
Administrateur :
• Principales filiales du groupe Provimi

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Aucun

▸ **Administrateurs**

M. MICHEL BON

(administrateur indépendant)
Date de première nomination : 12 avril 2007
Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007
Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.
Démission en tant qu'administrateur et nomination en qualité de censeur le 2 décembre 2008
Démission en tant que censeur et nouvelle nomination en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 31 mars 2009
Âge : 65 ans
Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président du Conseil de surveillance :
• Les Éditions du Cerf (France)
• Devoteam (France)
Administrateur :
• Lafarge (France)
• Sonepar (France)
• Sonepack (France)
• Sonae SGPS (Portugal)
• Esmertec (Suisse)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Membre du Conseil de surveillance :

- Air Liquide (France)
- Grand Vision (France)

Administrateur :

- Orsid (France)
- Banque Transatlantique (France)

Censeur :

- Asterop (France)

KOROFrance SAS

Date de première nomination : Assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2007
Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers 2009.
Démission le 2 décembre 2008
Nouvelle nomination en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 31 mars 2009
Nombre d'actions : 22 794 043

Mandats actuels :

Aucun

**Représentant permanent de KoroFrance SAS
au Conseil d'administration de Provimi SA**

M. WIM TROOST

(Président de KoroFrance SAS)

Démission le 30 octobre 2008

Âge : 67 ans (décédé le 25 février 2009)

Nombre d'actions : 100

Mandats actuels :

Aucun

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Président-Directeur général

- Provimi SA (France)
- Dana Feed (Danemark)
- Provimi Italia (Italie)
- NV Protector SA (Belgique)
- Nutral (Espagne)
- Protector SA (Suisse)

Co-Président-Directeur général :

- Provimi Holding BV (Pays-Bas)

Administrateur :

- Certaines filiales du groupe Provimi

M. PHILIP MUELDER

Date de première nomination : 12 avril 2007

Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007

Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.

Âge : 34 ans

Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Administrateur :

- Acromas Holdings Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Administrateur :

- Automobile Association (Royaume-Uni)

M. YVES RENÉ NANOT

(administrateur indépendant)

Date de première nomination : 10 septembre 2003

Date du dernier renouvellement de mandat : 31 mai 2006

Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2009 pour approuver les états financiers de 2008.

Âge : 72 ans

Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président-Directeur général :

- Ciments Français (France)

Administrateur :

- Rhodia (France) (depuis le 17 mars 2008)
- Italcementi S.p.A. (Italie)
- Essroc (États-Unis)
- Set Group Holding (Turquie)
- Ciments du Maroc (Maroc)
- Asia Cement (Thaïlande)
- Zuari Cement Company (Inde)
- Suez Cement Company (Égypte)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Président du Conseil d'administration :

- Rhodia (France) (jusqu'au 17 mars 2008)

Administrateur :

- Imerys (France)

M. PHILIPPE ROBERT

Date de première nomination : 12 avril 2007

Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007

Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.

Âge : 45 ans

Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président :

- Permira Conseil SAS

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Directeur général :

- Aramis SAS

14.1.2. Membres du Conseil d'administration du 2 décembre 2008 jusqu'au 31 mars 2009

➤ **Président-Directeur général**

M. TON VAN DER LAAN

Date de première nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 28 juin 2007

Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.

Âge : 55 ans

Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président-Directeur général :

- Provimi Holding BV (Pays-Bas)

Administrateur :

- Principales filiales du groupe Provimi

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Aucun

Membres du Conseil d'administration

Administrateurs

<p>M. MARCEL CRINCE Date de première nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 2 décembre 2008 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009. Démission : le 31 mars 2009 pour devenir représentant permanent de KoroFrance SAS au Conseil d'administration de Provimi SA Âge : 44 ans Nombre d'actions : 1</p>	<p>Mandats actuels : Aucun</p>	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 : Aucun</p>
<p>M. PHILIP MUELDER Date de première nomination : 12 avril 2007 Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009. Âge : 34 ans Nombre d'actions : 1</p>	<p>Mandats actuels : Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Acromas Holdings Ltd (Royaume-Uni) </p>	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 : Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Automobile Association (Royaume-Uni) </p>
<p>M. YVES RENÉ NANOT (administrateur indépendant) Date de première nomination : 10 septembre 2003 Date du dernier renouvellement de mandat : 31 mai 2006 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2009 pour approuver les états financiers de 2008. Âge : 72 ans Nombre d'actions : 1</p>	<p>Mandats actuels : Président-Directeur général : <ul style="list-style-type: none"> • Ciments Français (France) Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Rhodia (France) (depuis le 17 mars 2008) • Italcementi S.p.A. (Italie) • Essroc (États-Unis) • Set Group Holding (Turquie) • Ciments du Maroc (Maroc) • Asia Cement (Thaïlande) • Zuari Cement Company (Inde) • Suez Cement Company (Égypte) </p>	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 : Président du Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • Rhodia (France) (jusqu'au 17 mars 2008) Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Imerys (France) </p>
<p>M. PHILIPPE ROBERT Date de première nomination : 12 avril 2007 Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009. Âge : 45 ans Nombre d'actions : 1</p>	<p>Mandats actuels : Président : <ul style="list-style-type: none"> • Permira Conseil SAS </p>	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 : Directeur général : <ul style="list-style-type: none"> • Aramis SAS </p>
<p>M. CHRISTOPH ROETTELE Date de première nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 2 décembre 2008 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009. Démission : le 31 mars 2009 pour devenir censeur. Âge : 38 ans Nombre d'actions : 1</p>	<p>Mandats actuels : Membre du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • ProSiebenSat.1 Media AG (Allemagne) </p>	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 : Aucun</p>

► **Censeurs**

M. MICHEL BON

Date de première nomination : 2 décembre 2008
 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2012 pour approuver les états financiers de 2011.
 Démission en tant que censeur et nouvelle nomination en qualité d'administrateur lors de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2009
 Âge : 65 ans
 Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président du Conseil de surveillance :

- Les Éditions du Cerf (France)
- Devoteam (France)

Administrateur :

- Lafarge (France)
- Editis (France)
- Sonepar (France)
- Sonepack (France)
- Sonae SGPS (Portugal)
- Esmertec (Suisse)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Membre du Conseil de surveillance :

- Air Liquide (France)
- Grand Vision (France)

Administrateur :

- Orsid (France)
- Banque Transatlantique (France)

Censeur :

- Asterop (France)

M. MIKE GARLAND

Date de première nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 31 mars 2009
 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2013 pour approuver les états financiers de 2012.
 Âge : 51 ans
 Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Administrateur :

- Permira Conseil SAS
- Virgin Active Group Limited

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Administrateur :

- Farnborough Holdings Limited et certaines filiales
- Health Club Holding PLC et certaines filiales
- Leica Microsystems AG
- Travelodge Group Limited et certaines filiales
- Park Communications Limited

M. CHRISTOPH ROETTELE

Date de première nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 31 mars 2009
 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2013 pour approuver les états financiers de 2012.
 Âge : 38 ans
 Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Membre du Conseil de Surveillance :

- ProSiebenSat.1 Media AG (Allemagne)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Administrateur :

- Provimi SA

A compter du 31 mars 2009, les membres du Conseil d'administration de PROVIMI sont :

M. TON VAN DER LAAN, Président

M. MICHEL BON

KOROFrance SAS, représentée par M. MARCEL CRINCE

M. PHILIP MUELDER

M. YVES RENE NANOT

M. PHILIPPE ROBERT

Censeurs

M. MIKE GARLAND

M. CHRISTOPH ROETTELE

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun membre du Comité exécutif n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années. Aucune de ces personnes n'a été impliquée dans une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire

ou de saisie conservatoire au cours des cinq dernières années ni n'a été condamnée et/ou a reçu une sanction publique de la part d'une autorité judiciaire ou réglementaire.

14.2. Conflits d'intérêts des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale

Le groupe n'a pas connaissance de circonstances qui pourraient potentiellement provoquer un conflit d'intérêt entre la Société et l'un des membres de ses organes de direction.

15.1. Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux figure pages 102 et 103 § 26.1.15 – Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société.

Le montant global indiqué comprend la rémunération totale (salaires, primes, indemnités...) et les avantages de toute nature (voiture de fonction, assurance, complément de retraite...) versés, durant l'exercice, à chaque administrateur par Provimi SA et les sociétés du groupe Provimi.

Le 18 avril 2008, le Président-Directeur général a renoncé aux indemnités contractuelles mentionnées à la note 36 aux comptes consolidés.

16

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Le Conseil d'administration est constitué de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. La durée de fonction des administrateurs est de trois ans.

Le Conseil d'administration se réunit autant de fois que l'intérêt de la Société l'exige. Il s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice 2008, les 19 mars, 7 avril, 23 avril, 29 mai, 27 août, 16 septembre, 3 novembre, 10 novembre, 2 décembre et 23 décembre. Le taux de présence a été de 87,5 %.

Chaque administrateur est tenu de détenir au moins une action de la Société. Le mode de répartition des jetons de présence est le suivant : 24 000 euros pour le Président (pris en ses qualités de Président et de membre du Conseil d'administration) et 12 000 euros par administrateur, répartis prorata temporis en fonction de la date de nomination aux mandats donnant droit

aux jetons de présence ; 3 000 euros pour le Président (pris en ses qualités de Président et de membre du Conseil d'administration) et 1 500 euros par administrateur et par présence aux réunions du Conseil d'administration. De plus, les membres des Comités spécialisés sont rémunérés annuellement de la façon suivante :

- Comité d'audit : 10 000 euros pour le Président et 7 500 euros par administrateur ;
- Comité de sélection et des rémunérations : 8 000 euros pour le Président et 4 000 euros par administrateur ;
- Comité stratégique : 7 500 euros pour le Président et 5 000 euros par administrateur.

16.1. Date d'expiration des mandats des administrateurs

Se reporter aux pages 30 à 32 § 14.1 – Membres du Conseil d'administration.

16.2. Contrats de service avec la Société

Il n'existe aucun contrat de services entre la Société et les membres de la direction.

16.3. Comités spécialisés

Les Comités spécialisés sont des organes de recommandation ; ils n'ont pas de pouvoirs propres de décision.

Ils rendent compte de leur mission au Conseil d'administration et proposent les décisions relevant de leur compétence.

✎ Le Comité stratégique

Il est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration. Le Président du Comité est désigné par le Conseil.

Il se réunit au moins une fois par an.

Ses attributions sont :

- d'étudier la ou les stratégie(s) que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment en termes d'acquisitions ou de cessation d'activités ;
- de revoir le budget annuel, le plan à moyen terme glissant sur quatre ans et le budget d'investissements techniques ;
- d'entendre toute personne du groupe Provimi pouvant avoir une compétence intéressant la stratégie.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité stratégique s'est réuni deux fois. Le taux de présence a été de 100 %.

✎ Le Comité de sélection et des rémunérations

Il est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration. Le Président du Comité est désigné par le Conseil. Il se réunit au moins une fois par an.

Ses attributions sont d'étudier la composition du Conseil d'administration et de soumettre des suggestions de candidatures aux postes de mandataires sociaux, en veillant à une composition équilibrée du Conseil.

En termes de rémunération, il propose au Conseil la fixation et les évolutions de la rémunération et des stock-options des mandataires sociaux, des administrateurs ayant une fonction exécutive et, globalement, la rémunération et les stock-options du Conseil et du Comité exécutif.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité de sélection et de rémunération s'est réuni trois fois. Le taux de présence a été de 100 %.

Gouvernement d'entreprise

► Le Comité d'audit

Il est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration. Le Président du Comité est désigné par le Conseil. Il se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Ses attributions sont :

- de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour les comptes consolidés et sociaux ;
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations ;
- d'examiner les systèmes de contrôle interne et externe ;
- d'examiner le budget.

Il peut rencontrer, hors la présence des mandataires sociaux et des administrateurs ayant un rôle actif dans l'entreprise, les membres de la direction financière, de la direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'audit se réunit habituellement le jour même (et non l'avant-veille) de l'Assemblée du Conseil d'administration appelée à examiner les états financiers annuels et semestriels. Cette mesure s'explique par le fait que de nombreux membres doivent se déplacer pour assister à la fois au Comité d'audit et aux réunions du Conseil d'administration. Toutefois, étant donné que les états financiers sont envoyés aux membres du Comité d'audit dans des délais suffisants pour leur permettre d'effectuer leur évaluation, ce point n'a jamais été source de problème.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'audit s'est réuni deux fois. Le taux de présence a été de 100 %.

Du 31 mars 2008 au 2 décembre 2008, la composition des Comités spécialisés est la suivante :

Comité stratégique :

M. Ton van der Laan, Président
M. Philip Muelder, membre
M. Philippe Robert, membre
Mme. Sarah Vawda, secrétaire

Comité de sélection et des rémunérations :

M. Michel Bon, Président
M. Yves René Nanot, Président (administrateur indépendant)
M. Philippe Robert, membre
M. Ton van der Laan, secrétaire

Comité d'audit :

M. Yves René Nanot, Président (administrateur indépendant)

M. Philip Muelder, membre
M. Philippe Robert, membre
M. Marcel Crince, secrétaire

Au 24 avril 2009, les membres des Comités spécialisés sont les suivants :

Comité stratégique :

M. Ton van der Laan, Président
M. Philip Muelder, membre
M. Philippe Robert, membre
M. Marcel Crince, membre
M. Christoph Roettele, membre
Mme Sylvia Andriessen, secrétaire

Comité de sélection et des rémunérations :

M. Michel Bon, Président
M. Yves René Nanot, Président (administrateur indépendant)
M. Philippe Robert, membre
M. Ton van der Laan, secrétaire

Comité d'audit :

M. Yves René Nanot, Président (administrateur indépendant)
M. Philip Muelder, membre
M. Philippe Robert, membre
M. Marcel Crince, secrétaire

► Comité exécutif

Le Comité exécutif définit les orientations stratégiques du groupe à moyen terme et prépare les décisions à soumettre au Comité stratégique ou au Conseil d'administration. Il supervise la mise en œuvre de cette stratégie en validant les plans pluriannuels et les budgets et en contrôlant la bonne marche des activités.

Il évalue des moyens à mettre en œuvre, notamment en termes de ressources humaines, d'investissements industriels ou financiers permettant d'assurer une croissance interne ou externe.

Au 24 avril 2009, les membres sont :

M. Ton van der Laan, Président-Directeur général
M. Marcel Crince, Directeur financier
Mme. Sarah Vawda, Directeur du développement
M. Erik Bras, Vice-Président groupe
M. Gijs Scholman, Vice-Président groupe
M. Stijn Steendijk, Directeur des ressources humaines

16.4. Gouvernement d'entreprise

L'émetteur a pris les mesures nécessaires afin de respecter les règles de gouvernance d'entreprise mentionnées dans le Code MEDEF/AFEP applicable aux sociétés cotées et publié en décembre 2008 dans les conditions et avec les réserves mentionnées dans le rapport du Président sur le contrôle interne. Ce Code peut être consulté sur le site www.medef.fr.

17

Salariés

17.1. Nombre de salariés

Se reporter à la page 101 § 26.1.8 – Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société.

17.2. Participations et stock-options (option d'achat d'actions)

Se reporter à la page 104 § 26.1.18 – Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société.

17.3. Participation du personnel dans le capital de l'émetteur

Se reporter à la page 104 § 26.1.18 – Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société.

18 Principaux actionnaires

18.1. Identité des principaux actionnaires

L'identité des actionnaires majoritaires fait l'objet du § 21.1.7, page 90.

La Société peut, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres :

- le nom ou la dénomination sociale, l'adresse, l'année de naissance ou l'année de constitution et la nationalité des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées ;
- la quantité de titres détenue par chacun d'eux ;
- le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

En date du 24 avril 2009, le nombre de détenteurs de titres nominatifs était de 150. La Société n'a pas connaissance du nombre total d'actionnaires.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2008, KoroFrance SAS était le seul actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. En dehors de KoroFrance SAS, les administrateurs de Provimi ou leur représentant au Conseil d'administration détenaient globalement 105 actions de la Société. Au 31 décembre 2008, la participation des cadres du groupe représentait globalement 11,86 % du capital de Provimi SA, détenu indirectement par l'intermédiaire de KoroFrance SAS.

18.2. Droits de vote

Tous les actionnaires ont le même droit de vote.

18.3. Contrôle de la Société

Le 12 avril 2007, KoroFrance SAS a déclaré à l'Autorité des marchés financiers et à la Société qu'elle avait franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % et les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 % et 2/3 dans le capital et les droits de vote de Provimi SA, et qu'elle détenait à cette date 19 323 016 actions représentant 74,05 % du capital social et 74,45 % des droits de vote de Provimi SA (hors les actions auto-détenues par la Société).

Par conséquent, le contrôle de la Société est détenu directement par la société KoroFrance SAS, une société de droit français dont le siège social est situé 9-11, avenue Arago, 78190 Trappes (France), et indirectement contrôlée par les fonds gérés ou conseillés par Permira Advisers LLP.

Le 30 juin 2007, à savoir à l'issue de l'offre publique obligatoire lancée suite à l'acquisition de cette participation majoritaire, KoroFrance SAS détenait 22 708 092 actions représentant 87,02 % du capital et 87,07 % des droits de vote.

Au 24 avril 2009, KoroFrance SAS détient 22 794 043 actions (2007 : 22 794 043), représentant 87,35 % du capital et 87,40 % des droits de vote.

18.4. Pacte d'actionnaires pouvant entraîner un changement de contrôle

Au 24 avril 2009, et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert ni de pacte d'actionnaires au niveau de Provimi SA.

19 Opérations avec des sociétés apparentées

Se reporter à la page 75 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 35.

20

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1. Comptes consolidés 2008	41		
20.1.1. Compte de résultat consolidé au 31 décembre	41	Note 29 - Autres passifs courants	69
20.1.2. Bilan consolidé au 31 décembre - Actif	42	Note 30 - Impôts différés	70
20.1.3. Bilan consolidé au 31 décembre - Passif	43	Note 31 - Provisions	71
20.1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre	45	Note 32 - Plans de retraites, indemnités de départ, assurance vie et autres avantages assimilés	71
20.1.5. Notes sur les comptes consolidés	46	Note 33 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	74
Note 1 - Généralités	46	Note 34 - Litiges en cours	75
Note 2 - Changement de l'actionnaire majoritaire de Provimi	46	Note 35 - Transactions avec des parties liées	75
Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation	47	Note 36 - Rémunération des dirigeants	77
Note 4 - Secteurs géographiques et secteurs d'activité	52	Note 37 - Approbation des états financiers	77
Note 5 - Variations du périmètre de consolidation	54	Annexe aux comptes consolidés	78
Note 6 - Produits des activités poursuivies	56	20.1.6. Rapport des Commissaires aux Comptes	81
Note 7 - Autres produits et charges opérationnels	56		
Note 8 - Résultat de l'exercice	57	20.2. Information financière pro forma	81
Note 9 - Stock-options	57		
Note 10 - Charges financières nettes	58	20.3. Information financière - Comptes sociaux	82
Note 11 - Impôt	58	20.3.1. Compte de résultat au 31 décembre	82
Note 12 - Résultat par action	58	20.3.2. Bilan au 31 décembre	82
Note 13 - Goodwill	59	20.3.3. Notes aux comptes sociaux	83
Note 14 - Autres actifs incorporels	60	Note 1 - Règles et méthodes comptables	83
Note 15 - Immobilisations corporelles	61	Note 2 - Produits financiers	84
Note 16 - Participations dans les entreprises associées, activités poursuivies	62	Note 3 - Produits exceptionnels	84
Note 17 - Actifs financiers et autres actifs non courants	62	Note 4 - Impôt	84
Note 18 - Stocks	62	Note 5 - Actifs non courants	85
Note 19 - Créances commerciales et autres	62	Note 6 - Créances clients et comptes associés	86
Note 20 - Variation du besoin en fonds de roulement	63	Note 7 - Écart de conversion actif	86
Note 21 - Actifs financiers courants	63	Note 8 - Composition du capital de la Société	86
Note 22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	63	Note 9 - Variation des capitaux propres	86
Note 23 - Capitaux propres	64	Note 10 - Provisions	86
Note 24 - Intérêts minoritaires	64	Note 11 - Dettes à la clôture	86
Note 25 - Dividendes	64	Note 12 - Informations diverses	87
Note 26 - Endettement	64	20.3.4. Rapport général des Commissaires aux Comptes	89
Note 27 - Instruments financiers dérivés	68		
Note 28 - Obligations de location financement	69		

Note : Ce Document de référence incorpore par référence les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2006 et 2007.

20.1. Comptes consolidés 2008

20.1.1. Compte de résultat consolidé au 31 décembre

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires (note 6)	2 154,1	1 918,5
Charges opérationnelles :		
Coût des biens et services vendus	1 619,2	1 428,9
Charges de personnel	239,1	224,2
Dotations relatives aux provisions et amortissements	34,2	34,2
Perte de valeur des actifs (note 8)	1,7	3,0
Produit net de cession d'actifs	(2,0)	(0,6)
Autres charges opérationnelles	150,2	137,7
Total charges opérationnelles (note 8)	2 042,4	1 827,4
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	111,7	91,1
Autres produits et charges opérationnels (note 7)	(19,8)	(21,7)
Résultat opérationnel	91,9	69,4
Charges sur dette financière (note 10)	(74,9)	(45,8)
Intérêts sur disponibilités (note 10)	12,6	8,0
Charges financières nettes	(62,3)	(37,8)
Autres produits et charges financiers (note 10)	(23,0)	(5,6)
Quote-part du groupe dans les résultats des entreprises associées		-
Résultat avant impôts	6,6	26,0
Impôts (note 11)	(15,7)	(14,9)
Résultat net des activités poursuivies avant intérêts minoritaires	(9,1)	11,1
Résultat net des activités abandonnées	38,3	3,2
Résultat net	29,2	14,3
Dont :		
Part du groupe	25,8	10,5
Intérêts minoritaires	3,4	3,8
Résultat net des activités poursuivies et abandonnées, part du groupe		
Résultat net par action (en euros) (note 12)	0,99	0,40
Résultat dilué par action (en euros) (note 12)	0,99	0,40
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe		
Résultat net par action (en euros)	(0,48)	0,28
Résultat dilué par action (en euros)	(0,48)	0,28
Nombre moyen d'actions en circulation (note 12)	26 080 069	26 080 069
Nombre d'actions dilué (note 12)	26 094 369	26 094 369

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

• **État des profits et pertes constatés, nets d'impôt au 31 décembre**

(en millions d'euros)	2008	2007
Opérations poursuivies		
Gains ou pertes de juste valeur des instruments financiers	-	-
Produits de la vente d'actions d'autocontrôle	-	2,1
Gains ou pertes actuarielles sur engagement de retraite	-	-
Écarts de conversion	(43,3)	6,4
Impôts sur les éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Gain ou perte nette comptabilisé directement en capitaux propres	(43,3)	8,5
Résultat net de la période, activités poursuivies	(9,1)	11,1
Total des gains ou pertes des activités poursuivies comptabilisés sur la période	(52,4)	19,6
Total des gains ou pertes des activités abandonnées comptabilisés sur la période	38,3	3,1
TOTAL DES GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	(14,1)	22,7
Dont :		
Part du groupe	(17,5)	18,9
Intérêts minoritaires	3,4	3,8

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

20.1.2. Bilan consolidé au 31 décembre – Actif

Actif (en millions d'euros)	2008	2007
Actif non courant :		
Goodwill (note 13)	456,3	479,3
Immobilisations incorporelles (note 14)	55,8	58,6
Immobilisations corporelles (note 15)	253,4	272,1
Participations dans les entreprises associées (note 16)	0,2	0,3
Impôts différés – actif (note 30)	21,8	15,3
Actifs financiers non courants (note 17)	2,2	6,1
Autres actifs non courants (note 17)	2,3	4,3
Total actif non courant	792,0	836,0
Actif courant :		
Stocks et en-cours (note 18)	141,0	194,9
Créances clients, nettes (note 19)	215,4	244,8
Impôt	20,3	13,7
Autres actifs courants (note 19)	46,4	59,2
Actifs financiers courants (note 21)	7,5	25,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 22)	159,5	86,5
Total actif courant	590,1	624,6
Actifs détenus en vue de la vente (note 5.1.7)	4,2	85,0
TOTAL ACTIF	1 386,3	1 545,6

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

20.1.3. Bilan consolidé au 31 décembre – Passif

Passif (en millions d'euros)	2008	2007
Capitaux propres : (note 23)		
Capital	265,8	265,8
Report à nouveau	(141,0)	(136,0)
Résultat net de l'exercice	25,8	10,5
Écarts de conversion	1,7	45,0
Capitaux propres du groupe	152,3	185,3
Intérêts minoritaires (note 24)	14,0	16,7
Capitaux propres	166,3	202,0
Passifs :		
Impôts différés – passif (note 30)	38,8	44,2
Provisions (note 31)	8,3	9,1
Dettes financières à plus d'un an (note 26)	717,3	792,8
Total passif non courant	764,4	846,1
Dettes financières à plus d'un an (note 26)	161,5	106,4
Provisions (note 31)	11,4	9,1
Dettes fournisseurs	175,2	237,6
Impôt	11,6	8,4
Autres passifs courants (note 29)	95,9	88,1
Total passif courant	455,6	449,6
Passifs directement liés aux actifs détenus pour la vente (note 5.1.7.)	-	47,9
TOTAL PASSIF	1 386,3	1 545,6

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

• **Variation des capitaux propres**

(en millions d'euros)	Capital et primes	Réserves	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat net	Intérêts minoritaires	Total
Au 1^{er} janvier 2007	26,1	473,4	(33,3)	38,7		32,3	537,2
Dividendes distribués		(233,7)	(65,2)			(1,0)	(299,9)
Résultat net de la période					10,5	3,8	14,3
Écarts de conversion				6,3		(1,9)	4,4
Options de vente et acquisitions			(39,6)			(16,5)	(56,1)
Produit de la vente des actions d'autocontrôle			2,1				2,1
Au 31 décembre 2007, publié	26,1	239,7	(136,0)	45,0	10,5	16,7	202,0
Au 1^{er} janvier 2008 après affectation du résultat, publié	26,1	239,7	(125,5)	45,0		16,7	202,0
Dividendes payés			(14,4)			(1,3)	(15,7)
Résultat net de la période					25,8	3,4	29,2
Écarts de conversion				(43,3)		(0,8)	(44,1)
Acquisition de part de minoritaires de sociétés contrôlées			(1,1)			(0,2)	(1,3)
Vente de part de minoritaires de sociétés contrôlées						(3,8)	(3,8)
AU 31 DÉCEMBRE 2008	26,1	239,7	(141,0)	1,7	25,8	14,0	166,3

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

20.1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre

(en millions d'euros)	2008	2007
Opérations poursuivies		
Flux provenant des activités opérationnelles :		
Résultat opérationnel	91,9	69,4
Dotations aux amortissements et provisions opérationnelles (note 8)	35,9	37,2
Autres produits et charges non réalisés	5,9	7,7
Excédent brut d'exploitation	133,7	114,3
Variation du besoin en fonds de roulement (note 20)	23,0	(24,8)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :	156,7	89,5
Intérêts reçus	12,0	7,4
Charges d'intérêt et de refinancement	(76,0)	(66,8)
Dividendes reçus	0,1	-
Impôt sur les résultats	(28,7)	(22,7)
Total	64,1	7,4
Flux de trésorerie liés aux investissements :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 15)	(45,0)	(48,5)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 14)	(4,9)	(2,2)
Cession d'éléments de l'actif corporel et incorporel	4,5	3,6
Trésorerie/endettement des filiales acquises	0,3	0,6
Subventions d'investissement reçues	-	0,1
Acquisitions/cessions de filiales consolidées (note 5)	(3,3)	(63,0)
Total	(48,4)	(109,4)
Flux de trésorerie liés au financement :		
Dividendes versés aux actionnaires (note 25)	(5,7)	(292,4)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(1,0)	(1,3)
Augmentations/(diminutions) des passifs financiers (note 26.3)	(103,2)	433,4
Total	(109,9)	139,7
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, activités abandonnées	(3,1)	(5,8)
Flux de trésorerie liés aux investissements, activités abandonnées	73,1	(1,6)
Flux de trésorerie liés au financement, activités abandonnées	0,7	2,4
Incidence des variations de taux de change	0,4	(1,9)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23,1)	30,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	45,6	16,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22,5	45,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture détenus en vue de la vente	-	1,3

La trésorerie nette comprend les soldes bancaires et les dépôts à terme de moins de trois mois.

• Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159,5	86,5
Dépôts à terme (note 21)	3,7	23,4
Découvert bancaire (note 26.3)	(140,7)	(64,3)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NETS	22,5	45,6

La trésorerie nette comprend les soldes bancaires et les dépôts à terme de moins de trois mois.

20.1.5. Notes sur les comptes consolidés

Note 1

Généralités

La société mère du groupe est Provimi SA (Société Anonyme) dont le siège social est situé 9-11 Avenue Arago, 78190 Trappes, France.

Compte tenu de la cotation du titre Provimi sur un marché réglementé de l'un des pays de l'Union européenne et conformément au Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Provimi et de ses filiales ("le groupe") sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées et utilisées par l'Union Européenne.

L'application des nouvelles interprétations suivantes au 1^{er} janvier 2008 n'a pas d'effet significatif sur les comptes du groupe :

IFRIC 11 – IFRS 2	Actions propres et transactions intra-groupe
-------------------	--

Amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7	Reclassement d'instruments financiers
--	---------------------------------------

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes suivantes, qui ont été approuvées par l'Union Européenne en 2007 et en 2008 mais ne sont pas encore obligatoires :

Amendements à la norme IAS 1	"Présentation des états financiers : présentation révisée"
------------------------------	--

Amendement à la norme IAS 23	"Coûts d'emprunts"
------------------------------	--------------------

Amendement à la norme IFRS 2	"Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations"
------------------------------	---

Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1	"Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations découlant d'une liquidation"
--	---

Améliorations des normes IFRS (publiées par l'IASB en mai 2008)

Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27	"Coût de participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée"
---	---

IFRIC 13	"Programmes de fidélisation de la clientèle"
----------	--

IFRIC 14	"IAS 19 – Plafonnement de l'actif d'un régime à prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction"
----------	--

Les normes et interprétations suivantes, publiées mais non encore adoptées par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées pendant l'exercice clos au 31 décembre 2008 :

Norme IFRS 3 révisée	"Regroupements d'entreprises"
Amendement à la norme IAS 27	"États financiers consolidés et individuels"
Amendements 2008 à la norme IAS 39	"Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : éléments couverts éligibles" et "reclassement des actifs financiers : date d'application et de transition"
Norme IFRS 1 révisée	"Première adoption des normes IFRS"
IFRIC 12	"Accords de concession de services"
IFRIC 15	"Contrats de construction de biens immobiliers"
IFRIC 16	"Couverture d'une participation nette dans un établissement étranger"
IFRIC 17	"Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires"

A l'heure actuelle, la direction du groupe étudie l'impact que pourrait avoir, dans l'avenir, l'adoption de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du groupe.

La direction du groupe n'a pas opté pour une application anticipée de la norme IFRS 8 "Segments opérationnels" en 2008. Le groupe a effectué une analyse afin d'anticiper l'impact de la première application de la norme IFRS 8 pendant l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2009. En application de cette norme, Provimi définit ses segments opérationnels comme suit.

- Aliments pour animaux de compagnie ;
- Nutrition animale France/Suisse ;
- Nutrition animale Europe Nord-Ouest ;
- Nutrition animale Pologne/Ukraine ;
- Nutrition animale Autre Europe centrale et orientale ;
- Nutrition animale Amérique du Nord ;
- Nutrition animale Amérique latine ;
- Autres.

Si la norme IFRS 8 avait été appliquée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008, elle n'aurait pas eu d'impact sur le test de dépréciation des Goodwills et des actifs à long terme du groupe.

Note 2

Changement de l'actionnaire majoritaire de Provimi

Nutrilux Sarl (Luxembourg), société indirectement contrôlée par des fonds gérés ou conseillés par Permira Advisers LLP, a annoncé le 30 janvier 2007 qu'elle avait conclu un accord en vue de l'acquisition (directe ou indirecte) auprès de Provimlux Investments SA (société détenue conjointement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par PAI Partners et CVC Capital Partners) de sa participation de 74,05 % dans le capital de Provimi SA.

Suite à l'obtention de l'accord des autorités de la concurrence, l'acquisition des 74,05 % du capital de Provimi SA a été finalisée le 12 avril 2007 par KoroFrance SAS, filiale détenue à 100 % par Nutrillux Sarl qui s'est substituée à cette dernière au contrat d'achat pour un montant de 30,22 euros par action.

Une offre publique d'achat a été lancée consécutivement sur les 25,95 % du capital restant à un prix de 34,00 euros par action, offre après laquelle KoroFrance SAS détenait 22 606 389 actions de Provimi SA, soit 86,63 % de son capital. Au 31 décembre 2007, KoroFrance SAS détenait 22 794 043 actions de Provimi SA, soit 87,35 % de son capital.

Note 3

Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1. Changement de méthode comptable avec effet rétroactif

Le groupe a fait l'acquisition de part des minoritaires dans des entités dont il avait déjà le contrôle.

En 2007, le groupe a décidé de traiter les acquisitions et les cessions comme des transactions entre actionnaires et de ce fait de ne pas comptabiliser de Goodwill. La différence entre le prix d'achat et la quote-part des actifs net acquis est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

En l'absence de norme de comptabilisation traitant spécifiquement de l'acquisition de parts minoritaires, le traitement comptable ci-dessus décrit a été adopté du fait qu'il est cohérent avec la norme IFRS 3 qui devrait être est proposée à l'adoption par l'union européenne.

3.2. Principales sources d'incertitude et estimations

Lors de l'établissement de ses états financiers, Provimi a recours à des estimations et à des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains actifs et passifs, certains produits et charges et l'information contenue dans certaines notes aux comptes consolidés. Le groupe revoit régulièrement ses estimations et ses hypothèses afin de prendre en compte l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au regard de la conjoncture économique. Dès lors que ces estimations ou ces hypothèses sont modifiées, l'information contenue dans les prochains états financiers du groupe est susceptible de différer des estimations actuelles.

Les principales hypothèses susceptibles d'affecter l'évaluation des actifs, l'estimation des passifs et le montant des produits et charges des exercices sont résumées ci-dessous.

3.2.1. Recouvrabilité des actifs incorporels générés en interne (note 14)

La direction du groupe revoit la valeur des actifs incorporels générés en interne et liés au développement de produits et de services spécifiques comptabilisés au bilan. Des analyses détaillées de recouvrabilité sont menées à la fin de chaque exercice.

3.2.2. Marques (note 14)

L'évaluation des marques est revue à chaque clôture de façon à déterminer si leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

3.2.3. Perte de valeur des goodwills (note 13)

La méthode et les hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation des goodwills sont décrites dans la note 13. Les fluctuations des conditions de marché, des flux de trésorerie futurs estimés par la direction du groupe et des principales hypothèses peuvent modifier la valeur comptable des goodwills et autres actifs à long terme estimés par la direction du groupe.

3.2.4. Risque de crédit (note 19)

Les principaux actifs financiers du groupe sont les soldes bancaires, la trésorerie, les créances commerciales et les autres créances.

Le principal risque de crédit est lié aux créances commerciales. Les montants figurant au bilan sont nets des provisions pour créances douteuses. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'un événement est susceptible, sur la base de l'expérience acquise, de réduire la recouvrabilité des flux de trésorerie futurs.

Le risque de crédit n'est pas concentré mais réparti sur un grand nombre de clients et de contreparties.

3.2.5. Engagements de retraite complémentaire et indemnités de départ

La méthode et les hypothèses utilisées pour estimer les obligations du groupe relatives aux avantages au personnel sont définies à la note 3.19. Tout changement de ces hypothèses peut engendrer une révision de la valeur estimée par la direction du groupe pour ces engagements.

3.2.6. Impôts différés

Les actifs d'impôt différé sont portés au bilan consolidé lorsqu'il est probable qu'ils puissent être recouverts au cours des exercices ultérieurs. Les facteurs pris en compte par la direction du groupe pour déterminer si un actif d'impôt différé doit être constaté dans les états financiers sont décrits dans la note 30. La direction du groupe revoit périodiquement ses estimations concernant la capacité de recouvrement de ces actifs.

3.3. Méthode de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des sociétés du groupe Provimi établis à la date de clôture.

Toutes les sociétés dont Provimi assure le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les sociétés dans lesquelles Provimi exerce une influence notable (investissement dans les entreprises associées) et détient, directement ou indirectement, au moins 20 % du capital social sont mises en équivalence.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

➤ 3.4. Conversion des transactions et des comptes exprimés en monnaies étrangères

3.4.1. Transactions réalisées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au taux de clôture et les écarts de conversion sont portés au compte de résultat.

3.4.2. Conversion des états financiers des sociétés en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle des entités étrangères est la devise qui leur est applicable.

Les comptes des sociétés hors de la zone euro sont convertis comme suit :

- les postes du bilan sont convertis en euros sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués ;
- les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- et tout écart de conversion en résultant est inscrit de manière spécifique dans les capitaux propres consolidés.

➤ 3.5. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de services qui constituent l'activité principale du groupe, hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi que les produits des licences et des subventions d'exploitation, hors TVA.

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du produit sont transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur du règlement perçu ou à percevoir.

Pour les ventes réalisées par l'intermédiaire de détaillants ou de distributeurs, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au réseau de distribution. Simultanément, les retours de marchandises estimés conformément aux engagements contractuels et avant toute réclamation sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe comptabilise en déduction du chiffre d'affaires les retours de marchandises, les ristournes quantitatives, financières ou d'autre nature ainsi que toute indemnité sur la base des termes contractuels et en fonction de l'expérience acquise.

➤ 3.6. Coût des ventes

Le coût des ventes inclut toutes les charges opérationnelles sauf les salaires et charges sociales, les dotations aux provisions et amortissements, les pertes de valeur et les cessions d'actifs et les autres charges d'exploitation.

Les autres charges d'exploitation incluent, entre autres, les coûts de maintenance et de réparation, les honoraires de consultants professionnels et juridiques, les coûts de logistique et de magasinage, ainsi que les coûts de marketing et d'assurance.

Le coût des ventes ne comprend pas non plus les éléments repris sur la ligne "Autres produits et charges opérationnels" tels que décrits dans la note 7.

➤ 3.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels comprend la marge brute, les coûts administratifs et de vente, les coûts de recherche et de développement, les charges pour retraite, l'intéressement du personnel, les corrections de juste valeur des instruments dérivés couvrant les opérations commerciales ainsi que les plus ou moins-values sur les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les autres produits et charges opérationnels présentés dans le résultat opérationnel n'incluent que les éléments significatifs revêtant un caractère très inhabituel tel que leur publication, selon la direction du groupe, est nécessaire à la bonne compréhension de la performance financière courante du groupe.

Le résultat opérationnel est calculé hors charges et produits financiers.

➤ 3.8. Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les charges et produits d'intérêts sur l'endettement financier net consolidé constitué des emprunts, y compris les passifs liés aux contrats de location-financement, et de tout élément assimilable à de la trésorerie, telles que la trésorerie elle-même, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement. Elles incluent également les commissions bancaires relatives aux opérations de financement. Les autres commissions bancaires sont comptabilisées en charges opérationnelles.

➤ 3.9. Paiements fondés sur des actions

Actuellement le groupe n'a pas de plan de rémunération fondé sur les actions.

➤ 3.10. Calcul du résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours du présent exercice et des exercices précédents est calculé en excluant les actions d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre d'actions utilisé correspond à la moyenne du nombre d'actions ordinaires potentiellement en circulation pendant la période, c'est-à-dire y compris toutes actions ordinaires potentielles pouvant avoir un effet dilutif.

➤ 3.11. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs à céder sont classés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable est davantage recouvrable par leur vente plutôt que par leur utilisation. Cette condition n'est réalisée que si la vente est hautement probable et que le bien est immédiatement disponible à la vente en l'état. L'engagement de vendre doit être pris, la vente étant supposée être réalisée dans l'année qui suit après le reclassement des actifs concernés.

Ces actifs sont évalués au plus bas de leur dernière valeur comptable ou de leur juste valeur nette des coûts relatifs à la vente. Ils ne font plus l'objet d'un amortissement.

Une activité abandonnée se définit comme un élément d'une entité qui a été vendu ou classé comme actif destiné à être cédé, et :

- représente une ligne majeure d'une activité ou d'une zone géographique qui peut être séparée ;

- fait partie d'un plan particulier de cession destiné à céder une ligne majeure séparable d'une activité ou d'une zone géographique ; ou
- est une filiale acquise uniquement dans le but d'être revendue.

Les montants relatifs à ces cessions sont présentés dans le compte de résultat et dans le tableau de flux de trésorerie séparément pour la période en cours et pour les périodes antérieures figurant dans les états financiers, s'ils sont significatifs.

3.12. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et passifs éventuels de la Société acquise à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est comptabilisé sous la rubrique "Goodwill". Les intérêts minoritaires dans une société acquise sont évalués à l'origine à concurrence de la part des minoritaires dans la juste valeur des actifs/passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition.

Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant la date d'acquisition.

Les goodwills résultant de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro) sont considérés comme des actifs de l'entité concernée. De ce fait, ils sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et convertis en euro sur la base du taux de clôture.

Les goodwills ne sont pas amortis. Les goodwills, regroupés aux autres actifs des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils ont été alloués, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Du fait de la consolidation d'entités légales séparées dans chacun des pays, de l'homogénéité des marchés et de l'organisation du management opérationnel par pays, Provimi a décidé de retenir les pays comme unités génératrices de trésorerie (UGT).

Si la valeur comptable des actifs ou de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable, lesdits actifs sont ramenés à cette dernière valeur. La valeur recouvrable est la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La méthode employée est la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des actifs ou de l'UGT concernés.

Une perte de valeur constatée sur le goodwill ne fait jamais l'objet d'une reprise.

En cas de cession de filiale, les écarts d'acquisitions attribuables à celle-ci entrent dans la détermination de la perte ou du gain issu de cette vente.

3.13. Immobilisations incorporelles

3.13.1. Marques

L'évaluation des marques s'appuie généralement sur les conseils de consultants spécialisés.

Les marques ne sont pas amorties en raison de la protection juridique dont elles bénéficient et sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée. Un test de dépréciation est effectué annuellement sur la base de la valeur recouvrable des marques. Les pertes de valeur des immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une reprise, dans la limite du montant initial de la perte de valeur, si leur valeur recouvrable devient supérieure à leur valeur nette comptable.

3.13.2. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues sauf si elles satisfont aux critères d'activation de la norme IAS 38.

Dans ce cas, ces dépenses sont immobilisées et amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques attendus, sans toutefois excéder cinq ans.

3.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Leur amortissement est pratiqué sur la base de leur durée d'utilisation estimée et selon la méthode linéaire.

Les principales durées de vie retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	20 – 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 – 20 ans
Agencements	10 – 20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	5 ans

Les biens acquis au moyen d'un contrat de location financement qui, en substance, ont pour effet de transférer au groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés à l'actif immobilisé. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

Ces biens et les passifs associés ne font pas l'objet d'une comptabilisation d'impôts différés.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf ceux engagés pour améliorer la productivité ou prolonger la durée d'utilisation du bien. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'apparaît un indice externe ou interne de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur du bien est ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise dans la limite de la valeur comptable qui aurait été celle du bien en l'absence de toute perte de valeur sur les exercices précédents.

3.15. Subventions

Les aides gouvernementales ou les subventions relatives aux actifs sont comptabilisées en tant que produits différés et amorties sur la durée d'utilité attendue du bien sous-jacent.

3.16. Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts et les dépôts, les placements, les titres de créance, les instruments dérivés ayant une valeur de marché positive et les créances clients. Conformément à la norme IAS 39, le groupe classe les actifs financiers en quatre catégories : actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat.

Les prêts sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts sont comptabilisés en actifs financiers lorsque leur échéance initiale est de plus de trois mois et en trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou que leur échéance initiale est de moins de trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs pourraient faire l'objet d'une dépréciation, ceux-ci font l'objet d'une revue spécifique. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable (valeur nette réalisable) est comptabilisé en frais financiers. La perte de valeur est réversible en contrepartie des produits financiers si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour ces participations peut être contre-passée.

Les valeurs de placement sont des titres détenus pour être revendus et qui ne peuvent pas être considérés comme de la trésorerie. Ils sont reconnus comme des actifs financiers à leur juste valeur selon la classification de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en produits ou charges financiers.

Les créances client sont comptabilisées à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs pourraient être dépréciés, ils font l'objet d'une revue. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable (valeur nette réalisable) est comptabilisé en résultat opérationnel. La perte de valeur peut être contre-passée si ces actifs retrouvent leur valeur dans le futur. Dans ce cas, la reprise est comptabilisée en résultat opérationnel.

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 peut être sorti de l'actif lorsque le groupe n'en attend plus aucun flux et que tous les risques et avantages qui y sont attachés ont été transférés de manière substantielle. En ce qui concerne les créances clients, une cession sans recours en cas d'un défaut de paiement du débiteur rend la sortie du bilan possible dans la mesure où le risque d'un paiement tardif est considéré comme mineur. Le montant des créances cédées sans recours est indiqué à la note 19.

❖ 3.17. Stocks et en-cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le prix de revient correspond essentiellement au prix unitaire moyen pondéré qui, compte tenu de la rotation des stocks, est proche de la dernière valeur de marché à la date de clôture. Le prix de revient inclut une quote-part des coûts de production directs. Une dépréciation est constatée dès que la valeur nette comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation et est estimée sur la base des prix de vente des produits et tient compte de leur obsolescence éventuelle.

❖ 3.18. Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité, dont la valeur n'est pas sujette à des variations significatives et dont l'échéance ne dépasse pas trois mois.

❖ 3.19. Engagements de retraites complémentaires et indemnités de départ

Le groupe accorde à ses employés différents types d'avantages en matière de retraite, d'indemnité de départ à la retraite et de couverture sociale et

médicale. Le type d'avantage octroyé dépend des obligations légales locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Le groupe provisionne en totalité ses engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, primes liées à l'ancienneté, prévoyance et autres avantages sociaux assimilés concernant son personnel retraité et actif.

Les paiements afférents aux régimes de retraite à cotisations définies du groupe sont constatés en charge sur l'exercice auquel ils se rapportent et aucune provision n'est constituée. Le groupe n'a aucune autre obligation découlant de ces paiements.

Les charges de cotisations des régimes de retraite à prestations définies sont estimées selon la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses obligations.

Cette méthode retient les meilleures hypothèses actuarielles qui comprennent la durée probable d'emploi des salariés, l'évolution des salaires, leur durée de vie probable et le taux de renouvellement probable des bénéficiaires.

Le groupe revoit tous les ans les actifs et les obligations liés au plan. Les actifs du plan sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque exercice.

Les écarts actuariels postérieurs sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés participant à ces régimes pour la part excédant 10 % du montant le plus élevé de :

- la valeur actuelle de l'engagement à la date de clôture au titre des prestations définies à la dite date de clôture ;
- la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Le coût estimé des avantages consentis aux employés est étalé sur les années de service de ceux-ci. Les cotisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net ainsi que du coût des services passés non comptabilisés et l'impact des réductions en liquidation de régimes sont comptabilisés dans les autres coûts. La partie financière des coûts, tels que les charges d'intérêt et le rendement des actifs, est enregistrée dans les produits ou charges financières.

❖ 3.20. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le groupe une obligation résultant d'événements passés dont il est probable ou certain qu'elle se traduira par une sortie de ressources dans des délais et pour des montants encore incertains.

Les montants sont estimés en utilisant toutes les informations internes ou externes disponibles et/ou en faisant appel à l'expertise de consultants extérieurs.

❖ 3.21. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les obligations et les emprunts, les instruments financiers dérivés ayant une valeur de marché négative et les dettes fournisseurs.

3.21.1. Emprunts portant intérêt

Les obligations et les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur sous déduction des commissions directement liées à l'émission des passifs concernés. Les coûts et primes d'émission ne sont pas inclus dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul de

l'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs financiers sont de ce fait valorisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions dues pour la mise en place du nouveau crédit syndiqué sont amorties sur la durée minimum prévisible de ce crédit (7 ans) en rapport avec les bénéfices attendus de ce crédit long terme.

3.21.2. Engagement pris en matière de rachat d'intérêt minoritaire

Provimi s'est engagé auprès des actionnaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale à racheter leur part minoritaire. Cet engagement d'achat est éventuellement conditionnel (put options) ou ferme (engagement de rachat à une date donnée).

En l'attente d'une interprétation de l'IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été adopté provisoirement conformément aux normes IFRS existantes :

- lors de sa première constatation, l'engagement d'achat des intérêts minoritaires est comptabilisé en passif financier pour la valeur actuelle du montant de ce rachat par exercice des options de vente ou par engagement ferme d'achat, principalement en contrepartie des capitaux propres pour le solde ;
- les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées par un ajustement des capitaux propres à l'exception de l'effet de la désactualisation comptabilisé dans les autres produits et charges financières ;
- lorsque c'est le cas, toute perte de valeur attendue sur le rachat est comptabilisée en autres charges et produits financiers au moment de la comptabilisation initiale ou au moment de la constatation des variations ultérieures ;
- à l'échéance de l'engagement, si les intérêts minoritaires ne sont pas rachetés, les écritures sont contre-passées. Si les intérêts minoritaires sont effectivement rachetés, le montant comptabilisé en passif financier est repris et est compensé par la sortie de trésorerie relative au rachat des minoritaires.

3.21.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur.

3.21.4. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur, qui dans la majorité des cas correspond à la valeur nominale.

3.22. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les sociétés du groupe Provimi utilisent différentes techniques de couverture pour gérer leurs risques de change et de taux d'intérêt tels que les couvertures à terme, les swaps, les options, les caps et les floors. Les instruments dérivés ont pour objet de couvrir économiquement les fluctuations de taux d'intérêt et de change en excluant toute spéculation. Ces risques sont gérés conjointement avec l'ensemble des filiales concernées dans le cadre d'une définition cohérente des politiques de couverture.

Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés soit sur des marchés de gré à gré avec des institutions financières de premier rang.

Provimi comptabilise à leur juste valeur la majorité de ses couvertures de taux de change, le reste faisant l'objet d'une comptabilité de couverture.

Le groupe comptabilise la majeure partie de ses achats et ventes à terme à leur coût de revient et le solde, à la juste valeur.

3.22.1. Risque de change

Le risque de change, né des emprunts souscrits par les sociétés du groupe en monnaies autres que la monnaie dans laquelle elles opèrent, est systématiquement couvert par des instruments financiers. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

À titre d'exception à ce principe, certains montants, clairement identifiés et approuvés au préalable par le Comité exécutif, ne font l'objet d'aucune couverture contre les risques de change. Il en est ainsi, des devises pour lesquelles les opérations de couverture ne sont pas possibles ou peu pratiques ou bien dans le but de garantir un taux d'intérêt plus bas.

Le groupe a choisi de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ses instruments financiers dérivés.

3.22.2. Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt sont gérés centralement mais distinctement pour chaque monnaie selon des stratégies qui prennent en compte les caractéristiques spécifiques du marché financier local. Les instruments de couverture utilisés sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur de ces instruments étant comptabilisées dans le compte de résultat.

3.23. Impôt

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, y compris l'élimination des écritures comptabilisées dans les comptes individuels des filiales en application d'options fiscales.

Les impôts différés sont calculés en utilisant le taux d'impôt attendu à la date de récupération ou de paiement.

Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires, y compris pour les marques et les acquisitions de titres.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés dans les capitaux propres ou au compte de résultat de l'année où la modification de taux est décidée.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au bilan lorsqu'il est probable qu'il puisse être récupéré au cours des exercices ultérieurs. Les impôts différés actif et passif ne sont pas actualisés.

Les éléments suivants sont pris en compte pour apprécier la capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés :

- prévisions de résultats fiscaux ;
- analyse des situations bénéficiaires ou déficitaires des périodes récentes, hors éléments non récurrents ;
- données historiques concernant les résultats fiscaux des dernières années ;
- actifs sous-évalués dont la cession est envisagée ;
- possibilité d'opérer des regroupements fiscaux.

Les impôts relatifs aux distributions de dividende planifiées au cours de l'exercice à venir sont comptabilisés.

Comptes consolidés 2008

Aucune provision n'est constituée pour les impôts qui seraient dus en cas de distribution du report à nouveau des filiales, sauf lorsqu'il est probable que les différences temporaires soient contre-passées dans un avenir prévisible.

3.24. Actions d'autocontrôle

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou les pertes provenant de la vente de ces actions sont enregistrés en capitaux propres et n'ont aucune incidence sur le résultat du groupe.

Note 4

Secteurs géographiques et secteurs d'activité

4.1. Secteurs géographiques

Le groupe a été, de manière historique, organisé par secteurs géographiques : France, Pologne, Reste de l'Europe, Amérique du Nord, Reste du monde.

Ces zones géographiques constituent la base du reporting de premier niveau du groupe.

Les activités "Holding et consolidation" incluent différentes charges de services groupe tels que les frais d'achats groupe, de réassurance, de comptabilité des sociétés holding et de consolidation.

L'information sectorielle suit les mêmes principes comptables que ceux qui sont décrits dans ces états financiers consolidés.

Toutes les transactions entre les secteurs sont conclues sur une base commerciale dans des termes et des conditions identiques à celles qui prévalent pour la fourniture de biens et de services avec des tiers.

Le secteur "Reste de l'Europe" comprend tous les pays de l'Union européenne à l'exception de la France et de la Pologne et inclut également la Suisse, la Russie et l'Ukraine.

Le segment "Reste du monde" comprend l'Inde, la Jordanie, la Chine, le Vietnam, l'Australie, l'Argentine, le Brésil, la Colombie et l'Afrique du Sud.

L'information par produit est présentée ci-dessous.

2008 Opérations poursuivies

(en millions d'euros)	France	Pologne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Holding et consolidation	Total
Chiffre d'affaires :							
Ventes à des tiers	226,1	445,1	899,0	297,2	286,7	0	2 154,1
Ventes intra-groupe	8,4	19,0	39,1	0,0	0,1	(66,6)	0,0
Total chiffre d'affaires	234,5	464,1	938,1	297,2	286,8	(66,6)	2 154,1
Résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels	12,6	11,0	56,7	27,5	35,0	(31,1)	111,7
Autres produits et charges opérationnels	(3,2)	(2,9)	(13,7)				(19,8)
Résultat opérationnel	9,4	8,1	43,0	27,5	35,0	(31,1)	91,9
Éliminations inter-secteur	(4,9)	(6,9)	(12,2)	(5,5)	(1,6)	31,1	-
Résultat opérationnel, net	4,5	1,2	30,8	22,0	33,4	-	91,9
Quote-part du groupe dans les résultats des entreprises associées							
Charges financières	(3,6)	(14,1)	(15,8)	(9,0)	0,0	(42,8)	(85,3)
Résultat avant impôt	0,9	(13,0)	15,1	13,0	33,4	(42,8)	6,6
Impôt	(0,4)	1,6	(8,6)	(6,0)	(10,9)	8,6	(15,7)
Résultat net avant intérêts minoritaires	0,5	(11,4)	6,5	7,0	22,5	(34,2)	(9,1)
Autres informations :							
Investissements	3,7	2,6	30,3	2,1	6,3	1,3	46,3
Dépréciation et amortissement	3,1	4,9	15,0	3,5	2,3	5,4	34,2
Pertes de valeur constatées en compte de résultat		1,5	0,2				1,7
Bilan :							
Actifs par segment géographique	150,7	254,4	620,9	153,2	160,4	46,7	1 386,3
Passifs par segment géographique	114,7	176,7	288,8	98,1	59,4	482,3	1 220,0

• 2007 Opérations poursuivies

(en millions d'euros)	France	Pologne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Holding et consolidation	Total
Chiffre d'affaires :							
Ventes à des tiers	192,6	405,3	823,0	280,7	216,9		1 918,5
Ventes intra-groupe	10,3	9,8	40,2		0,1	(60,4)	-
Total chiffre d'affaires	202,9	415,1	863,2	280,7	217,0	(60,4)	1 918,5
Résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels	12,9	18,6	44,8	19,6	17,2	(22,0)	91,1
Autres produits et charges opérationnels		(1,2)	(13,9)			(6,6)	(21,7)
Résultat opérationnel	12,9	17,4	30,9	19,6	17,2	(28,6)	69,4
Éliminations inter-secteur	(3,7)	(5,0)	(12,2)	(4,5)	(1,3)	26,7	-
Résultat opérationnel, net	9,2	12,4	18,7	15,1	15,9	(1,9)	69,4
Quote-part du groupe dans les résultats des entreprises associées							
Charges financières	(4,6)	1,2	(10,8)	(6,5)	(0,3)	(22,4)	(43,4)
Résultat avant impôt	4,6	13,6	7,9	8,6	15,6	(24,3)	26,0
Impôt	(1,4)	(3,4)	(5,8)	(2,1)	(5,2)	3,0	(14,9)
Résultat net avant intérêts minoritaires	3,2	10,2	2,1	6,5	10,4	(21,3)	11,1
Autres informations :							
Investissements	3,1	3,0	36,5	1,9	3,1	0,9	48,5
Dépréciation et amortissement	3,1	4,7	15,7	5,1	2,6	3,0	34,2
Pertes de valeur constatées en compte de résultat			1,4	0,6	1,0		3,0
Bilan							
Actifs par segment géographique	203,3	315,6	742,6	144,0	186,8	(46,7)	1 545,6
Passifs par segment géographique	117,6	101,2	418,1	162,1	83,2	461,4	1 343,6

Comptes consolidés 2008

4.2. Information par secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont les aliments complets, les premix et les spécialités, les aliments pour animaux de compagnie et les autres produits. Les autres produits comprennent essentiellement les activités de négoce et les activités périphériques.

Le tableau ci-dessous fournit l'analyse des ventes du groupe par secteur d'activité.

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffres d'affaires des activités poursuivies		
Nutrition animale :		
- Aliments complets	535,5	503,5
- Premix & spécialités	1 023,9	886,5
Aliments pour animaux de compagnie	225,5	214,3
Autres	369,1	314,2
TOTAL	2 154,1	1 918,5
Chiffre d'affaires des activités abandonnées	10,7	155,9

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la valeur comptable des actifs et les investissements (actifs corporels et incorporels) par secteur d'activité.

Les actifs nets par segment incluent le Goodwill, les actifs incorporels immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement, autres actifs non courants et les impôts différés.

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs nets par segment		Augmentation des actifs corporels et incorporels (hors Goodwill)	
	31.12.2008	31.12.2007	2008	2007
Activités poursuivies				
Nutrition animale :				
- Aliments complets	274,8	302,1	7,0	16,8
- Premix & spécialités	406,9	399,8	22,9	20,8
Aliments pour animaux de compagnie	163,5	142,3	19,9	15,4
Autres	46,6	126,6	0,6	2,2
TOTAL	891,8	970,8	50,4	55,2
Activités abandonnées	-	37,1	-	1,6

Note 5**Variations du périmètre de consolidation****5.1. Périmètre de consolidation**

Les variations du périmètre de consolidation ont été les suivantes :

5.1.1. Acquisitions

	Consolidation depuis le	% de participation
Biovet	1 ^{er} septembre 2008	100
Nutritional Nutrition SA, Panama	1 ^{er} septembre 2008	100

5.1.2. Création de nouvelles sociétés

	Date	% de participation
Provimi Vetlanka (Private) Ltd., Sri Lanka	1 ^{er} janvier 2008	90
Provimi International SAS, France	21 août 2008	100

Provimi International SAS a été constituée en qualité de société holding et Provimi Vetlanka a été constituée pour la construction d'une unité de production de premix.

5.1.3. Fusions

	Date	% de participation
Fumaria Sp.z.o.o et Provimi-Rolimpex SA dans Provimi Polska SA, Pologne	31 juillet 2008	100
Vipromin 2000 Srl dans Vipromax Srl, Roumanie	2 décembre 2008	100
Provimi Dobrich dans Provimi Sitovo EAD, Bulgarie	1 ^{er} octobre 2008	100

5.1.4. Rachat d'intérêts minoritaires

	% détenu au 31/12/2007	% acquis	% détenu au 31.12.2008
Provimi Azov, Russie	97,11	2,89	100
Markinskaya, Russie	97,11	2,89	100
Volososky, Russie	97,28	0,11	97,39
Celtic Rus (Rybflotprom), Russie	93,33	6,67	100

Les sociétés dans lesquelles Provimi a racheté des intérêts minoritaires étaient déjà contrôlées. Conformément à la nouvelle méthode adoptée par Provimi et décrite en note 3.1, ces acquisitions d'intérêts minoritaires dans des sociétés déjà contrôlées sont traitées comme des transactions entre actionnaires.

5.1.5. Cession de sociétés consolidées

	Sortie depuis	% sortie	% détenu au 31.12.2008
Alitec SA, Chili	31 janvier 2008	100	0
Alitec Parqua SA, Chili	31 janvier 2008	50	0
Dana Feed A/S, Danemark	31 janvier 2008	100	0
Dana Feed Italia Srl, Italie	31 janvier 2008	100	0
Dana Feed Norge A/S, Norvège	31 janvier 2008	100	0
Dana Feed Polska Sp z.o.o., Pologne	31 janvier 2008	100	0
Gold Rush Ventures LLC, États-Unis	31 octobre 2008	51	0
Inversiones Provimi Chile Ltda, Chili	31 janvier 2008	100	0
Inversiones Provimi y Cia, Chili	31 janvier 2008	100	0
Nutrius LLC, États-Unis	31 octobre 2008	51	0
ProAqua Nutricion SA, Espagne	31 janvier 2008	100	0
ProviCo Pty Ltd, Australie	19 décembre 2008	2	49
Virtus Nutrition LLC, États-Unis	31 octobre 2008	51	0

5.1.6. Entités consolidées

Nombre de sociétés	2008	2007
Intégration globale	95	105
Mise en équivalence	1	2
TOTAL	96	107

5.1.7. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le montant total des actifs détenus en vue de la vente s'élève à 4,2 millions d'euros (85,0 millions d'euros en 2007) et les passifs directement liés à 0 million d'euros (47,9 millions d'euros en 2007). Ces actifs/passifs concernent principalement des terrains et des usines fermées en Europe centrale et en Europe occidentale.

Les montants de 2007 concernent principalement les activités d'aliments pour poissons qui ont été cédées le 31 janvier 2008.

5.1.7.1. Vente des activités d'aliments pour poissons, activités abandonnées

Le 6 novembre 2007, Provimi a conclu un accord avec Biomar Holding A/S (Danemark) en vue de la vente de ses activités au Chili, au Danemark et en Espagne, représentant environ 90 % des activités d'aliments pour poissons du groupe. La transaction a été finalisée le 31 janvier 2008.

Le résultat après impôt de la vente a été comptabilisé pendant l'exercice clos au 31 décembre 2008 (38,3 millions d'euros).

Résultat de l'exercice des activités abandonnées

Les résultats des activités abandonnées pour l'exercice 2008 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	10,7	155,9
Charges opérationnelles :		
Coût des biens et services vendus	(9,0)	(127,4)
Charges de personnel	(0,8)	(9,6)
Dotations relatives aux provisions et amortissements	(0,2)	(3,4)
Autres charges opérationnelles	(0,9)	(8,3)
Total charges opérationnelles	(10,9)	(148,7)
Résultat opérationnel	(0,2)	7,2
Charges financières sur dette financière	(0,2)	(3,5)
Plus value de cession des activités aliments pour poissons	38,3	
Résultat avant impôts	37,9	3,7
Impôts	0,4	(0,5)
Résultat net de la période	38,3	3,2

Comptes consolidés 2008

Flux de trésorerie des activités abandonnées sur l'exercice

(en millions d'euros)	2008	2007
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(3,1)	(5,8)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	73,1	(1,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0,7	2,4
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	70,7	(5,0)

5.1.7.2. Cession des activités Goldrush Ventures LLC aux États-Unis

En octobre 2008, Provimi a vendu sa participation de 51 % dans Goldrush Ventures LLC, société basée en Californie (États-Unis), à l'associé de sa propre joint-venture, Associated Feed and Supply. Le résultat de la vente, qui s'élève à 2 millions d'euros, a été comptabilisé au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et porté à la rubrique du résultat opérationnel.

5.1.8. Affectation du coût d'acquisition aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

En septembre 2008, le groupe a acquis les titres de Biovet SA (Colombie) et de sa société holding, Nutrianimal Development SA (Panama). L'affectation du coût d'acquisition aux actifs et passifs des entités acquises est provisoire et sera achevée au 30 juin 2009.

(en millions d'euros)	Valeur comptable avant acquisition, dans la comptabilité locale	Retraitements IFRS et retraitement de la juste valeur	Juste valeur
Actifs nets acquis			
Immobilisations incorporelles	0,1		0,1
Immobilisations corporelles	0,7	0,2	0,9
Créances à recevoir et autres actifs courants	2,3		2,3
Stocks	2,1		2,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3		0,3
Dettes fournisseurs	(3,1)		(3,1)
Impôts différés, passifs		(0,1)	(0,1)
Dettes financières	(1,9)		(1,9)
Actifs nets	0,5	0,1	0,6
Goodwill			7,6
Coûts de transaction			0,2
Total			8,4

Note 6

Produits des activités poursuivies

(en millions d'euros)	2008	2007
Activités poursuivies		
Chiffre d'affaires	2 154,1	1 918,5
Autres produits	2,5	8,4
Produits financiers	48,4	21,9
Dividendes reçus	0,1	
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	2 205,1	1 948,8
Activités abandonnées	10,7	155,9

Note 7

Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2008	2007
Plans de restructuration stratégique a)	(10,8)	(15,1)
Cessions majeures d'activité b)	(9,0)	-
Changement de contrôle et revue stratégique c)	-	(6,6)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	(19,8)	(21,7)

Dans les "Autres produits et charges" figurent trois éléments significatifs et de nature inhabituelle dont la publication est nécessaire pour comprendre la performance financière du groupe :

a) Plans de restructuration stratégique

Depuis le changement de son actionnaire majoritaire en avril 2007, le groupe a lancé un programme de transformation fondamental. Les coûts découlant de cette réorientation stratégique sont inclus dans cette catégorie mais les programmes de restructuration ordinaires sont exclus. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 (et au 31 décembre 2007), les coûts de restructuration stratégique suivants ont été portés dans les autres produits et charges opérationnels :

- (i) Restructuration des activités d'aliment complet du groupe, principalement en Europe centrale et orientale, pour les adapter à l'évolution des marchés. Toutes les unités de production d'aliments complets implantées en Hongrie et en Bosnie ainsi que les bureaux de vente implantés en Slovénie et en Croatie, ont été fermés en 2008. En Pologne, trois unités de production ont été fermées en 2008 pour rationaliser l'outil de production de ce pays. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, les coûts de ces plans de restructuration s'élèvent à 6,5 millions d'euros (contre 3,8 millions d'euros en 2007).
- (ii) Stratégie "One Provimi". Ce programme a été lancé en 2007 afin d'optimiser le modèle d'entreprise de Provimi, de mettre en œuvre une nouvelle chaîne d'approvisionnement et de rationaliser la structure de production. Plusieurs usines ont été fermées en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, les coûts de la stratégie "One Provimi" se chiffrent à 4,3 millions d'euros (contre 0 euro en 2007).
- (iii) Intégration des activités d'alimentation pour animaux de compagnie du groupe en une activité dont la gestion est centralisée avec la création de Provimi Pet Food Europe, et restructuration ultérieure des activités de ce segment en Europe. Ce plan d'intégration ayant été achevé à la fin 2007, il n'a pas engendré de coûts pendant l'exercice clos au 31 décembre 2008 (contre 11,3 millions d'euros en 2007).

b) Cessions majeures d'activité

En janvier 2008, le groupe a vendu ses activités d'aliments pour poissons à Biomar, à l'exception de ses activités en Grèce. Le résultat de l'opération Biomar (38,3 millions d'euros) a été porté au compte de résultat à la rubrique "Résultat net des activités abandonnées". Suite à cette cession, le groupe a révisé la valeur stratégique de ses activités d'aliments pour poissons en Grèce, puis a décidé de les fermer en octobre 2008. Les coûts découlant de cette fermeture s'élèvent à 9,0 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

c) Coûts encourus par le groupe dans le cadre du changement de son actionnaire majoritaire

Sont inclus dans cette catégorie les coûts à la charge du groupe suite au changement de son actionnaire majoritaire en 2007, ce dernier ayant décidé de céder sa participation majoritaire (5,0 millions d'euros en 2007), ainsi que pour la mise en place et le lancement de la revue stratégique des activités de Provimi qui a suivi (1,6 million d'euros en 2007). Les coûts encourus pendant l'exercice clos au 31 décembre 2008 ne sont pas significatifs.

Note 8

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice a été déterminé après prise en compte de :

(en millions d'euros)	2008	2007
Activités poursuivies		
Dépréciation des immobilisations corporelles	28,1	28,7
Perte de valeur des Goodwills, des immobilisations et des actifs détenus en vue de la vente	1,7	3,0
Amortissement des immobilisations incorporelles	6,1	5,5
Total dépréciation et amortissement	35,9	37,2
Gains/pertes sur taux de change, net	4,4	2,4
Reprise des badwills au compte de résultat	-	(2,3)
Dépréciation des créances comptabilisée en charge	6,6	7,1
Dépréciation des stocks comptabilisée en charge	2,8	3,2
Charges de personnel	239,1	224,2

À la rubrique "Perte de valeur des Goodwills, des immobilisations et des actifs détenus en vue de la vente", les pertes liées à la filiale grecque (1,2 million d'euros sur les immobilisations et 1,4 million d'euros sur les Goodwills) n'ont pas été prises en compte. Ces sommes sont présentées dans le compte de résultat à la rubrique "Autres produits et charges opérationnels" (voir note 7).

Note 9

Stock-options

Au 31 décembre 2008, le groupe n'a pas attribué de stock-options.

Note 10**Charges financières nettes**

(en millions d'euros)	2008	2007
Activités poursuivies		
Intérêts sur dettes financières	(69,0)	(41,4)
Amortissement des coûts de financement différés sur le crédit PFF	(4,1)	(2,7)
Commission d'engagement	(1,8)	(1,7)
Total charges financières	(74,9)	(45,8)
Intérêts sur disponibilités	12,6	8,0
Annulation des coûts différés sur le crédit NFF	-	(3,6)
Différences de change (nettes)	(4,4)	(2,4)
Impact des instruments dérivés	(14,5)	
Autres produits (charges) financiers	(4,1)	0,4
Dividendes	-	-
Autres produits/(charges) financiers, nets	(23,0)	(5,6)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES, NETTES	(85,3)	(43,4)
Activités abandonnées	(0,2)	(3,5)

Note 11**Impôt**

(en millions d'euros)	2008	2007
Activités poursuivies		
Impôt courant	25,3	15,2
Impôts différés	(9,6)	(0,3)
TOTAL	15,7	14,9
Activité abandonnées	-	0,5

L'impôt est calculé avec le taux d'imposition en vigueur dans chacune des juridictions concernées. Les impôts différés n'incluent pas de charges ou crédit d'impôt directement portés en capitaux propres.

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique est le suivant :

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat avant impôt	6,6	26,0
Impôt au taux domestique 33,3 % (2007 : 33,3 %)	2,2	8,7
Ajustements sur années antérieures	3,5	0,1
Différences permanentes et autres	2,7	3,3
Effets des impôts différés actifs non comptabilisés au cours de l'exercice	4,3	3,8
Effet du différentiel de taux des filiales situées dans d'autres juridictions	3,0	(1,0)
Impôt comptabilisé	15,7	14,9
Taux effectif de l'exercice %	237,9	57,3

Note 12**Résultat par action**

Le calcul du résultat par action avant et après dilution attribuable aux titulaires d'actions ordinaires est basé sur les données suivantes :

■ **Résultat**

(en millions d'euros)	2008	2007
Activités poursuivies		
Base de calcul pour le résultat par action avant et après dilution (résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère)	(12,5)	7,3
Activités abandonnées		
Base de calcul pour le résultat par action avant et après dilution (résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère)	38,3	3,2
Total activités poursuivies et abandonnées		
Base de calcul pour le résultat par action avant et après dilution (résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère)	25,8	10,5

➤ **Nombre d'actions**

(en millions d'euros)	2008	2007
Moyenne pondérée du nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	26 080 069	26 080 069
Effet dilutif des actions ordinaires :		
Actions d'autocontrôle	14 300	14 300
Moyenne pondérée du nombre d'actions pour le calcul du résultat par action après dilution	26 094 369	26 094 369

Note 13

Goodwill

(en millions d'euros)	2008	2007
Publié au 1^{er} janvier	479,3	499,9
Retraitement ⁽¹⁾		(8,9)
Goodwill au 1^{er} janvier	479,3	491,0
Acquisitions	7,6	-
Ajustements résultant de la reprise de la méthode de l'acquisition		(10,0)
Goodwill liés au rachat d'intérêts minoritaires		
Écarts de conversion	(29,2)	0,6
Perte de valeur	(1,4)	(2,3)
Au 31 décembre	456,3	479,3

(1) Retraité pour changement de principes comptable voir note 3.1.

Les goodwills liés aux acquisitions sont alloués, au moment de l'acquisition, aux UGT qui doivent bénéficier de l'acquisition.

Durant l'exercice clos au 31 décembre 2008, l'augmentation du goodwill est liée à l'acquisition de Biovet SA (Colombie) et de sa société mère, Nutrianimal Development SA, (Panama) qui a eu lieu en septembre 2008. L'affectation du coût d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis est temporaire et devrait être achevée au 30 juin 2009.

La perte de valeur constatée pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 découle de la fermeture des activités d'aliments pour poissons en Grèce (1,4 million d'euros).

La valeur comptable des goodwills est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
France	46,5	46,5
Pologne	105,2	121,6
Reste de l'Europe	195,2	203,1
Amérique du Nord	55,8	53,4
Reste du monde	53,6	54,7
TOTAL	456,3	479,3

Les segments opérationnels ci-dessus comprennent des UGT, qui sont généralement les pays dans lesquels le groupe opère.

Le groupe effectue un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment s'il y a une indication qu'une perte de valeur est probable. Les facteurs essentiels pris en compte pour réaliser ce test sont la cohérence des flux futurs de trésorerie avec les performances passées du groupe, les budgets internes et le bien fondé du coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée sur la base de la valeur d'usage. Les principales hypothèses pour le calcul de la valeur d'usage sont les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations probables des prix de vente et des coûts directs. Le groupe évalue les taux d'actualisation en utilisant les taux avant impôt qui reflète l'appréciation que le marché a de la rémunération financière et des risques spécifiques à chaque unité génératrice de trésorerie. Les taux de croissance sont basés sur les prévisions du secteur. Les variations de prix de vente et des coûts directs sont basées sur les pratiques déjà connues et sur les projections d'évolution future du marché.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation sont les suivantes :

- flux de trésorerie : pour les trois premières années, les flux de trésorerie sont basés sur les budgets approuvés par le Comité exécutif le 30 janvier 2009 pour le groupe dans son ensemble. Ils sont ensuite extrapolés pour les deux années suivantes et leur valeur résiduelle est calculée selon le modèle Gordon Shapiro sur la base des taux de croissance des marchés concernés. Les valeurs résiduelles représentent entre 70 % et 85 % de la valeur des unités génératrices de trésorerie ;
- les taux de croissance des unités génératrices de trésorerie sont par segment : 1 % en France, 4,6 % en Pologne, 1 % à 5,1 % dans le reste de l'Europe, 1,2 % en Amérique du Nord et 4,9 % à 6,1 % dans le reste du monde. Ces taux n'excèdent pas les taux moyens à long terme ;
- le coût moyen pondéré du capital par pays et par secteur sont par segment : 8,1 % en France, 4,6 % en Pologne, 6,9 % à 10,8 % dans le reste de l'Europe, 8,3 % en Amérique du Nord et 10,2 % à 15,8 % dans le reste du monde. En 2007, le groupe a utilisé un coût moyen pondéré du capital de 7,6 %.

Une baisse de 0,5 % du coût moyen pondéré du capital n'engendrerait aucune perte de valeur, sauf en Pologne et en République tchèque où les pertes s'élèveraient respectivement à 13 millions d'euros et 2 millions d'euros. Une baisse du taux de croissance estimé de 0,5 % n'engendrerait aucune perte de valeur, sauf en Pologne et dans la République tchèque où les pertes s'élèveraient respectivement à 8 millions d'euros et 2 millions d'euros.

Note 14

Autres actifs incorporels

(en millions d'euros)	Coûts de développement	Marques	Droits incorporels	Autres	Total
Valeurs brutes					
Au 1^{er} janvier 2007	11,3	33,4	3,2	19,7	67,6
Acquisitions	4,0			2,2	6,2
Cessions				(0,2)	(0,2)
Détenus en vue de la vente	(1,0)			(0,2)	(1,2)
Écarts de conversion		(1,5)		(0,9)	(2,4)
Regroupements d'entreprises		7,7			7,7
Au 31 décembre 2007	14,3	39,6	3,2	20,6	77,7
Acquisitions	3,5	0,1	-	1,2	4,8
Cessions	(3,2)	(2,6)		(4,6)	(10,4)
Détenus en vue de la vente					
Écarts de conversion		0,5		(0,5)	-
Regroupements d'entreprises				0,2	0,2
Autres mouvements	(0,3)	(1,0)		5,3	4,0
Au 31 décembre 2008	14,3	36,6	3,2	22,2	76,3
Amortissements					
Au 1^{er} janvier 2007	4,2	0,7	0,3	15,3	20,5
Dotation de l'exercice	2,9	0,2	0,2	2,2	5,5
Cessions		(0,2)	(0,3)	0,1	(0,4)
Détenus en vue de la vente	(0,3)			(0,3)	(0,6)
Écarts de conversion				(0,4)	(0,4)
Regroupements d'entreprises				(5,5)	(5,5)
Au 31 décembre 2007	6,8	0,7	0,2	11,4	19,1
Dotation de l'exercice	3,5	0,1		2,5	6,1
Cessions	(3,2)			(0,7)	(3,9)
Détenus en vue de la vente					
Écarts de conversion		(0,1)		(0,3)	(0,4)
Regroupements d'entreprises	(0,1)			(0,3)	(0,4)
Au 31 décembre 2008	7,0	0,7	0,2	12,6	20,5
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2008	7,3	35,9	3,0	9,6	55,8
Au 31 décembre 2007	7,5	38,9	3,0	9,2	58,6

La diminution des actifs incorporels s'explique principalement par la vente de Goldrush LLC (voir note 5.1.7.2).

Après analyse attentive des projets, 3,5 millions de coûts ont été capitalisés en 2008 (en 2007 : 4,0 millions d'euros) sur la base des critères de la norme IAS 38.

Des marques à durée de vie indéterminée existent en France pour 22,2 millions d'euros et aux États-Unis pour 13,1 millions d'euros.

La durée d'amortissement pour les coûts de développement va de 3 à 5 ans. Les droits incorporels concernent l'usufruit de terrains en Pologne qui est détenu pour 99 ans. La période restante à courir est de 76 ans et cet actif est amorti sur cette période.

Note 15
Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Construc- tions	Équipement industriel et outillage	Biens en cours de construction	Autres actifs corporels	Total
Valeurs brutes						
Au 1^{er} janvier 2007	10,4	175,1	269,0	18,3	49,2	522,0
Acquisitions	0,5	2,4	10,5	32,3	3,3	49,0
Regroupements d'entreprises						
Comptabilisation par la méthode d'acquisition	0,4	(0,7)	(4,0)		(0,1)	(4,4)
Écarts de conversion	(0,3)	1,0	(1,1)	(0,4)	(1,0)	(1,8)
Cession de filiales	(0,1)	(3,2)	(11,9)	(0,2)	(3,9)	(19,3)
Actifs reclassés en actifs destinés à la vente		(9,6)	(33,6)	(2,5)	(3,1)	(48,8)
Reclassification et autres		6,0	7,2	(18,7)	2,4	(3,1)
Au 31 décembre 2007	10,9	171,0	236,1	28,8	46,8	493,6
Acquisitions	0,7	5,2	15,3	21,5	2,9	45,6
Regroupements d'entreprises	0,2	0,7	0,4		0,2	1,5
Comptabilisation par la méthode d'acquisition						-
Écarts de conversion	(0,6)	(11,1)	(10,7)	(1,5)	(1,7)	(25,6)
Cession de filiales	(1,4)	(6,6)	(10,7)	(0,6)	(4,5)	(23,8)
Actifs reclassés en actifs destinés à la vente						
Reclassification et autres	(0,5)	5,0	5,2	(18,2)	1,6	(6,9)
Au 31 décembre 2008	9,3	164,2	235,6	30,0	45,3	484,4

(en millions d'euros)	Terrains	Construc- tions	Équipement industriel et outillage	Biens en cours de construction	Autres actifs corporels	Total
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1^{er} janvier 2007	-	(54,1)	(158,4)	-	(33,3)	(245,8)
Dotations aux amortissements de l'exercice		(6,7)	(16,9)		(5,1)	(28,7)
Écarts de conversion		0,5	1,4		0,7	2,6
Cession de filiales		1,4	8,4		2,9	12,7
Acquisition de filiales		1,3	6,5		0,4	8,2
Reclassés en actifs destinés à la vente		3,8	22,4		2,4	28,6
Reclassement et autres	-	0,4	0,5			0,9
Au 31 décembre 2007		(53,4)	(136,1)		(32,0)	(221,5)
Dotations aux amortissements de l'exercice		(6,7)	(16,3)		(5,1)	(28,1)
Pertes de valeur		(1,3)	(1,6)			(2,9)
Écarts de conversion		1,7	3,7		0,9	6,3
Cession de filiales		2,1	6,9		3,2	12,2
Acquisition de filiales		(0,1)	(0,2)		(0,1)	(0,4)
Détenus en vue de la vente						
Reclassements et autres		(0,2)	3,6			3,4
Au 31 décembre 2008		(57,9)	(140,0)		(33,1)	(231,0)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2008	9,3	106,3	95,6	30,0	12,2	253,4
Au 31 décembre 2007	10,9	117,6	100,0	28,8	14,8	272,1

Comptes consolidés 2008

Au cours de l'exercice le groupe a revu la valeur comptable de l'ensemble de ses unités de production au regard des programmes de rénovation en cours et de l'introduction de nouvelles lignes de produits. Cette revue n'a pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur sauf pour ce qui concerne les unités fermées en 2008. La valeur recouvrable des actifs concernés a été déterminée sur la base de la valeur d'usage. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur (moins coût de la vente) et la valeur d'usage.

La valeur comptable des immobilisations corporelles comprend un montant de 1,5 million d'euros correspondant aux actifs détenus en location financement (2,0 millions d'euros en 2007).

Note 16**Participations dans les entreprises associées, activités poursuivies**

Le détail des participations dans les sociétés associées au 31 décembre 2008 est le suivant :

Nom	Pays	Taux de détention	Droits de vote	Principale activité
Provimi Zara	Bulgarie	25 %	25 %	Production d'aliments complets et concentrés

Participations dans les entreprises associées, activités poursuivies

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2007	0,3
Résultat de la période	-
Écart de conversion	(0,1)
Au 31 décembre 2008	0,2

Note 17**Actifs financiers et autres actifs non courants**

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Dépôts et garanties	2,1	3,0
Instruments dérivés	0,1	3,1
Actifs financiers non courants	2,2	6,1
Créances long terme	1,8	3,5
Avances	-	-
Participations non consolidées	0,5	0,8
Autres actifs non courants	2,3	4,3
TOTAL	4,5	10,4
Activités abandonnées	-	-

Note 18**Stocks**

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Matières premières, emballages et fournitures	92,1	137,1
Produits en-cours	2,8	3,5
Produits finis et autres	49,6	55,7
Provision	(3,5)	(1,4)
TOTAL	141,0	194,9
Activités abandonnées	-	9,8

Note 19**Créances commerciales et autres**

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Créances commerciales, brutes	246,0	272,1
Provision pour créances douteuses	(30,6)	(27,3)
Créances commerciales, nettes	215,4	244,8
Autres créances	15,2	22,3
Charges sociales et impôt payés d'avance	24,5	27,3
Charges payées d'avance	6,7	9,6
Autres actifs courants	46,4	59,2
TOTAL	261,8	304,0
Activités abandonnées	-	37,1

Le délai de règlement client est de 37 jours en moyenne.

Le groupe estime que la valeur comptable des créances commerciales et des autres créances est proche de leur juste valeur.

Des créances commerciales ont été données en garantie de certains découverts bancaires et emprunts à hauteur de 229,9 millions d'euros (en 2007 : 350,5 millions d'euros) dont 225,9 millions d'euros au titre du PFF décrit en note 26.

Les autres créances incluent des instruments dérivés sur matières premières pour 0,2 million d'euros (en 2007 1,5 million d'euros). Les créances vendues sans recours et traitées comme des engagements hors bilan étaient de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2008 (1,1 million d'euros en 2007).

► **Balance âgée des créances échues non dépréciées**

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
non échues	168,7	197,2
< 30 jours	29,7	35,1
30-90 jours	11,5	10,5
90-365 jours	5,1	2,0
> 365 jours	0,4	-
TOTAL	215,4	244,8

► **Dépréciation des créances douteuses**

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Solde à l'ouverture	27,3	25,4
Impact des cessions	(0,2)	(2,1)
Perte de valeur des créances	11,0	7,1
Créances irrécouvrables	(6,6)	(3,3)
Écart de conversion	(0,9)	0,2
SOLDE À LA CLÔTURE	30,6	27,3

Note 20

Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Impact des cessions	Flux de trésorerie opérationnels	Écart de conversion	Au 31 décembre 2008
Activités poursuivies					
Stocks	194,9	(2,3)	(41,9)	(9,7)	141,0
Créances clients	244,8	(3,7)	(12,0)	(13,7)	215,4
Autres créances	59,2	-	(9,8)	(3,0)	46,4
Dettes fournisseurs	(237,6)	2,5	50,4	9,5	(175,2)
Autres dettes d'exploitation	(88,1)	0,1	(9,7)	1,8	(95,9)
Besoin en fonds de roulement, brut	173,2	(3,4)	(23,0)	(15,1)	131,7
Activités abandonnées	21,6				-

Note 21

Actifs financiers courants

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Valeurs de placement	1,2	
Dépôts à terme	3,7	23,4
Intérêts courus	1,5	0,8
Autres actifs financiers	1,1	1,3
Actifs financiers courants	7,5	25,5

Note 22

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ils comprennent les liquidités détenues par le groupe et les dépôts court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. La valeur comptable de ces actifs est proche de leur juste valeur.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159,5	86,5
Activités abandonnées	-	4,1

Note 23**Capitaux propres**

Au 31 décembre 2008, le capital social était constitué de 26 094 369 actions ordinaires avec un nominal de 1,00 euro.

En 2008, le nombre moyen des actions en circulation a été de 26 080 069 (26 080 069 en 2007). Le résultat par actions est calculé sur ce nombre moyen. Au 31 décembre 2008, le groupe détenait 14 300 actions d'autocontrôle (14 300 en 2007). Ces actions viennent en déduction des capitaux propres.

Note 24**Intérêts minoritaires**

(en millions d'euros)

Au 1^{er} janvier 2007	32,3
Impacts des acquisitions et des options de vente	(16,5)
Résultat net	3,8
Dividendes	(1,0)
Écart de conversion	(1,9)
Autres mouvements	
Au 31 décembre 2007	16,7
Acquisition de parts de minoritaires dans les entités contrôlées	(0,2)
Vente de parts de minoritaires	(3,8)
Résultat net	3,4
Dividendes	(1,3)
Écart de conversion	(0,8)
Autres mouvements	
Au 31 décembre 2008	14,0

Note 25**Dividendes**

- Un acompte sur dividende de 0,55 euro par action (représentant un montant global de 14,4 millions d'euros) a été distribué en novembre 2008 dont la part minoritaire a été entièrement payée en novembre 2008. De la part totale de KoroFrance, qui s'élève à 12,6 millions d'euros, un montant de 9,2 millions d'euros n'a pas encore été versé au 31 décembre 2008 et a été placé sur un compte courant entre KoroFrance et Provimi SA.

Note 26**Endettement**

La dette nette a baissé à 709,6 millions d'euros (781,1 millions d'euros au 31 décembre 2007), y compris 4,1 millions d'euros d'options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires de la filiale du groupe implantée en Inde (4,7 millions d'euros au 31 décembre 2007).

26.1. Concours bancaires

Le changement de contrôle du groupe Provimi au cours du premier semestre de 2007 (voir note 2) a déclenché l'application de la clause de changement d'actionnaire majoritaire incluse dans le précédent crédit syndiqué NFF, ce qui s'est traduit par le remboursement de celui-ci et par la mise en place de nouveaux accords de financement (voir note 26.2).

26.2. Principal financement

À compter du 12 avril 2007, le principal financement du groupe Provimi "principal financing facility" ("PFF") est un nouveau crédit syndiqué. Ce crédit est disponible pour le groupe Provimi et également pour KoroFrance SAS (voir note 2).

Au 31 décembre 2008, le montant total disponible sous le crédit PFF est de 1 226 millions d'euros et est composé d'un crédit senior garanti "Senior Secured Facility" de 871 millions d'euros, d'un crédit renouvelable multidevises de 155 millions d'euros et d'un crédit garanti destiné aux acquisitions et aux investissements pour 200 millions d'euros.

Le crédit senior garanti "Senior Secured Facility" de 871 millions d'euros comprend des emprunts de tranche A et de tranche B et un emprunt de second rang. L'emprunt tranche A encore disponible s'élève à 93 millions d'euros au total et a une durée résiduelle de 5,3 ans. Il est assorti d'une marge sur Euribor de 2 % et est remboursable semestriellement. Le premier remboursement a été effectué le 30 juin 2008.

L'emprunt de tranche B encore disponible s'élève à 552 millions d'euros au total, il a une durée résiduelle de 6,3 ans et comporte une marge sur Euribor de 2,25 %. Il est remboursable à échéance. Le crédit de second rang de 226 millions d'euros comporte une marge sur Euribor de 4,25 % et une durée résiduelle de 7,8 ans.

Le crédit multi-devises renouvelable de 155 millions d'euros comporte une marge sur Euribor de 2 % et arrive à échéance le 12 avril 2014.

Il existe également un crédit garanti destiné aux investissements et aux acquisitions pour un montant de 200 millions d'euros. Il a une durée résiduelle de 5,3 ans. Toute portion non utilisée sera résiliée le 12 avril 2011. Les sommes éventuellement tirées doivent être remboursées en six versements semestriels à compter du 31 décembre 2011. Il comporte une marge sur Euribor de 2 %.

Les montants non utilisés du PFF comportent une commission d'engagement de 0,5 %. Si l'ensemble de ces crédits était mobilisé, la marge globale sur Euribor serait de 2,52 % au 31 décembre 2008.

26.3. Endettement net

Le tableau qui suit présente l'endettement du groupe :

(en millions d'euros)	31.12.2007	Nouveau financement/ remboursement	Écart de conversion et autres	31.12.2008
Crédits syndiqués :				
PFF	809,3	(81,2)	(8,2)	719,9
Autres dettes financières	37,7	(22,0)	(0,8)	14,9
Sous-total	847,0	(103,2)	(9,0)	734,8
Découverts bancaires	64,3			140,7
Obligations de location financement (note 28)	2,3			1,5
Dette financière liée aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires	4,7			4,1
Intérêts	4,0			1,6
Instruments financiers	1,8			16,9
Dette financière, brute	924,1			899,6
Charges différées liées au financement	(24,9)			(20,8)
TOTAL	899,2			878,8

Dette financière nette

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Actifs financiers courants (note 21)	(7,5)	(25,5)
Disponibilités	(159,5)	(86,5)
Total	(167,0)	(112,0)
Actifs financiers non courants	(2,2)	(6,1)
Total	(169,2)	(118,1)
Dettes financières à moins d'un an	161,5	106,4
Dettes financières à plus d'un an	717,3	792,8
Dette financière, brute	878,8	899,2
Dette financière, nette	709,6	781,1
Dette financière, nette hors options d'achats des minoritaires	705,5	776,4
Activités abandonnées	-	12,5

La dette financière est diminuée de 20,8 millions d'euros de charges différées liées au financement (en 2007 : 24,9 millions d'euros). Ces charges sont relatives à la mise en place et à la syndication du crédit PFF.

La dette nette, hors options d'achat des parts des actionnaires minoritaires est calculée en déduisant de la dette financière nette de 709,6 millions d'euros, la valeur estimée des engagements actuels de rachat des intérêts minoritaires d'un montant de 4,1 millions d'euros (en 2007 : 4,7 millions d'euros).

La trésorerie et équivalent de trésorerie sont principalement libellés en euros, en dollars américains et en zlotys. Le groupe a mis en place un mécanisme de compensation des comptes de trésorerie avec les banques ABN Amro Bank, HSBC (France), Bank Mendes Gans (BMG), Fortis Bank et Rabobank. Les soldes existants au sein de ces pools bancaires font l'objet d'une compensation des intérêts permettant de netter les positions. Les actifs et passifs ne sont pas nettés au bilan.

Les soldes actifs sont inclus dans la trésorerie et équivalent de trésorerie, les soldes passifs sont inclus dans les découverts bancaires. Les dérivés financiers et les dérivés de matières premières sont inclus dans l'endettement net.

Comptes consolidés 2008

Les emprunts sont remboursables comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Découverts bancaires	140,7	64,3
Emprunts court terme	20,8	36,8
Engagements d'achats d'intérêts minoritaires	4,1	1,2
Emprunts long terme – part courante		4,1
Sous-total	165,6	106,4
Charges différées liées au PFF (part courante)	(4,1)	
Total des emprunts remboursables à moins d'un an	161,5	106,4
Au cours de la deuxième année	20,5	14,5
Au cours de la troisième année	20,2	14,3
Au cours de la quatrième année	23,5	21,3
Au cours de la cinquième année	28,9	24,7
Après cinq ans	640,9	742,9
Charges différées liées au PFF (part non courante)	(16,7)	(24,9)
Dettes financières à plus d'un an	717,3	792,8
DETTE FINANCIÈRE, BRUTE	878,8	899,2
Activités abandonnées	-	16,7

La valeur comptable des emprunts du groupe est libellée dans les devises suivantes :

(en millions d'euros)	Euro	Zloty polonais	Dollar américain	Autres devises	Total
31.12.2008					
Découverts bancaires	108,2	5,0	0,0	27,5	140,7
Emprunts bancaires	479,7	92,7	150,9	14,8	738,1
31.12.2007					
Découverts bancaires	37,3	0,0	0,2	26,8	64,3
Emprunts bancaires	602,2	125,6	60,1	59,1	847,0

Le taux d'intérêt moyen du crédit syndiqué PFF a été d'environ 6,9 % au 31 décembre 2008.

Les emprunts pour un montant de 734,8 millions d'euros (847 millions d'euros en 2007) sont à taux variables et exposent le groupe au risque de taux d'intérêt.

Provimi emprunte dans divers pays et, de ce fait, en différentes devises. L'essentiel des emprunts est cependant en euros, en dollars, en zlotys et en forints. Ces emprunts représentent au total environ 90 % des emprunts du groupe. La politique du groupe est de couvrir au moins 50 % de son exposition au risque de taux. Fin 2008, 80 % de l'exposition au risque de taux était couverte (voir note 27.2). Les découverts bancaires sont remboursables sur demande. Ils sont composés de découverts garantis par le crédit syndiqué, de découverts de trésorerie et d'autres prêts à l'exception des dettes courantes.

Le taux d'intérêt effectif des découverts bancaires a été d'environ 7 % (6,1 % en 2007), il est calculé sur le niveau moyen mensuel des emprunts et des taux d'intérêt, convertis au taux de change du dernier jour du mois.

26.4. Covenants et garanties données

La mise à disposition du crédit syndiqué PFF est subordonnée au respect de critères financiers (covenants) basé sur la position financière consolidée cumulative de Provimi et de KoroFrance (note 2). Ces covenants sont contractuellement basés sur des calculs effectués à partir de données qui ne peuvent être rapprochées de celles qui sont publiées dans les états financiers en lecture directe.

Les principaux covenants sont les suivants :

Covenant	Limite le 31 décembre 2008
Limite des investissements par an	< 63,7 millions d'euros
Dette nette consolidée/EBITDA	< 7,84
EBITDA/intérêts nets payés	> 1,65
Flux de trésorerie pour le service de la dette	> 1,00

Les limites des covenants sont testées chaque trimestre. Les covenants sont variables et deviennent généralement plus stricts chaque trimestre à compter de la date du premier test.

La direction du groupe vérifie le respect des covenants, y compris sur une base prospective à deux ans. Les méthodes de calcul des ratios des covenants sont définies contractuellement et leurs estimations reposent sur des jugements et interprétations. En outre, les covenants sont basés sur les comptes combinés du groupe et de KoroFrance. Le Conseil d'administration vérifie régulièrement le respect des covenants.

Étant donné que les informations utilisées pour calculer les covenants incluent des données non auditées (mais que la direction du groupe a pu consulter) relatives aux états financiers d'une partie liée (KoroFrance) qui ne fait pas partie du groupe Provimi, les calculs effectifs ne sont pas présentés.

Le Conseil d'administration et la Direction du groupe estiment qu'à ce jour aucun covenant n'a été dépassé et que, sur la base de leur meilleure estimation, il n'y a pas d'indication que les covenants puissent être dépassés dans un avenir prévisible.

En tant que bénéficiaire du PFF, le groupe a pris certains engagements (note 33), parmi lesquels :

- une garantie donnée sur les actifs : immeubles, stocks et créances commerciales pour certaines sociétés du groupe, pourvu que le coût de mise en place ne soit pas prohibitif ;
- limitation du montant des investissements ;

- une garantie donnée sur les participations dans les principales filiales du groupe qui s'élève à 1 219 millions d'euros à la date du 31 décembre 2008.

➤ 26.5. Analyse de la maturité des crédits, valeurs non actualisées

Le risque de liquidité est le risque pour Provimi de ne pouvoir faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Provimi gère ce risque de liquidité au niveau consolidé avec les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles qui sont la principale source de liquidité en plus de financement par emprunt.

Provimi gère le risque de liquidité à court terme au moyen de prévisions de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2008, Provimi avait 315,6 millions d'euros de lignes de crédit autorisées non mobilisées, qui sont également mises à la disposition de KoroFrance (note 35).

La capacité à utiliser le PFF dépend du respect des obligations revenant au groupe en vertu des covenants et à d'autres cas de manquement aux engagements prévus dans le PFF. En cas de manquement, le groupe dispose de 20 jours ouvrés pour remédier à tout cas de manquement aux engagements.

Sur la base des performances opérationnelles actuelles, la direction du groupe estime que la trésorerie dégagée par les activités opérationnelles et par les soldes disponibles suffira à assurer le financement de l'activité, du besoin en fonds de roulement, les investissements, des intérêts et des obligations programmées de remboursement de la dette au cours des 12 prochains mois et dans un futur prévisible.

Le tableau ci-dessous donne les échéances de la dette brute. En 2008, Provimi et KoroFrance ont remboursé 5,6 millions d'euros au titre du prêt de tranche A, conformément au calendrier de remboursement du PFF. Outre ce remboursement obligatoire, Provimi et KoroFrance ont effectué un remboursement par anticipation de 14,5 millions d'euros en décembre 2008. Ce remboursement par anticipation couvre les obligations de remboursement du groupe jusqu'au mois de juin 2010.

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	> 5 ans	Total
Crédit syndiqué PFF							
Crédit senior tranche A	-	7,8	18,5	20,7	26,2	16,3	89,5
Crédit senior tranche B						534,5	534,5
Emprunt de second rang						56,2	56,2
Crédit revolving						32,7	32,7
Acquisitions			1,2	2,3	2,3	1,2	7,0
Total PFF	-	7,8	19,7	23,0	28,5	640,9	719,9
Autres dettes financières	165,6	12,7	0,5	0,5	0,4	-	179,7
Total remboursements ⁽¹⁾	165,6	20,5	20,2	23,5	28,9	640,9	899,6
Total des intérêts	63,0	51,4	49,9	48,5	46,9		
Trésorerie et équivalents, actifs financiers courants	(167,0)						
Flux nets	61,6	71,9	70,1	72,0	75,8		

(1) Le montant total de 899,6 millions d'euros s'entend avant déduction des coûts de financement différés.

Note 27**Instruments financiers dérivés**

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers du groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs :				
Instruments financiers dérivés	0,2	0,2	1,5	1,5
Contrats en devises avec une juste valeur positive	0,5	0,5	-	-
Contrat de taux d'intérêts avec une juste valeur positive	-	-	2,1	2,1
Passifs :				
Contrats en devises avec une juste valeur négative	(3,6)	(3,6)	(1,4)	(1,4)
Contrats de taux d'intérêt avec une juste valeur négative	(13,4)	(13,4)	(0,4)	(0,4)

27.1. Devises

Le groupe utilise principalement les instruments financiers dérivés suivants : des swaps de devises, des contrats de change à terme et des options de change.

Le groupe a conclu des contrats de couverture de change pour couvrir les risques sur les achats de matières premières ou sur les ventes de produits finis, réalisés principalement en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle. Ces contrats ne couvrent que les engagements d'achat et de vente fermes.

Contrats d'achat en devises dans les filiales du groupe

Au 31 décembre 2008, les contrats d'achat en devises au sein du groupe s'élèvent à 12,9 millions d'euros (contre 20,1 millions d'euros en 2007). Les principaux pays concernés par les contrats d'achat en devises sont la Pologne, l'Ukraine et les Pays-Bas.

Contrats de vente en devises dans les filiales du groupe

Au 31 décembre 2008, les contrats de vente en devises au sein du groupe s'élèvent à 67,2 millions d'euros (contre 20,3 millions d'euros en 2007). Les principaux pays concernés par les contrats de vente en devises sont la Hongrie, la Pologne, les Pays-Bas et la France.

Le total des contrats en devises en cours au sein du groupe s'élève à 80,1 millions d'euros (contre 40,4 millions d'euros en 2007).

27.2. Instruments dérivés de taux

Une partie de l'exposition du groupe aux taux variables d'intérêt est couverte par les instruments financiers décrits ci-après. Ils ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture dans un but comptable et les variations de juste valeur sont de ce fait comptabilisées en produits et charges financiers dans le compte de résultat.

La juste valeur totale des instruments financiers utilisés en couverture du risque de taux au 31 décembre 2008 était de (13,4) million d'euros (1,7 million d'euros en 2007). Dans l'exercice clos au 31 décembre 2008, une variation de leur juste valeur de 15,1 millions d'euros a été comptabilisée dans le compte de résultat en résultat financier (0,6 million d'euros en 2007).

27.2.1. Caps de taux d'intérêt (collars)

Le tableau suivant présente les collars (tunnels de taux) utilisés par le groupe.

Devises	Montants en millions d'euros	Caps %	Floors %	Prime %	Échéances <	Juste valeur (en millions d'euros)
EUR	400,0	4,50	3,75	0,12	25.04.11	(6,9)
USD	150,0	5,50	4,50	- 0,01	31.07.10	(5,5)
PLN	75,0	5,50	4,00	0,85	15.11.09	0,1

27.2.2. FRA (contrats de garantie de taux)

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008, le groupe a successivement conclu trois FRA en euros, chacun d'une valeur notionnelle de 100 millions d'euros :

- janvier 2009 – avril 2009 ; FRA EUR 3,9 % ;

- avril 2009 – juillet 2009 ; FRA EUR 3,6 % ;
- juillet 2009 – octobre 2009 ; FRA EUR 3,6 %.

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des trois FRA s'élevait à (1,1) million d'euros.

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt

La majeure partie des emprunts est à taux variable, allant du taux spot au taux interbancaire à six mois, majorés d'une marge. Sur la base de l'endettement net au 31 décembre 2008, une variation généralisée de 1 % des taux d'intérêt des principales devises d'endettement du groupe Provimi aurait un impact de 2 millions d'euros sur les charges financières nettes.

Note 28

Obligations de location financement

(en millions d'euros)	Valeur actualisée des paiements minimums	
	31.12.2008	31.12.2007
Montant dus dans le cadre de la location financement :		
A un an	0,3	0,9
De la deuxième à la cinquième année incluse	1,2	1,4
Sous-total	1,5	2,3
Moins : charges financières futures	(0,2)	(0,3)
Valeur actuelle des obligations de location	1,3	2,0
Moins : montant exigible dans les 12 mois (porté dans les passifs courants)	(0,3)	(0,8)
Montant dû au-delà de 12 mois	1,0	1,2

Le groupe a pour politique de louer un certain nombre d'installations et d'équipements en location financement. L'échéance moyenne est environ de 4 ans. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, le taux financier effectif moyen était de 4 % (2007 : 4 %). Le taux d'intérêt est fixé à la date du contrat et de ce fait, expose le groupe au risque de la juste valeur du taux. Toutes les locations sont à remboursements fixes et aucun accord n'a été conclu pour des loyers conditionnels.

Les obligations de locations sont libellées dans la monnaie du pays dans lequel la location a été contractée.

La juste valeur des obligations de location financement est équivalente à leur valeur comptable.

Les obligations du groupe en matière de location financement sont garanties par le droit de propriété du bailleur sur les actifs loués.

Note 29

Autres passifs courants

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Autres dettes d'exploitation	28,0	34,8
Provision sur salaires	26,5	24,2
Produits différés	0,2	0,7
Cotisations sociales et impôts à payer	22,9	20,1
Autres dettes, hors exploitation	18,3	8,3
TOTAL	95,9	88,1
Activités abandonnées	-	2,1

Note 30

Impôts différés

Impôts différés actifs et passifs constatés par le groupe et principaux mouvements pendant et avant la période :

(en millions d'euros)	Amortissements dérogatoires et effet de la comptabilisation au coût d'achat	Impôts différés sur coûts de développement	Provisions et autres charges non déductibles	Amortissements non déductibles actifs incorporels	Pertes fiscales	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2007	11,3	2,6	(0,9)	16,0	(5,6)	1,1	24,5
Activités abandonnées	(2,4)		1,9	(0,2)	1,0	(0,1)	0,2
Comptabilisés en capitaux propres							
Comptabilisé en compte de résultat	6,5	(0,2)	(0,6)	0,2	(4,8)	(1,4)	(0,3)
Acquisition de filiales	6,1			(5,4)			0,7
Cessions de filiales							
Reclassement						3,4	3,4
Écart de conversion	0,4			(0,1)	0,1		0,4
Au 31 décembre 2007	21,9	2,4	0,4	10,5	(9,3)	3,0	28,9
Comptabilisés en capitaux propres						0,1	0,1
Comptabilisé en compte de résultat	(18,7)	(1,1)	1,8	7,5	(1,4)	2,3	(9,6)
Acquisition de filiales							
Cessions de filiales						(2,3)	(2,3)
Reclassement						(0,3)	(0,3)
Écart de conversion						0,2	0,2
AU 31 DÉCEMBRE 2008	3,2	1,3	2,2	18,0	(10,7)	3,0	17,0

Certains impôts différés actifs et passifs ont été compensés en conformité avec les principes comptables du groupe. L'analyse des soldes d'impôts différés (après compensation) inscrits au bilan est fournie ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Impôts différés, passif	38,8	44,2
Impôts différés, actif	(21,8)	(15,3)
TOTAL impôts différés, net des activités poursuivies	17,0	28,9
TOTAL impôts différés, des activités abandonnées	-	0,3

Au 31 décembre 2008, les déficits fiscaux non utilisés s'élevaient à 67,0 millions d'euros (2007 : 71,2 millions d'euros). Un impôt différé actif a été comptabilisé sur 41,2 millions d'euros de ces pertes fiscales (2007 : 37,6 millions d'euros). Les impôts différés actifs s'élèvent à 10,7 millions d'euros (9,3 millions d'euros en 2007). Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur les déficits fiscaux restant pour un montant d'impôt différé de 25,8 millions d'euros (2007 : 33,6 millions d'euros) du fait du caractère imprévisible des résultats taxables futurs. Dans les déficits non comptabilisés figurent des déficits pour un montant de 19,1 millions d'euros (16,7 millions d'euros en 2007) qui ont une échéance limitée. Les autres déficits peuvent être reportés indéfiniment.

❖ Pertes fiscales reportables

Les pertes fiscales reportables ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	Reconnues	Non reconnues	Total
2009		3,2	3,2
2010		2,2	2,2
2011		3,5	3,5
2012	3,7	3,9	7,6
2013 et au-delà	37,5	13,0	50,5
TOTAL	41,2	25,8	67,0

Au 31 décembre 2008, le montant cumulé des différences temporaires liées aux résultats non distribués des filiales pour lesquels un impôt différé n'a pas été comptabilisé est de 18,1 millions d'euros (2007 : 13,6 millions d'euros). Aucun passif n'a été constaté pour ces différences du fait que le groupe est en mesure de contrôler la date de contre-passation de ces différences temporaires et il est probable qu'elles ne le seront pas dans un futur prévisible.

Les différences temporaires relatives aux intérêts dans les sociétés mises en équivalence ou contrôlées conjointement ne sont pas significatives.

(en millions d'euros)	Retraites et avantages assimilés	Litiges en cours	Restructurations	Autres	Total
Activités poursuivies	6,7	4,5	3,7	3,3	18,2
Au 1er janvier 2008					
Dotation de l'exercice	0,5	0,2	8,8	4,3	13,8
Utilisation de provision	(2,2)	(0,9)	(6,5)		(9,6)
Reprise de montants non utilisés	(0,5)	(0,2)	(1,0)	(0,5)	(2,2)
Reclassification		(1,5)		1,5	-
Écarts de conversion				(0,5)	(0,5)
Au 31 décembre 2008	4,5	2,1	5,0	8,1	19,7
Activités abandonnées	-	-	-	-	-

❖ Retraites et avantages assimilés

En sus de la provision pour retraite exposée à la note 32, la provision pour retraite et avantages assimilés inclut une provision pour charges sociales payable en 2008 de 1,7 million d'euros (3,0 millions d'euros en 2007).

❖ Litiges

Elles sont relatives aux réclamations semblables sur produits de la part de clients.

❖ Restructuration

L'augmentation des provisions pour restructuration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 découle principalement des coûts encourus dans le cadre des plans de restructuration stratégique (voir note 7), ainsi

Note 31

Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Analysées en :		
Passifs courants	8,3	9,1
Passifs non courants	11,4	9,1
TOTAL activités poursuivies	19,7	18,2
Activités abandonnées	-	-

que de la liquidation des activités d'aliments pour poissons en Grèce et des changements de direction dans plusieurs entités.

❖ Autres

L'augmentation de la provision "Autres" découle principalement de réclamations en cours de traitement et de litiges fiscaux au Brésil.

Note 32

Plans de retraites, indemnités de départ, assurance vie et autre avantages assimilés

Toutes les sociétés du groupe employant plus de 20 salariés ont fait l'objet d'une estimation actuarielle de leurs engagements. Une évaluation actuarielle

Comptes consolidés 2008

unique (hypothèses et méthodes) a été définie par le groupe avec l'aide d'actuaire externes.

Toutes les prestations de retraite des entités Provimi françaises sont basées sur un départ volontaire. Provimi n'a pas intégré l'impact de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 dans les états financiers de l'exercice 2008, dans la mesure où le nouveau minimum des prestations de retraite ne s'applique pas aux départs volontaires (conditions clarifiées au début janvier 2009). S'il avait été appliqué, l'ANI aurait augmenté de 64 % l'engagement pour prestations de retraite (départs volontaires) des entités Provimi françaises.

Les hypothèses principales utilisées sont les suivantes :

(%)	Valeur au	
	31.12.2008	31.12.2007
Taux d'actualisation	5,45	5,56
Taux de rendement attendu des actifs du régime	5,65	5,26
Augmentation future des salaires	3,03	3,12
Augmentation future des retraites	0,93	1,12

Ces taux correspondent aux taux moyens utilisés pour chacune des évaluations, pondérés de la valeur actuelle des engagements. Le taux de rendement attendu pour les actifs du régime est de 4,0 % en France, de 5,8 à 6,2 % aux Pays-Bas, 6,9 % au Royaume Uni et 3 % en Suisse.

Les couvertures de frais médicaux ne sont pas significatives.

Les montants comptabilisés en matière de plan de retraite sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Activités poursuivies		
Valeur actuelle des obligations à prestations définies	63,7	63,7
Juste valeur des actifs du régime	(60,8)	(57,3)
(Excédent) Déficit du régime	2,9	6,4
Pertes actuarielles non constatées	(0,8)	(0,1)
Coûts des services passés non constatés	(2,3)	(2,5)
Actifs, limite 58 b	3,1	-
Passif net au bilan	2,9	3,8

Les montants comptabilisés au compte de résultat en matière de plan de retraite sont les suivants :

(en millions d'euros)	2008	2007
Prestations actuelles	1,6	2,1
Intérêt sur obligations	3,4	3,0
Rendements des actifs du régime	(3,2)	(2,9)
TOTAL	1,8	2,2

Le coût pour l'exercice figure dans les charges de personnel dans le compte de résultat.

Le rendement réel des actifs du régime a été de (0,4) million d'euros (2007 : 0,6 million d'euros).

Les dispositions de la norme IAS 19 § 58 (b) relatives au plafonnement d'actif ont été appliquées.

La provision pour retraite et assimilés s'est élevée à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 6,7 millions d'euros).

Les variations de la valeur actuelle des obligations sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Obligations à l'ouverture	63,7	65,5
Prestations	1,6	2,1
Charge d'intérêt	3,4	3,0
Ajustements (gains)/pertes	(0,4)	1,2
Changement d'hypothèses (gains)/pertes	(6,2)	(7,4)
Obligation transférée	-	-
Obligation acquise	5,5	1,3
Modifications du plan	-	-
Écarts de conversion	(1,5)	(0,7)
Contribution des participants au plan	1,1	1,0
Avantages payés, nets	(3,5)	(2,3)
Obligations à la clôture	63,7	63,7

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Totalement ou partiellement fondé	60,8	61,5
Non fondé	2,9	2,2
TOTAL	63,7	63,7

Les variations de la juste valeur des actifs du régime sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur à l'ouverture	57,3	54,8
Rendement attendu	3,2	2,8
(Gains)/pertes actuariels	(3,6)	(2,3)
Contribution de l'employeur	3,8	4,1
Obligation acquise	4,3	-
Écarts de conversion	(1,3)	(0,7)
Contribution des participants au plan	1,1	1,0
Avantages payés, nets	(4,0)	(2,4)
Juste valeur à la clôture	60,8	57,3

Les variations de la juste valeur des actifs du régime sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Titres	13,2	12,4
Créances	39,7	37,4
Contrats d'assurance	1,0	0,9
Autres	6,9	6,6
TOTAL	60,8	57,3

Les actifs du régime ne comprennent aucun instrument financier du groupe ni aucune propriété occupée ou actif utilisé par le groupe.

Le taux de rendement de chaque catégorie est déterminé par référence aux indices correspondants publiés par les Bourses. Le taux global de rendement est calculé en pondérant les taux individuels en fonction de leur répartition estimée dans le portefeuille du régime.

L'historique du plan pour l'exercice et la période précédente est le suivant :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Valeur actuelle des obligations	63,7	63,7
Juste valeur des actifs du régime	(60,8)	(57,3)
Déficit du régime	2,9	6,4
Gains et (pertes) liés à l'expérience sur les passifs du plan	(0,4)	1,2
Gains et (pertes) liés à l'expérience sur les actifs du plan	(3,6)	(2,3)

Conformément aux dispositions transitoires à l'application des normes IFRS à la date de transition, les données ci-dessus sont déterminées de façon prospective sur la base de l'exercice 2004. Le groupe estime sa participation au régime en 2009 à environ 2,1 millions d'euros (2008 : 3,4 millions d'euros).

Note 33**Engagements hors bilan et passifs éventuels**

(en millions d'euros)	2008	Échéance	2007	Échéance
Cautions, avals donnés ⁽¹⁾, dont :	471,9		714,3	
- Hypothèques sur sites industriels	54,9	> 5 ans	74,5	> 5 ans
- Nantissements	-		25,6	2010
- Gages sur créances et stocks	273,3	> 5 ans	431,7	> 5 ans
- Gages sur autres actifs	143,7	> 5 ans	182,5	> 5 ans
Engagements au titre de contrats de marchandises, dont :	24,5		89,3	
- Achats de matières premières ⁽²⁾	21,4	2009/2011	71,7	2008/2010
- Ventes	3,1	2009	17,6	2008
Contrats de location exploitation ⁽³⁾	17,8	2009/2012	13,8	2008/2011
Garanties données :	9,2	2009	7,2	2008
- Pays-Bas	7,0		5,3	
- Pologne	0,1		0,3	
- Italie	0,3		0,4	
- Hongrie	0,2		0,3	
- Inde	1,1		0,1	
- Autre	0,5		0,8	
Contre-garanties données :	1,6		3,2	
- Hongrie, pour financement client	1,6		3,2	
- Autres				
Actifs du groupe détenus par des tiers :	0,7		1,9	
- Autres	0,7		1,9	
Actifs de tiers détenus par le groupe :	6,4		8,7	
- États-Unis, avances de clients	6,2		6,6	
- Provimi-Rolimpex, Pologne, céréales			0,5	
- Provimi Ltd., Royaume-Uni	0,2		1,6	
Autres engagements donnés, dont :	121,5		79,2	
- Brésil	0,2		3,1	
- Espagne	1,3		2,0	
- France ⁽⁴⁾	38,6		27,9	
- Russie	0,5		3,2	
- Autre	0,8		2,6	
- Couverture de change ⁽⁵⁾	80,1		40,4	
TOTAL ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN	653,7		917,6	

(1) Dans le cadre du nouveau crédit syndiqué PFF, Provimi a donné aux prêteurs un ensemble de garanties sur les actions de différentes entités du groupe (2008 : 1 219 millions d'euros, 2007 : 588,6 millions d'euros).

(2) La plupart des achats sont des commandes fermes.

(3) Contrats divers d'une durée de un à quatre ans, principalement pour véhicules, chariots-élévateurs et autres équipements (voir également note 33.1).

(4) Lettres de crédit et garanties principalement en Grèce et au Canada.

(5) Essentiellement des instruments de couverture renouvelables en devises locales contre le dollar principalement aux États-Unis, en Pologne, en France, aux Pays-Bas et en Inde (voir également note 27).

Le tableau ci-dessus n'omet pas de montants qui soient significatifs.

Le groupe a comptabilisé dans les passifs éventuels des options de ventes détenues par les actionnaires minoritaires dans Tetragon (Inde) pour 4,1 millions d'euros et 10 % du capital.

✦ 33.1. Locations simples

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Montant des loyers de location simple enregistrés au cours de l'exercice	7,7	7,0

À la date d'arrêt, le groupe a des engagements de location non révocables qui ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Moins d'un an	7,6	5,9
De la deuxième à la cinquième année incluse	8,6	6,7
Au-delà de cinq ans	1,6	1,2
TOTAL	17,8	13,8

Les loyers représentent la location de certains bureaux, de machines et d'équipements. Les locations sont contractées pour une période allant de 3 à 5 ans et les loyers sont fixes.

Note 34

Litiges en cours

Provimi est toujours engagé dans plusieurs actions civiles concernant des sommes détournées par un ancien salarié avant la scission du groupe Eridania Béghin-Say en 2001.

Suite aux accords de scission, Provimi reste conjointement responsable des dettes de l'ancienne société Eridania Béghin-Say qui ne sont pas directement imputables à l'un des quatre groupes issus de la scission.

Le Ministère des comptes publics de la République polonaise a initié une action en justice liée à l'accord de privatisation de Rolimpex (qui fait aujourd'hui partie de Provimi-Rolimpex SA), signé en 2000. Il serait reproché au groupe de ne pas avoir respecté un engagement de recapitalisation de Rolimpex prévu par l'accord de privatisation.

Le groupe considère qu'il est peu probable que les litiges évoqués dans les paragraphes qui précèdent puissent avoir un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

La direction du groupe n'a pas connaissance d'autre événement ou litige en cours qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe pour lesquels une provision n'a pas été constituée.

Note 35

Transactions avec des parties liées

Des transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées de la Société, ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas détaillées dans cette note. Le détail des transactions entre le groupe et d'autres parties liées est présenté ci-après :

✦ Coûts liés au changement de contrôle en 2007

L'acquisition du bloc de contrôle par KoroFrance SAS (voir note 2) a déclenché la clause de changement d'actionnaire majoritaire. Un nouveau financement a été mis en place, disponible à la fois pour le groupe Provimi et KoroFrance. Provimi est à la fois emprunteur et caution de ce financement (voir note 26).

Au 31 décembre 2008, le financement a été utilisé par Provimi et KoroFrance de la manière suivante :

(en millions de monnaie locale)	Utilisé		Non utilisé	Total
	KoroFrance	Provimi		
Tranche A				
GBP		2,2	-	2,2
USD		22,1	-	22,1
PLZ		147,6	-	147,6
EUR	3,3	35,8	-	39,1
Tranche B				
USD		107,4	-	107,4
PLZ		237,3	-	237,3
EUR	17,9	400,2	-	418,1
Emprunt de second rang				
USD		61,7	-	61,7
EUR	169,5	11,8		181,3
Facilités de caisse				
EUR				
Crédit revolving				
EUR		32,4	122,6	155,0
Investissements et acquisitions				
EUR		7,0	193,0	200,0
TOTAL NON TIRÉ (en millions d'euros)			315,6	

Les coûts encourus par KoroFrance, actionnaire majoritaire du groupe Provimi, pour la mise en place le nouveau crédit syndiqué "PFF" au cours du premier semestre se sont élevés à 33,0 millions d'euros pour l'exercice 2007. La répartition de ces coûts entre KoroFrance et Provimi est basée sur l'utilisation attendue de ce crédit.

En conséquence, un montant de 26,9 millions d'euros a été facturé en décembre 2007 par KoroFrance à Provimi, qui l'a comptabilisé en déduction de l'endettement financier (voir note 26). Ces coûts sont amortis sur la durée du crédit. L'amortissement s'élève à 4,1 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 (contre 2,0 millions d'euros en 2007).

Si le crédit PFF devenait indisponible pour le groupe Provimi, par exemple dans le cas d'un changement de contrôle, les coûts amortis seraient comptabilisés en charge dans la période durant laquelle un tel événement s'est produit.

■ Prêt au "Stichting Administratiekantoor Provimi" (ci-après "Stichting")

Le Stichting est une entité juridique dans laquelle certains cadres de Provimi ont des intérêts et qui détient des actions de Nutrilux (société mère de KoroFrance). Une société néerlandaise, sous-holding du groupe Provimi, a accordé un prêt portant intérêt au Stichting au nom de certains cadres pour un montant de 1,6 million d'euros à partir du 31 décembre 2008 (en 2007 : 3,9 millions d'euros).

■ Un acompte sur dividende a été déclaré le 3 novembre 2008 (voir note 25)

Seule une partie du dividende déclaré le 3 novembre a été versée à KoroFrance. Le solde restant dû de 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, a été placé sur un compte courant entre KoroFrance et Provimi SA.

■ Services rendus à Provimi par KoroFrance SAS

Le 1^{er} mai 2007, un accord a été signé régissant la rémunération des services à assurer au nom du groupe Provimi par KoroFrance. Les coûts associés s'élèvent à 0,4 million d'euros pour 2008 (contre 0,3 million d'euros pour 2007).

■ Services administratifs rendus par des sociétés du groupe Provimi pour KoroFrance

Un contrat de service a été signé, avec effet à compter d'août 2007, par lequel certaines sociétés du groupe assurent un support administratif à KoroFrance, actionnaire majoritaire de Provimi, pour un montant de 18 000 euros par an.

■ Transactions commerciales

Au cours de l'exercice, les entités du groupe n'ont réalisé aucune transaction commerciale avec les parties liées au groupe.

Note 36

Rémunération des dirigeants

La rémunération brute des membres du Comité exécutif a été de :

(en millions d'euros)	2008	2007
Rémunération court terme	2,7	3,1
Avantages post-emploi	0,4	0,8
Autres avantages long terme	-	-
Paiement basé sur les actions	-	-
TOTAL	3,1	3,9

La rémunération des membres du Comité exécutif est fixée par le Comité des rémunérations qui tient compte de la performance individuelle et de l'évolution des usages.

Le Président-Directeur général, aux termes de son contrat de travail en date du mois d'août 2005 régi par le droit néerlandais, bénéficie d'une indemnité de départ, non provisionnée, équivalente à une année de salaire, dans le cas où il serait mis fin, mais non de son fait, à ses fonctions avant avril 2009, pour ses fonctions antérieures de Directeur général d'une holding néerlandaise intermédiaire du groupe, Provimi Holding BV.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, le Président-Directeur général a volontairement renoncé à ses droits à une indemnité de départ.

Note 37

Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés le 31 mars 2009 par le Conseil d'administration qui en a autorisé la publication.

Annexe aux comptes consolidés

Sociétés consolidées au 31 décembre 2008

Sociétés	Siège social	Pays	% droits de vote 2008	% droits de vote 2007	% intérêt 2008	% intérêt 2007
Agrokomplex P.V.M. d.o.o	Muska Sobota	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00
Agrokomplex Hranidba d.o.o.	Zagreb	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00
Agrokomplex CS Rt	Zichyujfalu	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00
Agrokomplex Nutrition DOO	Gracanica	Bosnie	100,00	100,00	100,00	100,00
Alimental SA	Santa Fe	Argentine	99,88	97,41	99,88	97,41
Biovet SA	Funza	Colombie	100,00	-	100,00	-
Bonimex Bonda's Im – en Export BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Bonimex Pty Ltd	Elardus Park	Afrique du sud	100,00	100,00	50,00	50,00
Celtic Nutrition Animale SAS	Crévin	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Celtic Rus ZAO	Kaliningrad	Russie	100,00	93,33	100,00	93,33
Centralys SAS	Trappes	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Central Soya Sp Zoo	Wroclaw	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00
Chongqing Peter Hand	Chongqing	Chine	100,00	100,00	80,16	80,16
Elewator Koronowic Sp Zoo	Koronowo	Pologne	51,00	51,00	51,00	51,00
Elewatory Warminskie SP z.o.o.	Dobrekiasto	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00
Fundusz Deinwestycy Sp Zoo	Varsovie	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00
Guangxi Peter Hand	Nanning	Chine	66,94	66,94	66,94	66,94
Hanoi Peter Hand	Hanoi	Vietnam	75,62	75,62	50,62	50,62
Hercules OAO	Klin	Russie	74,28	74,28	74,28	74,28
Joosten Products BV	Weert	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Keyworth Associates Ltd	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Lean Team Australia (in liquidation)	Adelaïde	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Lungomare Pirandello 8 SpA	Porto Empedocle	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00
Markinskaya OOO	Rostov oblast	Russie	100,00	100,00	97,11	97,11
MGB BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Mixrite (I) Ltd	Dublin	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00
Mixrite Manufacturing Ltd	Dublin	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00
N.V. Protector SA	Herselt	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00
Nanco Canada Ltd	Dover, DE	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Nanco Holding Inc	Dover, DE	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Nanco Management Services	Marion, OH	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Néolait SAS	Trégueux	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Nessebar Provimi AD	Nessebar	Bulgarie	70,00	70,00	70,00	70,00
North American Nutrition Company Inc	Dover, DE	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutec Holdings Ltd	Lichfield	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutec Ireland Ltd	Dublin	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutec SAS	Treize-Vents	France	100,00	100,00	100,00	100,00
NuTec Southern Africa (Pty) Ltd.	Elarduspark	Afrique du sud	50,00	50,00	50,00	50,00

Sociétés	Siège social	Pays	% droits de vote 2008	% droits de vote 2007	% intérêt 2008	% intérêt 2007
Nutral SA	Madrid	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutrianimal development SA	Panama	République de Panama	100,00	-	100,00	-
Nutrition Transport Services LLC	Marion,OH	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutriway Ltd	Bien Hoa City	Vietnam	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutron Alimentos Ltda	São Paulo	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00
Pet Hungaria Kft.	Budaörs	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00
Progressive Nutrition LLC	Marion,OH	États-Unis	65,00	65,00	65,00	65,00
Protector SA	Lucens	Suisse	95,50	95,50	95,50	95,50
ProviCo Pty Ltd	Macclesfield	Australie	49,00	51,00	49,00	51,00
Provimi (Gan Yu) Feed	Gan Yu	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Australia Pty Ltd	Macclesfield	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Azov ZAO	Azov	Russie	100,00	97,11	100,00	97,11
Provimi BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Canada	Nova Scotia	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi CZ sro	Prague	République tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Dnipropetrovsk LLC	Dnipropetrovsk	Ukraine	80,00	80,00	80,00	80,00
Provimi Guangxi Animal Nutrition co Ltd	Nanning	Chine	65,67	65,67	65,67	65,67
Provimi Hellas ABEE	Athènes	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Holding BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Iberia SA	Alverca	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi International SAS	Trappes	France	100,00	-	100,00	-
Provimi Investment BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Italia Srl	Carmagnola	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Jordan Ltd	Amman	Jordanie	51,00	51,00	51,00	51,00
Provimi Kiev OOO	Kiev	Ukraine	99,00	99,00	99,00	99,00
Provimi Lviv	Zhornys'ka	Ukraine	93,48	93,48	93,48	93,48
Provimi Ltd	Lichfield	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Makedoniya DOOEL	Skopje	Macédoine	100,00	100,00	50,00	50,00
Provimi Mexico	Huixquillucan	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi OOO	Moscou	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food CZ s.r.o.	Prague	République tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food France	Trappes	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food NL BV	Doetinchem	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food PL Sp Zoo	Perzow	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food Rus OOO	Klin	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food SK s.r.o.	Dunajsky Klatov	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Polska	Varsovie	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi RE BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi SA	Trappes	France	100,00	100,00	100,00	100,00

Comptes consolidés 2008

Sociétés	Siège social	Pays	% droits de vote 2008	% droits de vote 2007	% intérêt 2008	% intérêt 2007
Provimi SA (in liquidation)	Athènes	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Samara OOO	Bezenchuk	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Sevlievo AD	Sevlievo	Bulgarie	66,00	66,00	66,00	66,00
Provimi Sitovo AD	Sitovo	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Vetlanka (Private) Ltd.		Sri Lanka	100,00	-	90,00	-
Provimi Viand AD	Pazardjik	Bulgarie	55,14	55,14	55,14	55,14
Provimi Zootrofiki	Athènes	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00
Reemon Ltd	Hong Kong (SAR)	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
SCA GmbH	Aalen	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
SCA Iberica SA	Mequinenza	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Sodial SAS	St Aignan s/Roe	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Soya Progress TOV	Ungvar	Ukraine	100,00	100,00	100,00	100,00
Tetragon Chemie Limited	Bangalore	Inde	90,00	90,00	90,00	90,00
Viand AD	Sofia	Bulgarie	50,00	50,00	50,00	50,00
Vipromax srl	Craiova	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00
Volosovsky Kombikormovy ZAO	Volosovo	Russie	97,39	97,28	97,39	97,28
Zotech SAS	Ploufragan	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Zatisie s.r.o. v likvidacii (en liquidation)	Bratislava	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00

▼ Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège social	Pays	% droits de vote	% intérêt
Provimi Zara AD	Stara Zagora	Bulgarie	25,00	25,00

20.1.6. Rapport des Commissaires aux Comptes

■ Comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Provimi, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme il est précisé dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à

formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces estimations portent notamment sur les goodwill, les impôts différés actifs, les actifs et passifs associés aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

- S'agissant des goodwill, la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.12 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées dans ce cadre. Enfin, nous avons vérifié que la note 13 donne une information appropriée.
- S'agissant des impôts différés actifs, nous avons vérifié que les critères de comptabilisation étaient satisfaits et nous avons examiné les hypothèses sous-tendant les prévisions de bénéfices imposables et les consommations d'impôts différés en résultant, selon les modalités décrites dans la note 3.23 aux états financiers. Nous avons également vérifié que la note 30 donne une information appropriée.
- S'agissant des actifs et passifs associés aux retraites et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués selon les modalités exposées dans la note 3.19 aux états financiers et à vérifier que la note 32 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés	ACE Audit
Alan GLEN	Mansour BELHIBA
	Alain AUVRAY

20.2. Information financière pro forma

Non applicable.

20.3. Information financière – Comptes sociaux

États financiers de la société mère

Comptes sociaux de Provimi SA au 31 décembre 2008

20.3.1. Compte de résultat au 31 décembre

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	1,3	1,2
Autres produits	-	-
Total des produits d'exploitation	1,3	1,2
Total des charges d'exploitation	4,2	5,1
Résultat d'exploitation	(2,9)	(3,9)
Dividendes reçus	53,2	215,5
Intérêts perçus	6,8	2,5
Intérêts payés	(17,0)	(7,7)
Gain (perte) sur différence de change	1,1	(3,3)
Autres produits (charges) financiers	-	-
Résultat financier (note 2)	44,1	207,0
Résultat exceptionnel (charges) (note 3)	-	1,8
Résultat avant impôt	41,2	204,9
Impôt sur les bénéfices (note 4)	3,1	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	44,3	204,9

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

20.3.2. Bilan au 31 décembre

▾ Actifs

(en millions d'euros)	2008	2007
Actifs non courants :		
Participations dans les filiales et les entreprises associées	674,7	606,5
Créances rattachées aux participations	71,2	82,8
Total actifs non courants (note 5)	745,9	689,3
Actifs courants :		
Créances clients et comptes rattachés (note 6)	9,1	14,6
Valeurs mobilières de placement	0,3	-
Disponibilités	0,5	4,4
Total actifs courants	9,9	19,0
Écart de conversion actif (note 7)	7,7	3,8
TOTAL DE L'ACTIF	763,5	712,1

► **Passif**

(en millions d'euros)	2008	2007
Capitaux propres :		
Capital (note 8)	26,1	26,1
Primes de fusion, d'émission, d'apport	225,8	225,8
Réserves	2,6	2,6
Report à nouveau	190,8	0,2
Résultat net de l'exercice	44,3	204,9
Total des capitaux propres (note 9)	489,6	459,6
Passifs non courants :		
Provisions pour risques et charges (note 10)	9,2	3,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 11)	175,5	174,3
Emprunts et dettes auprès des filiales (note 11)	24,3	50,5
Produits à recevoir	-	-
Total passifs non courants	209,0	228,6
Passifs courants :		
Impôts	1,1	3,5
Découverts bancaires (note 11)	47,0	13,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,8	3,8
Autres Dettes	9,5	0,3
Total passifs courants	61,4	20,7
Écart de conversion passif	3,5	3,2
TOTAL PASSIF	763,5	712,1

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

20.3.3. Notes aux comptes sociaux

Note 1

Règles et méthodes comptables

► **Date d'arrêté des comptes**

Les états financiers ont été préparés à la date de clôture du 31 décembre 2008.

► **Principes généraux appliqués**

Les états financiers de Provimi SA ont été établis en conformité avec les règles comptables françaises et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- cohérence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis selon les méthodes définies par le plan comptable général 1999 et conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

► **Immobilisations financières**

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition non représentatifs d'une valeur vénale en sont exclus et sont comptabilisés en charges. Les titres de participation et autres titres immobilisés sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à la valeur payée.

Les titres de participation sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'évaluation. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, cette dernière est dépréciée à ce niveau. Le montant d'une telle dépréciation est déterminé en se basant sur les perspectives futures du sous-groupe. Les prêts octroyés aux filiales sont comptabilisés en créances rattachées aux participations.

► **Créances clients**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

✎ Instruments financiers

La Société effectue des prêts en devises pour refinancer ses filiales. Ces opérations sont financées soit par le biais d'emprunts en devises, soit par le biais du spot ou de swaps actualisés. En conséquence, le risque de change supporté par la Société est minimum.

✎ Politique de gestion

Les risques de change sont suivis par le service de trésorerie du groupe.

✎ Conversion des dettes et des créances en devises étrangères

La conversion des dettes et des créances en euros est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises aux taux en vigueur au 31 décembre ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine sous le poste "Écarts de conversion" à l'actif ou au passif ;
- constitution d'une provision pour risque de change basée sur les pertes latentes en tenant compte de la compensation préalable entre les gains et les pertes latentes sur les transactions à court terme.

✎ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix de revient ou de la valeur de marché.

✎ Charges financières

Les charges financières comprennent les charges et produits d'intérêts relatifs à la dette nette consolidée qui inclut les emprunts, dont des passifs de location financement et tous éléments assimilés à des disponibilités, parmi lesquels la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres de placement. Elles contiennent également des coûts relatifs aux emprunts. Les commissions bancaires sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Les commissions relatives à la mise en place du nouveau crédit syndiqué (PFF) sont amorties sur la durée minimum du crédit en rapport avec les avantages attendus de ce financement à long terme.

Le changement de contrôle du groupe Provimi (voir note 2 aux comptes consolidés) a déclenché la clause de changement d'actionnaire majoritaire prévue dans le précédent crédit syndiqué et entraîné son remboursement et la mise en place de nouveaux accords de financement.

✎ Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de Provimi SA résultant d'événements passés dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dans des délais et pour des montants encore incertains. Les montants sont estimés en utilisant toutes les informations internes ou externes disponibles ou en faisant appel à l'expertise de consultants extérieurs.

Note 2

Produits financiers

(en millions d'euros)	2008	2007
Dividendes perçus	53,2	215,5
Produits financiers	6,8	2,5
Charge d'intérêt	(17,0)	(7,7)
Gains (pertes) de change	1,1	(3,3)
Autres produits (charges) financiers		-
RÉSULTAT FINANCIER NET	44,1	207,0

Au cours l'exercice clos au 31 décembre 2008, des dividendes ont été reçus par Provimi Holding B.V. pour 49,4 millions d'euros (contre 212,2 millions d'euros en 2007) et Néolait SAS pour 3,7 millions d'euros (contre 3,3 millions d'euros en 2007).

Dans le cadre de la vente des activités d'aliments pour poissons de Provimi, Provimi Holding BV a fait l'objet d'une scission partielle. Les actions de toutes les entités d'aliments pour poissons ont été allouées à une nouvelle société créée à ces fins : Newco.

Toutes les actions de Newco ont été transférées à Provimi SA. Ce transfert a été comptabilisé comme un versement de dividendes par Provimi SA. Cette transaction a été comptabilisée à la juste valeur de l'action Newco, à savoir 49,4 millions d'euros net de tous les coûts de transaction.

Les actions de Newco ont été transférées à l'acquéreur des activités d'aliments pour poissons pour la somme de 56,7 millions d'euros. Après déduction des coûts associés, le résultat de cette transaction est nul.

Les produits financiers portent essentiellement sur des prêts intra-groupe et les charges financières représentent des intérêts encourus au titre de l'emprunt syndiqué (PFF) et d'emprunts intra-groupe en Belgique, au Royaume-Uni, en Espagne et aux Pays-Bas.

Note 3

Produits exceptionnels

La Société n'a pas enregistré de produit exceptionnel en 2008. En 2007, les produits exceptionnels étaient principalement relatifs à 1,9 million d'euros de vente d'actions d'autocontrôle.

Note 4

Impôt

Le déficit fiscal reportable est de 7,4 millions d'euros (contre 3,7 millions d'euros en 2007) et est reportable indéfiniment. Ce déficit fiscal ne peut être utilisé en compensation du bénéfice fiscal de filiales intégrées du fait qu'il existait avant la convention d'intégration fiscale en France. Provimi SA est chef de file de l'intégration fiscale en France qui comprend les sociétés suivantes : Provimi SA, Néolait SAS et Zootech SAS, Centralys SAS, Celtic Nutrition Animale SAS, Nutec SAS, Social SAS et Provimi Pet Food France SAS.

Note 5

Actifs non courants

(en millions d'euros)	31.12.2007	Augmentations	Dépréciation	Diminutions	31.12.2008
Actifs financiers :					
Participations	606,5	117,6		(49,4)	674,7
Prêts aux filiales	82,8	48,1		(59,7)	71,2
TOTAL	689,3	165,7		(109,1)	745,9

(en millions d'euros)	Valeur comptable des titres									
	Capital 100 % des réserves part du et des reports à nouveau y.c. résultats 2008	Quote-part du capital détenu (%)	Brut	Net	Prêts et avances octroyés par la Société et non remboursés	Montant des garanties données par la Société	Ventes hors taxe en 2008	Résultat net de 2008	Dividendes perçus par la Société en 2008	Date de clôture
Provimi Holding BV	199,8	100%	918,7	598,7			35,3	23,3	37,0	31.12.2008
Néolait SAS	14,9	100%	55,7	55,7	-		81,1	13,1	10,0	31.12.2008
Provimi International SAS	9,7	100%	9,7	9,7						31.12.2008
Zootech SAS	7,0	100%	8,5	8,5			3,2			31.12.2008
Provimi Pet Food France SAS	2,0	100%	2,1	2,1	-		24,1	(2,8)	-	31.12.2008
Actions d'auto-contrôle			-	-						
TOTAL			994,7	674,7						

À chaque fin d'exercice, la Société revoit la valeur de ses participations.

Provimi Holding BV est la sub-holding intermédiaire située aux Pays-Bas qui détient directement ou indirectement l'ensemble des participations du groupe hors de France.

Néolait SAS est la sub-holding intermédiaire qui détient les participations du groupe dans les entités françaises.

Dans le cadre de la restructuration juridique conduite en France, la première étape pour Néolait a consisté à transférer sa participation dans Zootech à Provimi SA en décembre 2008.

Provimi International SAS a été constituée en 2008 puis a acquis Biovet SA (Colombie) et sa société holding, Nutrianimal Development SA (Panama) en septembre 2008.

Au cours de l'exercice 2008, les activités françaises de Provimi SA ont réalisé un chiffre d'affaires de 226,1 millions d'euros et un résultat opérationnel de 6,4 millions d'euros.

Les sociétés du groupe, détenues directement ou indirectement par Provimi International SAS, ont réalisé 3,8 millions d'euros de chiffre d'affaires pour un résultat d'exploitation de 0,3 million d'euros.

Dans la même période, les sociétés du groupe détenues directement ou indirectement par Provimi Holding ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 924,2 millions d'euros et un résultat opérationnel de 85,2 millions d'euros.

La Société a passé en revue la valeur de ses participations et considère que leur valeur comptable au 31 décembre 2008 est appropriée.

Note 6**Créances clients et comptes associés**

(en millions d'euros)	Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances d'exploitation	6,1	6,1	-
Charges différées	3,0	0,5	2,5
TOTAL	9,1	6,6	2,5

En 2007, le total des coûts du refinancement relatif au crédit PFF se sont élevés à 3,7 millions d'euros. Ces coûts sont amortis sur la durée minimum de ce crédit (7 ans) en rapport avec les bénéfices attendus. La charge de 2008 est de 0,4 million d'euros (en 2007 : 0,3 million d'euros), ce qui laisse en charges différées un montant de 3,0 millions d'euros.

Note 7**Écart de conversion actif**

Ce poste est uniquement composé de pertes de change latentes sur des prêts aux filiales, des emprunts et des contrats de swap en cours de 7,7 millions d'euros (3,8 millions en 2007).

Note 8**Composition du capital de la Société**

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Valeur nominale (euro)	Total
Au 31.12.2008	26 094 369	1,00	26,1
Au 31.12.2007	26 094 369	1,00	26,1

La valeur boursière des 14 300 actions d'autocontrôle, au dernier cours connu qui était de 7,35 euros au 31 décembre 2008, s'élève à 0,1 million d'euros. Leur valeur nominale est de 14 300 euros.

Note 9**Variation des capitaux propres**

(en millions d'euros)	31.12.2007	Résultat année précédente	Résultat de l'année	Dividendes	31.12.2008
Capitaux propres :					
Capital	26,1				26,1
Primes de fusion, d'émission, d'apport	225,8				225,8
Réserves	2,6				2,6
Report à nouveau	0,2	204,9		(14,3)	190,8
Résultat de l'exercice	204,9	(204,9)	44,3		44,3
Capitaux propres à la clôture	459,6		44,3	(14,3)	489,6

En 2008, un acompte sur dividende de 0,55 euro par action a été proposé et partiellement payé le 7 novembre 2008 (14,3 millions d'euros).

La part revenant à KoroFrance SAS pour un montant de 12,6 millions d'euros a été partiellement versée. Le montant restant à payer de 9,2 millions d'euros a été placé sur un compte courant entre KoroFrance SAS et Provimi SA.

Note 10**Provisions**

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions pour risques et charges	9,2	3,8

La provision correspond à une provision pour perte de change ainsi qu'à des litiges en cours.

Note 11**Dettes à la clôture**

(en millions d'euros)	2008	2007
Auprès des établissements de crédit :		
ABN-Amro, PFF	175,5	174,3
Rabobank	28,2	0,7
Bank Mendes Gans	18,8	12,4
Auprès des filiales	24,3	50,5
TOTAL	246,8	237,9

(en millions d'euros)	Total	1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières :				
Auprès des établissements de crédit	175,5		1,9	173,6
Auprès des filiales (LT) ¹	24,3	4,4	13,6	6,3
Dettes d'exploitation :				
Auprès des établissements de crédit	47,0	47,0		

✦ Échéances à la clôture

Le changement de contrôle du groupe Provimi a entraîné l'application de la clause de changement d'actionnaire majoritaire incluse dans le précédent crédit syndiqué NFF, ce qui s'est traduit par le remboursement de celui-ci et par la mise en place de nouveaux accords de financement (PFF : Principal Financing Facility).

À compter du 6 juin 2007, le principal financement du groupe Provimi "principal financing facility" ("PFF") est un nouveau crédit syndiqué. Ce crédit est disponible pour le groupe Provimi et également pour KoroFrance SAS (voir note 12).

✦ Prêts long terme aux filiales

(en millions d'euros)	Intérêt	
Provimi Ltd, Royaume-Uni	Libor + ¼ %	6,3
N.V. Protector SA, Belgique	Euribor + 2 ½ %	14,6
Provimi Holding B.V., Pays-Bas	Wibor + 2 ¼ %	3,4
TOTAL		24,3

Note 12

Informations diverses

✦ Engagements hors bilan

La Société et d'autres entités du groupe sont solidairement responsables du remboursement des tirages sur l'emprunt syndiqué PFF et sur les facilités financières complémentaires. Au 31 décembre 2008, ces tirages effectués par des sociétés du groupe Provimi et KoroFrance SAS qui détient une participation de 87,35 % dans Provimi SA, s'élevaient à 910,6 millions d'euros.

Des garanties ont été consenties par la société mère pour un montant total de 59,4 millions d'euros (2007 : 27,9 millions d'euros).

✦ Transactions avec des parties liées

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées de la Société, ont été éliminées et ne sont pas détaillées dans cette note. Le détail des transactions entre le groupe et les parties liées est présenté ci-dessous.

Coûts relatifs au changement de contrôle en 2007

L'acquisition du bloc de contrôle par KoroFrance SAS (voir note 2) a déclenché la clause de changement d'actionnaire majoritaire prévue dans l'ancien crédit syndiqué entraînant son remboursement. Un nouveau financement a été mis en place et est disponible à la fois pour le groupe Provimi et KoroFrance. Provimi est à la fois emprunteur et caution de ce financement (voir note 26).

Au 31 décembre 2008, le financement a été utilisé par Provimi et KoroFrance de la manière suivante :

(en millions de monnaie locale)	Utilisé		Non utilisé	Total
	KoroFrance	Provimi		
Tranche A				
GBP		2,2	-	2,2
USD		22,1	-	22,1
PLZ		147,6	-	147,6
EUR	3,3	35,8	-	39,1
Tranche B				
USD		107,4	-	107,4
PLZ		237,3	-	237,3
EUR	17,9	400,2	-	418,1
Emprunt de second rang				
USD		61,7	-	61,7
EUR	169,5	11,8	-	181,3
Facilités de caisse				
EUR				
Crédit revolving				
EUR		32,4	122,6	155,0
Investissements et acquisitions				
EUR		7,0	193,0	200,0
TOTAL NON UTILISÉ (en millions d'euros)			315,6	

Les coûts encourus par KoroFrance, actionnaire majoritaire du groupe Provimi, pour la mise en place du nouveau crédit syndiqué "PFF" au cours du premier semestre se sont élevés à 33,0 millions d'euros pour l'exercice 2007. La répartition de ces coûts entre KoroFrance et Provimi était basée sur l'utilisation attendue de ce crédit.

En conséquence, une quote-part de 26,9 millions d'euros a été facturée en décembre 2007 par KoroFrance à Provimi, qui a comptabilisé ces coûts en diminution de l'endettement. Provimi amortit ces coûts sur la durée de l'emprunt. Cet amortissement s'élève à 4,1 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 (contre 2,0 millions d'euros en 2007).

Si le crédit PFF devenait indisponible pour le groupe Provimi (par exemple en cas de changement d'actionnaire majoritaire), les coûts seraient pris en charge en totalité sur l'exercice de survenance de l'événement.

Un acompte sur dividende a été déclaré le 3 novembre 2008 (voir note 25)

Seule une partie du dividende déclaré le 3 novembre a été versée à KoroFrance. Le solde restant dû de 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, a été placé sur un compte courant entre KoroFrance et Provimi SA.

Jetons de présence versés aux administrateurs de Provimi SA

Des jetons de présence ont été alloués aux administrateurs au titre de leurs fonctions en 2008 pour un montant de 0,1 million d'euros (2007 : 0,2 million d'euros).

Coût pour la Société de la rémunération du mandataire social

Les rémunérations du Président-Directeur général et les charges afférentes se sont élevées à 0,6 million d'euros au titre de l'exercice 2008 (0,3 million d'euros en 2007 sans compter la rémunération de l'ancien PDG).

KoroFrance SAS

La majorité du capital de Provimi SA (87,35 %) est détenue par KoroFrance SAS, filiale à 100 % de Nutrilux Sarl, société contrôlée indirectement par des fonds d'investissement conseillés ou gérés par Permira Advisers LLP.

20.3.4. Rapport général des Commissaires aux Comptes

■ Comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Provimi, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions

de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés		ACE Audit
Alan GLEN	Mansour BELHIBA	Alain AUVRAY

21

Informations complémentaires

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Le montant du capital social est de 26 094 369 euros. Il est composé de 26 094 369 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

21.1.3. Actions d'autocontrôle

Pour 2008, se reporter à la page 64, § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 23 et au § 26.1.17 rapport de gestion du groupe et de la Société, page 104.

Voir également à la page 109, § 26.3 – Annexe C – Résolutions présentées à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2009, résolutions 14 et 15.

21.1.4. Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital.

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas de droits donnant accès au capital social de la Société.

Les actions de Provimi SA détenues par KoroFrance SAS sont nanties au profit des banques du financement en sûretés des prêts chez KoroFrance SAS et en sa qualité d'emprunteur et de garant.

21.1.5. Obligations sur le capital autorisé mais non émis

Non applicable.

21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option

Non applicable.

21.1.7. Historique du capital social

Historique

Depuis la date de sa constitution jusqu'au 30 mars 2001, le capital de Provimi était de 2 911 000 francs. Le 30 mars 2001, l'Assemblée générale de Provimi a décidé une augmentation de capital et la conversion du capital en euros, portant le capital à 465 760 euros.

Avant la scission de la société Eridania Béghin-Say, le capital social de Provimi était composé de 465 760 actions de 1 euro de valeur nominale chacune. À la suite de l'opération de scission, 25 628 609 actions nouvelles ont été émises en rémunération des apports résultant de la scission, portant ainsi le nombre total d'actions à 26 094 369. Depuis lors, il n'y a eu aucune modification du capital de la Société.

Par effet de l'opération de scission en date du 30 juin 2001, les actions de Provimi ont été transférées aux actionnaires de Eridania Béghin-Say, société scindée, en proportion de leurs droits dans le capital de cette dernière.

Structure de l'actionariat de la Société au 31 mars 2009 et tableau de l'évolution du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices

Actionnaires	Titres	% du capital	Total des votes	% droits de vote
31.03.2009				
KoroFrance SAS	22 794 043	87,35	22 794 043	87,40
Actions d'autocontrôle	14 300	0,05	-	-
Public	3 286 026	12,60	3 286 026	12,60
TOTAL	26 094 369	100,00	26 080 369	100,00
31.12.2008				
KoroFrance SAS	22 794 043	87,35	22 794 043	87,40
Actions d'autocontrôle	14 300	0,05	-	-
Public	3 286 026	12,60	3 286 026	12,60
TOTAL	26 094 369	100,00	26 080 369	100,00
31.12.2007				
KoroFrance SAS	22 794 043	87,35	22 794 043	87,40
Actions d'autocontrôle	14 300	0,05	-	-
Public	3 286 026	12,60	3 286 026	12,60
TOTAL	26 094 369	100,00	26 080 369	100,00
12.04.2007				
KoroFrance SAS	19 323 016	74,05	19 323 016	74,45
Actions d'autocontrôle	140 522	0,54	-	0,00
Public	6 630 831	25,41	6 630 831	25,55
TOTAL	26 094 369	100,00	25 953 847	100,00
31.12.2006				
Provimplux Investments SA	19 323 016	74,05	19 323 016	74,45
Actions d'autocontrôle	139 400	0,53	-	0,00
Public	6 631 953	25,42	6 631 953	25,55
TOTAL	26 094 369	100,00	25 954 969	100,00
31.12.2005				
Provimplux Investments SA	19 323 016	74,05	19 323 016	74,47
Actions d'autocontrôle	148 450	0,57	-	0,00
Public	6 622 903	25,38	6 622 903	25,53
TOTAL	26 094 369	100,00	25 945 919	100,00
31.12.2004				
Provimplux Investments SA	19 323 016	74,05	19 323 016	74,46
Actions d'autocontrôle	145 000	0,56	-	0,00
Public	6 626 353	25,39	6 626 353	25,54
TOTAL	26 094 369	100,00	25 949 369	100,00
31.12.2003				
Provimplux Investments SA	19 323 016	74,05	19 323 016	74,46
Actions d'autocontrôle	144 100	0,55	-	0,00
Public	6 627 253	25,40	6 627 253	25,54
TOTAL	26 094 369	100,00	25 950 269	100,00

Capital social

21.1.8. Transactions sur les actions de la Société au cours des 18 derniers mois**Marché**

Les actions de la Société sont cotées sous les codes Euroclear 4458 et ISIN FR0000044588.

Elles sont admises aux négociations d'Euronext Paris, compartiment B.

Historique des cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la Société en 2008 (cours ajustés)**Volume des transactions (moyenne quotidienne)**

En nombre d'actions	2 693 (121 766 en 2007)
En milliers d'euros	36 (3,686 en 2007)

Cours de clôture (en euros)

31 décembre 2007	18,50
31 décembre 2008	7,25

Cours extrêmes (en euros)

Plus haut	18,46 (22,30 en 2007)
Plus bas	6,52 (16,60 en 2007)

Source : Euronext Paris.

Transactions des 18 derniers mois (cours de l'action ajustés)

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
Octobre 2007	18,96	16,60	59 769	1 250
Novembre 2007	20,50	18,00	63 319	1 211
Décembre 2007	19,75	17,30	16 402	301
Janvier 2008	18,46	15,95	23 038	398
Février 2008	17,99	16,50	57 143	977
Mars 2008	17,50	16,00	126 489	2 150
Avril 2008	17,30	16,02	14 760	1 349
Mai 2008	17,25	16,15	15 609	299
Juin 2008	17,00	15,25	7 745	127
Juillet 2008	16,98	14,74	4 625	72
Août 2008	18,45	14,07	47 499	720
Septembre 2008	17,00	14,36	56 779	3 450
Octobre 2008	15,00	10,00	11 878	150
Novembre 2008	12,00	7,50	29 779	270
Décembre 2008	8,25	7,10	7 535	56
Janvier 2009	8,00	6,52	7 557	54
Février 2009	8,00	7,00	5 961	44
Mars 2009	8,89	7,50	79 867	654

Source : Euronext Paris.

Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2008, la Société ne détient aucun contrat de liquidité, et n'en n'a pas conclu ultérieurement.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 3)

Provimi a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition et la cession de participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, civiles, agricoles ou financières, principalement dans des sociétés ayant pour activité, d'une manière directe ou indirecte, l'achat, la fabrication, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tous produits liés à l'alimentation animale et/ou aux productions animales ainsi que tous produits vétérinaires ou, plus généralement, dont l'activité se rapporte directement ou indirectement à l'agriculture et/ou à l'élevage, à l'alimentation animale et/ou humaine ;
- l'étude, la recherche, le développement et l'application industrielle de tous procédés et techniques ainsi que toutes autres industries ou exploitations y afférentes ou qui pourraient y être annexées par la suite ou s'y rattacher ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, de tous droits de propriété intellectuelle ;
- la fourniture de prestations de services à toutes filiales ou sociétés affiliées ;
- et, plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement et ce, réalisées sous quelque forme que ce soit.

21.2.2. Résumé des dispositions des statuts de l'émetteur, relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 13 à 23)

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action pendant la durée de ses fonctions. La durée des fonctions d'un administrateur est de trois années.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le Président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration. La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix celle du Président de la séance est prépondérante.

La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'administration qui occupe par conséquent la fonction de Président-Directeur général de la Société.

En complément des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société, le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration le 18 mars 2004 a notamment précisé les cas où la direction de la Société devait informer ou obtenir l'accord préalable du Conseil et rappelé également les droits et obligations à la charge des administrateurs de la Société.

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les administrateurs reçoivent, en rémunération de leur activité, une somme fixée annuellement, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale ordinaire. Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres le montant de ces jetons de présence.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 10)

Chaque action donne droit, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une quote-part, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente.

La Société a uniquement des actions ordinaires, qui n'ont pas de droits spécifiques, de privilèges et de restrictions attachés.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts ne comportent aucune disposition dérogatoire aux dispositions légales de droit commun en matière de modification du capital et des droits des actionnaires.

21.2.5. Assemblées générales (articles 25, 26 et 28 des statuts)

Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Droit d'accès – Vote par correspondance – Vote par télétransmission

Sous réserve des exclusions pouvant résulter de la loi ou des statuts, tout actionnaire a droit d'assister aux Assemblées, sur simple justification de son identité.

Acte constitutif et statuts

Tout actionnaire a le droit de voter par correspondance ou par procuration dans les conditions prévues par les lois et décrets en vigueur.

Dans les conditions légales et réglementaires, les actionnaires peuvent adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale soit sous forme papier soit par télétransmission ou tout autre moyen permis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives inscrits en compte au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, peuvent assister à cette Assemblée ou voter par correspondance, par procuration ou par télétransmission sans formalité préalable et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

S'il existe des actions au porteur, leurs titulaires peuvent assister à l'Assemblée, voter par correspondance, par procuration ou par télétransmission, ou tout autre moyen permis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à condition que leurs actions aient été inscrites en leur nom ou pour leur compte chez un intermédiaire habilité conformément à la loi au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire.

Le Conseil d'administration a la faculté d'abrèger, par voie de mesure générale, les délais prévus aux deux alinéas qui précèdent.

En cas de vote par correspondance, par procuration ou par télétransmission ou tout autre moyen permis par les dispositions légales réglementaires en vigueur, l'indisponibilité des actions doit être attestée par l'intermédiaire agréé conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Président de l'Assemblée a toujours le droit de faire assister à la réunion les conseils de la Société de manière à leur permettre, le cas échéant, de donner tout avis de leur compétence.

Représentation actionnaire non-résident – Renseignements

La représentation des actionnaires aux Assemblées est assurée conformément aux lois et décrets en vigueur.

Il en est de même pour la communication des renseignements à fournir aux actionnaires pour leur permettre de porter un jugement sur la gestion et la marche de la Société.

Dans les conditions légales, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte d'un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français. Cet intermédiaire, dans la mesure où il satisfait aux obligations légales, peut transmettre pour une Assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

Droits de vote

Dans toutes les Assemblées, et sous réserves des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Lorsque les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans les Assemblées générales ordinaires et aux nu-proprétaires dans les Assemblées générales extraordinaires.

Sous réserve du respect des conditions légales et réglementaires, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

21.2.6. Disposition concernant un changement de contrôle

Conformément aux dispositions de la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006, la Société indique qu'aucun des éléments mentionnés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les actions de la Société.

21.2.7. Déclaration de franchissement de seuil (article 11 des statuts)

En complément des seuils stipulés à l'article 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital informe la Société du nombre total d'actions qu'elle possède dans les conditions fixées à l'article ci-dessus mentionné dans un délai de 5 jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil par lettre recommandée avec avis de réception.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées de droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Toute personne est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

21.2.8. Conditions restrictives dans le cadre d'un changement de capital

Non applicable.

22

Contrats importants

L'information figure à la page 17 au § 6.4.

23

Information provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.

24

Documents accessibles au public

24.1. Relations investisseurs et information financière

► Responsable de l'information financière

Marcel Crince, Directeur financier

► Relations investisseurs

Miriam ter Braak, Responsable de la communication institutionnelle et financière

► Calendrier des annonces financières

Certaines dates sont données à titre prévisionnel ; une mise à jour pourra en être faite sur le site du groupe (<http://www.provimi.com>).

Résultats annuels 2008 :

Mardi 31 mars 2009, après clôture du marché.

Résultats semestriels 2009 :

Jeudi 27 août 2009, après clôture du marché.

Information financière :

1^{er} trimestre 2009 : mardi 12 mai 2009, après clôture du marché.

3^e trimestre 2009 : jeudi 5 novembre 2009, après clôture du marché.

Publication des chiffres d'affaires au BALO :

CA annuel 2009 : mercredi 11 février 2009 ⁽¹⁾

CA 1^{er} trimestre 2009 : mercredi 13 mai 2009 ⁽¹⁾

CA semestriel 2009 : mercredi 12 août 2009 ⁽¹⁾

CA 3^e trimestre 2009 : vendredi 6 novembre 2009 ⁽¹⁾

(1) Communiqué de presse la veille de la parution.

24.2. Consultations des documents juridiques relatifs à la Société

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales des actionnaires et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société situé 9-11, avenue Arago, 78190 Trappes, France.

Pour tout autre document, se référer à la page 120, § 26.6 – Annexe F – Document annuel d'information.

25

Information sur les participations

Se reporter au § 20.1.5 – Annexe aux comptes consolidés, page 78.

26.1. Annexe A

Rapport de gestion groupe et de la Société et autres rapports du Conseil d'administration

26.1.1. Résultats consolidés du groupe

Le chiffre d'affaires a augmenté de 12,3 % à 2 154,1 millions d'euros par rapport à 2007, principalement en raison de la hausse des matières premières, ainsi qu'un effet prix et mix favorable. À périmètre comparable, la croissance du chiffre d'affaires a été de 14,5 %.

Le résultat opérationnel avant autres produits et charges a augmenté de 22,6 %, à 111,7 millions d'euros, malgré la pression sur les marges au dernier trimestre. Les taux de change ont eu un effet négatif de 1,4 million d'euros. Le changement de périmètre a impacté positivement le résultat opérationnel pour un montant de 2,8 millions d'euros. À périmètre comparable, le résultat opérationnel avant autres produits et charges a augmenté de 20,9 % sur la période.

Les autres produits et charges se sont élevés à - 19,8 millions d'euros (- 21,7 millions d'euros en 2007). Ces charges correspondent à des éléments particulièrement significatifs et de nature inhabituelle. Il s'agit de la cession des activités d'aliments pour poissons en Grèce (- 9,0 millions d'euros), ainsi que des coûts des restructurations stratégiques des activités de nutrition en Europe, afin de les adapter à l'évolution des marchés (- 10,8 millions d'euros).

Les charges financières nettes ont augmenté à 85,3 millions d'euros (43,4 millions d'euros en 2007), principalement du fait de l'impact en année pleine de taux d'intérêts plus élevés liés au nouvel accord financier du groupe mis en place au deuxième trimestre de 2007, accentué par des ajustements de valeur sur des produits dérivés.

Le taux effectif d'impôt du groupe est élevé en 2008. Cette augmentation est due aux effets cumulés de profits en croissance dans des zones géographiques où le taux d'imposition est élevé, et de la non-reconnaissance d'actifs d'impôts différés liés à des pertes et à des différences permanentes, ainsi que des ajustements sur les périodes antérieures.

Le résultat net des activités abandonnées est lié au gain après impôt sur la vente des activités aliments pour poissons au Chili, au Danemark et en Espagne en janvier 2008.

Le résultat net, part du groupe s'est accru pour s'établir à 25,8 millions d'euros (10,5 millions d'euros en 2007).

26.1.2. Évolution de la dette consolidée du groupe

La dette nette a baissé à 709,6 millions d'euros (781,1 millions d'euros en 2007). Cette diminution est principalement due à l'impact positif de la

vente des activités d'aliments pour poissons et à l'amélioration du besoin en fonds de roulement.

Position financière

Le niveau de la dette nette du groupe s'est amélioré en 2008. Le Conseil d'administration et la direction du groupe estiment qu'à ce jour aucun covenant n'a été dépassé et que, sur la base de leur meilleure estimation, il n'y a pas d'indication que les covenants puissent être dépassés dans un avenir prévisible.

26.1.3. Activités du groupe

Un rapport complet des activités du groupe figure au § 9.2.1 de ce Document de référence.

26.1.4. Faits marquants du groupe en 2008

Les faits marquants sont détaillés au § 5.1.5. du Document de référence.

26.1.5. Recherche et développement

Provimi consacre environ 11 millions d'euros par an à la recherche et compte plus de 600 personnes qui concourent aux efforts en matière de recherche appliquée, souvent en collaboration avec des instituts extérieurs et des universités, ou avec des clients. Le Centre de Recherche et d'Innovation de Bruxelles assure la coordination des laboratoires de recherche implantés dans 10 pays. Le chapitre 11 du Document de référence est consacré à la recherche du groupe.

26.1.6. Comptes de la Société

Le chiffre d'affaires de Provimi SA pour l'exercice 2008 s'est élevé à 1,3 million d'euros (1,2 million d'euros en 2007). Le résultat avant impôt s'est élevé à 41,2 millions d'euros (204,9 millions d'euros en 2007) et le résultat net après impôt à 44,3 millions d'euros (204,9 millions d'euros en 2007, incluant notamment des dividendes exceptionnels perçus).

26.1.7. Activité de la Société

Provimi SA est la holding de tête du groupe Provimi. Elle n'exerce aucune activité industrielle et n'a pas de salarié.

26.1.8. Chapitre social et environnemental

✦ Achat de matières premières

2008 a été une année très perturbée en ce qui concerne le marché mondial des matières premières. Les prix des matières premières ont débuté l'année sur les niveaux relativement élevés de 2007. En 2008 plusieurs matières premières clés se sont raréfiées aboutissant à des ruptures de livraisons, ceci combiné à une demande croissante.

Cette hausse de la demande provient principalement du secteur des biocombustibles et de la croissance continue des marchés émergents, qui ont amplifié les pressions sur l'offre (déjà limitée) et fortement augmenté les prix au cours du premier semestre 2008.

Le second semestre 2008 a été marqué par le début d'une crise financière qui s'est transformée en une véritable récession. Ces facteurs ont rendu les marchés plus volatils que jamais pour finalement conduire à une chute brutale des prix des principales matières premières sur l'ensemble des marchés internationaux.

Il est essentiel pour Provimi d'assurer un approvisionnement continu en matières premières de qualité. Les produits achetés par la centrale d'approvisionnement mondiale de Provimi doivent toujours remplir les normes de qualité élevées du groupe. En outre, afin d'optimiser l'usage de certaines matières premières – et notamment de celles qui sont rares – les équipes d'approvisionnement et les équipes de recherche et développement internationales doivent être profondément intégrées.

En 2008, une fois de plus, les équipes d'approvisionnement ont permis à Provimi de surmonter des conditions de marché difficiles grâce à une bonne approche stratégique et une présence active sur les différents marchés de matières premières.

Certes, le ralentissement actuel de l'économie mondiale accentuera les pressions sur les prix, mais certaines matières premières deviendront probablement de plus en plus rares à partir de 2010, en raison des biocombustibles pour lesquels la demande augmente et qui deviennent plus concurrentiels. Cette situation pourrait conduire à une hausse des prix par suite de la reprise de la demande mondiale de matières premières, dans la mesure où les investissements visant à augmenter les capacités de production ont été limités pendant la période 2008-2009.

✦ Sécurité alimentaire et normes de qualité du groupe

Attention portée à la qualité et la sécurité

Provimi sait quelle est l'importance de son rôle dans la chaîne alimentaire. C'est la raison pour laquelle Provimi accorde une importance première à fabriquer des produits de nutrition animale qui soient bons pour les animaux, respectueux de l'environnement tout en satisfaisant le consommateur.

Le groupe actualise sans cesse ses connaissances et les technologies utilisées grâce aux nouvelles données. Ces technologies sont mises en œuvre dans les sites de production en conformité avec les systèmes GMP. Les usines de Provimi répondent aux normes de qualité telles que ISO 9001, GMP, HACCP, etc., afin d'assurer la continuité du niveau de qualité des produits.

La plupart des sites de Provimi dans le monde répondent ou sont sur le point de remplir les conditions requises par ces standards et sont également certifiés par des tiers. Grâce au bon fonctionnement des contrôles internes mis en place, Provimi va au-delà de certaines exigences réglementaires.

Le groupe a mis au point un système de traçabilité afin de pouvoir identifier toute anomalie potentielle dans le produit final.

Toutes les sociétés du secteur de la nutrition animale de l'Union européenne doivent se conformer, en vertu de la réglementation applicable, à la norme HACCP. Suivant les cas, cela se traduit par une certification HACCP, une certification FAMI-QS (la Certification de fabricants de prémélanges et additifs pour fourrages pour animaux) ou une certification ISO 22000 ou autres qui comprend l'HACCP.

Les autorités compétentes néerlandaises, britanniques, belges et allemandes travaillent en commun de façon plus étroite. Provimi est en faveur de telles initiatives afin que se mettent en place une réglementation européenne et des standards identiques pour l'ensemble des pays et pour offrir une garantie maximale aux clients et aux consommateurs finaux.

L'approche de Provimi

Provimi s'est largement investi par le passé et continue de poursuivre ses efforts afin que toutes ses usines soient conformes aux standards requis et obtiennent les certifications là où cela était utile. Au-delà des systèmes internes de qualité, ces exigences sont étendues aux fournisseurs et autres producteurs. La réduction du nombre de fournisseurs et du recours au trading contribuent donc au renforcement de l'assurance qualité. Un nombre limité de fournisseurs signifie un contrôle facilité, même si ceux-ci sont basés dans le monde entier. Provimi procède depuis longtemps à des audits structurels auprès de ses fournisseurs. Si une attention plus particulière est consacrée aux fournisseurs à haut risque, les fournisseurs à faible risque sont tout aussi concernés par ces audits. Plusieurs auditeurs ont été formés à cet effet et de nouveaux auditeurs vont l'être.

Le FAMI-QS, le standard de l'industrie européenne des fabricants de prémélanges et additifs pour fourrages, est de plus en plus répandu à travers le monde. Provimi, parmi d'autres, encourage fortement ses fournisseurs hors Union européenne, à se conformer à ce standard dans la mesure où il recouvre également la méthode HACCP. Les fournisseurs sont en mesure de comprendre son importance au regard de la sécurité pour les aliments pour animaux et de la sécurité alimentaire.

Qualité et sécurité des produits Provimi

Provimi accorde une grande importance à fabriquer des produits de nutrition animale qui soient bons pour les animaux, respectueux de l'environnement tout en satisfaisant le consommateur final. Les systèmes de gestion qualité sont considérés comme l'un des principaux leviers dans l'atteinte de ces objectifs. Ils comprennent les investissements en équipement, en systèmes d'information, en contrôles internes et externes et en formation des collaborateurs dans le monde entier. La responsabilité première de la mise en œuvre des normes de qualité est confiée à chaque filiale. Provimi Holding organise pour sa part des audits qualité et une assistance au profit de toutes les sociétés du groupe. Les échanges d'informations sont renforcés par des rencontres régulières au niveau international entre les personnes responsables de la production, de la qualité, des achats et les nutritionnistes. Plusieurs experts de diverses disciplines et du monde entier unissent leurs efforts pour promouvoir au sein du groupe des normes toujours plus élevées. Un système de communication interne, des forums, des bases de données et autres systèmes sont utilisés pour permettre les échanges d'informations.

Provimi est en mesure d'assurer la traçabilité de tout ingrédient utilisé dans le processus de production, depuis le fournisseur jusqu'à l'éleveur et, à l'inverse, depuis le produit fini jusqu'aux ingrédients et leurs fournisseurs.

Audit qualité

L'objectif de Provimi est de faire pratiquer des audits réguliers par le service central d'assurance qualité dans l'ensemble des sites de production. De plus, chaque société conduit ses propres audits et est soumise aux contrôles menés par des auditeurs externes d'organismes spécialisés dans le cadre de la certification.

► Provimi et l'environnement

Étendue de l'étude environnementale

L'étude environnementale 2008 de Provimi reflète les activités de 13 sociétés, représentant ainsi 36 sites de production sur un total de 87 dans le groupe au 31 décembre 2008.

Ces 13 sociétés représentent en 2008, comme en 2007, environ 70 % du chiffre d'affaires et du tonnage du groupe et toute la gamme des produits : premix, aliments complets, spécialités, aliments pour poissons et aliments pour animaux de compagnie (secs et humides). La couverture géographique englobe l'Amérique du Nord (États-Unis), l'Amérique du Sud (Brésil), l'Europe (toutes les sociétés situées aux Pays-Bas, en Hongrie, au Portugal, au Royaume-Uni, en France, en Espagne, et la majorité des sites de production en Pologne).

Comme l'année dernière, les indicateurs retenus sont ceux couramment admis pour les activités industrielles, à savoir : consommation et rejet d'eau, consommation énergétique, émissions dans l'atmosphère et déchets solides. Cette section s'intéresse davantage à l'impact potentiel des activités à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur des sites. Les questions d'hygiène et de sécurité en sont exclues.

Consommation d'eau

Enjeu écologique

Un excès de consommation d'eau est généralement considéré comme responsable de l'appauvrissement des ressources en eau, notamment des nappes aquifères. L'eau a été étudiée sous toutes ses formes : eaux de surface, eaux souterraines et eaux du réseau.

Provimi aujourd'hui

La consommation d'eau des 36 sites de production, faible en général, a diminué par rapport à l'année dernière (248 000 m³ contre 305 000 m³ en 2007), ce qui s'explique principalement par la baisse de la production d'aliments pour poissons. De fait, la production de premix fait appel à un procédé par voie sèche et la production d'aliments complets requiert une quantité limitée d'eau. Les productions d'aliments pour poissons et d'aliments pour animaux de compagnie sont plus consommatrices en eau en raison du pressage et de l'extrusion qui utilisent de la vapeur, tandis que la production d'aliments humides pour animaux de compagnie requiert également plus d'eau du fait du processus. La quasi-totalité de l'eau consommée provient du réseau.

Objectif

La consommation d'eau est déjà limitée. Les efforts déployés pour réduire encore cette consommation seront poursuivis.

Rejets d'eaux usées

Enjeu écologique

Bien que les eaux usées industrielles du groupe Provimi soient en grande partie organiques et biodégradables, elles peuvent être préjudiciables pour

l'environnement si elles sont mal gérées. En règle générale, il s'agit d'eaux de lavage (issues du nettoyage et de la maintenance des machines) ou de refroidissement.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- rejet d'eaux usées brutes ;
- rejet d'eaux usées traitées ou prétraitées ;
- rejet d'eaux usées appelées à subir un traitement externe (assainissement in principalement).

Provimi aujourd'hui

En 2008, la quantité de rejets d'eaux usées des opérations industrielles des 36 usines a suivi la même tendance que la consommation d'eau : 82 000 m³ en 2008 contre 94 000 m³ en 2007. Ces eaux résiduaires s'apparentent aux eaux usées domestiques. L'industrie de la nutrition animale produit peu d'eaux usées industrielles, les procédés à sec étant les plus fréquemment employés.

Objectif

Les rejets d'eaux résiduaires sont déjà limités. Les efforts déployés pour les réduire encore davantage seront poursuivis.

Consommation énergétique

Enjeux écologiques

Si l'énergie est indispensable au fonctionnement industriel, certaines formes d'énergie sont moins nocives que d'autres pour l'environnement. L'utilisation de combustibles fossiles (gaz naturel, fioul, charbon), directement ou non, provoque l'épuisement de ces ressources non renouvelables ainsi que l'émission de gaz à effet de serre et d'autres gaz responsables de l'acidification et de l'eutrophisation.

Si le gaz naturel est la forme d'énergie la plus propre de tous les combustibles fossiles, l'électricité, elle, influe indirectement sur l'environnement, mais son impact diffère selon la manière dont elle est produite.

Indicateurs retenus :

- consommation de gaz naturel (le GPL inclus) ;
- consommation de fioul domestique ;
- consommation de charbon (origine minérale) ;
- consommation d'électricité.

Provimi aujourd'hui

La consommation énergétique annuelle totale des 36 sites de production est, comme l'année dernière, d'environ 0,9 million GJ (Giga Joules).

La consommation de l'ensemble des 36 sites se répartit de la façon suivante : gaz naturel 46,0 % (36,5 % en 2007), électricité 44,9 % (40,8 % en 2007), fioul domestique 9,0 % (22,7 % en 2007), le solde provenant d'autres sources d'énergies. Si l'on considère uniquement les sources d'énergies primaires (ce qui exclut la consommation d'électricité), le gaz naturel représente 83 % des sources d'énergie et le fioul domestique 17 %.

Objectifs

Provimi a pour objectif de poursuivre ses efforts de réduction de la consommation d'énergie, en améliorant le rendement énergétique des segments les plus consommateurs en énergie (aliments pour animaux de compagnie).

Émissions atmosphériques

Enjeux écologiques

L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant le réchauffement de la planète. Il est artificiellement très amplifié par les activités humaines, notamment en raison de la combustion de carburants d'origine fossile, qui provoquent un réchauffement supplémentaire de l'atmosphère.

Indicateurs utilisés pour les besoins de l'étude :

- émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ;
- émissions d'oxydes de soufre (SO_x) ;
- émissions d'oxydes d'azote (NO_x) ;
- émissions de particules solides issues d'opérations de combustion ;
- traitement des rejets de poussières industrielles.

Provimi aujourd'hui

Émissions liées à la combustion

Les émissions dans l'atmosphère des sites de production Provimi sont peu significatives et bien en deçà des seuils réglementaires. Ceci s'explique par les sources d'énergie utilisées, principalement le gaz naturel (46,0 % de l'ensemble des ressources énergétiques) et l'électricité (44,9 %), comme indiqué précédemment.

Poussières industrielles

Les autorités locales requièrent généralement que les émissions de poussières liées au processus de fabrication soient inférieures à un certain plafond afin d'éviter les nuisances auprès du voisinage. Provimi, dans ce contexte, utilise des équipements spécialisés (cyclones et filtres, notamment) pour épurer les émissions industrielles.

Objectifs

Provimi a pour objectif de poursuivre les efforts dans le but de réduire les rejets de particules industrielles en utilisant au maximum les unités de filtrage et d'autres techniques, si besoin.

Production de déchets

Enjeux écologiques

Une production élevée de déchets peut signifier une utilisation inefficace des matières premières et entraîner l'épuisement des ressources naturelles et une pollution.

Provimi aujourd'hui

Provimi continue d'analyser ses déchets banaux et spéciaux ainsi que les filières d'élimination des déchets en distinguant incinération, recyclage et mise en décharge.

En 2008, les 36 sites ont engendré environ 15 500 tonnes de déchets banaux (contre 16 500 tonnes en 2007) et 160 tonnes de déchets spéciaux (contre 200 tonnes en 2007).

Sur la base de ces résultats, la production de déchets reste un sujet de vigilance.

De plus, matières premières et produits finis sont traditionnellement l'objet d'un bon nombre d'analyses chimiques (réalisées en interne ou à l'extérieur), pour les besoins desquelles diverses substances sont employées. Aujourd'hui, des technologies modernes comme le proche infrarouge se substituent avantageusement à ces dernières, réduisant ainsi les déchets.

Objectifs

- Réduire encore les déchets d'emballage, en privilégiant les achats en grande quantité ou en sacs de grande contenance.
- Recourir davantage au système proche infrarouge.

Nuisances olfactives

Enjeux écologiques

Si la pollution olfactive générée par un site de production n'est pas nocive, elle peut être désagréable pour ceux qui travaillent ou résident à proximité.

Provimi aujourd'hui

L'odeur des fumées industrielles est filtrée au moyen d'équipements ultra-performants, chaque fois que cela est possible.

➤ Conclusion générale pour l'ensemble du groupe

De par leur nature, les procédés de fabrication de Provimi n'ont, en règle générale, qu'une incidence limitée sur l'environnement.

Bien que certains indicateurs, tels que la consommation ou les rejets d'eau, ne revêtent pas une importance cruciale, Provimi continuera de les mentionner dans ses rapports.

La consommation énergétique et les déchets solides, pour leur part, continueront de faire l'objet d'une attention plus soutenue au moyen de nouveaux indicateurs par type d'activité.

Résumé des indicateurs – Exercice 2008

	Consommation d'eau (m ³)	Rejets d'eau (m ³)	Consommation énergétique				Total (GJ)	Déchets banaux (tonnes)	Déchets spéciaux (tonnes)
			Gaz naturel	Fioul domestique	Charbon et autres	Électricité			
2007	Moins de 305 000	Moins de 94 000	36,5 %	22,7 %	0,1 %	40,8 %	Environ 1 million GJ	Moins de 16 500	Moins de 200
2008	Moins de 248 000	Moins de 82 000	46,0 %	9,0 %	0,1 %	44,9 %	Environ 0,9 million GJ	Moins de 15 500	Moins de 160

► Ressources humaines

Ressources humaines et organisation

Les impacts de la stratégie "One Provimi" (initiée en 2007) sur les ressources humaines du groupe se sont poursuivis en 2008.

La création de "clusters", ou secteurs, s'est avérée très positive sur le plan organisationnel et très bien accueillie localement par les équipes dirigeantes. La nouvelle organisation a consisté à regrouper, sous une même logique géographique ou d'activité, plusieurs centres de profits au sein d'un plus grand ensemble piloté par un Management dédié, favorisant ainsi non seulement les synergies et une mise en œuvre plus rapide des nouvelles orientations, mais aussi une extension du champ de prise de responsabilités.

"One Provimi" signifie aussi le développement de pratiques managériales structurées et coordonnées par la direction du groupe. Il est essentiel pour Provimi d'être attractif et de savoir retenir et offrir les meilleures chances aux meilleurs éléments pour ses postes clés. En 2008 ont été posées les bases de cette attention accrue pour le développement du management avec, entre autres, la mise en place du programme Capital Hommes pour les dirigeants seniors et l'introduction d'un programme de développement du "Leadership". En complément de ces mesures, et s'inscrivant dans la stratégie "One Provimi", des départs en retraite d'une partie du management senior ont amené un renouvellement partiel des équipes dirigeantes.

Effectif total

L'effectif interne a diminué en début d'exercice en raison de la cession des activités d'aliments pour poissons (Alitec, DanaFeed et ProAqua), de la vente des sociétés américaines Nutrius et Virtus Nutrition, ainsi que l'ensemble des activités en Australie au cours de l'exercice.

Parallèlement, l'attention continue portée à l'efficacité dans toutes les activités a mené à une diminution du personnel, la croissance externe des effectifs étant due à l'activité colombienne (Biovet). L'effectif global a de ce fait diminué de 400 personnes (4,7 %), de 8 608 à 8 208 personnes.

Effectif au 31 décembre

2005	8 905
2006	8 683
2007	8 608
2008	8 208

Variations de l'effectif

31.12.2007	8 608
Acquisitions	85
Autres variations	(485)
Variation nette	(400)
31.12.2008	8 208

Répartition géographique des effectifs

	2008	2007
France	9 %	8 %
Pologne	17 %	19 %
Reste de l'Europe	45 %	43 %
Amérique du Nord	6 %	7 %
Reste du monde	22 %	22 %
Holding	1 %	1 %

Programmes de formation

La direction des ressources humaines apporte un soutien décisif en édictant des valeurs communes et en donnant des orientations qui sont à la base de la performance du groupe et de son évaluation. Un certain nombre de programmes regroupés dans le cadre du développement des ressources humaines est destiné à harmoniser les objectifs du groupe et ceux des collaborateurs, dans l'intérêt du groupe dans son ensemble.

Formation professionnelle et programmes de formation constituent sans aucun doute l'un des fondements de la capacité du groupe à conserver sa position de leader sur le marché. Grâce à l'esprit proactif et entrepreneurial du groupe, plus de 50 % des collaborateurs de Provimi ont bénéficié des multiples possibilités offertes dans le cadre de formations liées, directement ou non, à leur fonction pour progresser et continuer ainsi à développer leurs compétences et leur qualification.

Provimi a lancé en 2008 deux programmes "maison" de développement du "leadership". Ces programmes sont conçus par et pour les secteurs dans le but de renforcer et mettre en application toutes les compétences managériales des dirigeants en poste (seniors). Ces deux formations, dont l'une se tient à Dayton, Ohio, pour le secteur Amérique du Nord, et l'autre à Rotterdam pour le secteur Europe du nord-ouest, se déroulent sur six mois de cours spécialisé, avec tutorage et objectifs.

En ce qui concerne le programme de formation au management "Master Class", en lien avec un établissement international renommé, et contrairement à ce qu'avait été rapporté pour l'année 2007, cette formation n'a pas eu lieu en 2008, et il n'est pas prévu qu'elle soit de nouveau ouverte en 2009.

Communication et esprit de groupe

Comme mentionné plus haut, Provimi est organisé sur un modèle décentralisé. Son succès repose donc sur une forte cohésion interne.

Nos programmes de formation sont une façon de contribuer à la formation et à la cohésion de la communauté interne, de sa culture et de son environnement. Une autre voie est celle du dialogue qui permet de maintenir la motivation des collaborateurs. La communication interne du groupe Provimi est précisément orientée vers cet objectif. Des groupes opérationnels tels celui des experts produits, des Directeurs financiers, commerciaux et marketing, des ingénieurs, des Directeurs informatique se rencontrent plusieurs fois par an pour échanger et s'informer sur les nouvelles opportunités existantes. Il en résulte une communauté interne et une culture de groupe fortes.

En 2008, des conférences web ont été introduites dans le groupe afin d'intensifier la communication en interne entre les directions des "clusters" et le holding.

26.1.9. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au 24 avril 2009, la Société et le groupe n'ont pas enregistré d'événements significatifs depuis la clôture de l'exercice autres que ceux mentionnés au § 12.1 du Document de référence et à la note 37 aux comptes consolidés.

26.1.10. Perspectives 2009

Les perspectives à court et moyen termes sont présentées au § 12.2 du Document de référence, page 29.

26.1.11. Acquisitions de participations importantes dans des entreprises ayant leur siège en France

Aucune.

26.1.12. Mandats ou fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008

La liste des mandats ou fonctions exercées en 2008 par les mandataires sociaux dans toute société durant l'exercice écoulé figure au § 14 du Document de référence, pages 30 à 33.

26.1.13. Délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

26.1.14. Opérations réalisées par les sociétés contrôlées majoritairement par la Société au travers de titre d'options d'achat ou souscription d'actions, ou au titre d'actions gratuites

Néant.

26.1.15. Rémunération des mandataires sociaux, des administrateurs et des membres du Comité exécutif de la Société

a) Rémunérations, stock-options et actions attribuées aux mandataires sociaux (tableau 1)

M. van der Laan, Président-Directeur général depuis le 29 juin 2007, seul dirigeant mandataire social	Rémunérations, stock-options et actions du PDG pour 2007		Rémunérations, stock-options et actions du PDG pour 2008	
	Paiement effectué en 2007	Paiement effectué en 2008	Paiement effectué en 2008	Paiement effectué en 2009
Rémunération due au titre de l'exercice (informations détaillées au tableau 2)	288 710	69 052	595 180	325 900
Valeur des stock-options octroyées pendant l'exercice	-	-	-	-
Valeur des actions octroyées selon la performance pendant l'exercice	-	-	-	-

b) Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (tableau 2)

M. van der Laan, Président-Directeur général depuis le 29 juin 2007, seul dirigeant mandataire social	Rémunération du PDG pour 2007		Rémunération du PDG pour 2008	
	Paiement effectué en 2007	Paiement effectué en 2008	Paiement effectué en 2008	Paiement effectué en 2009
Partie fixe de la rémunération	200 000	-	400 000	-
Partie variable de la rémunération	-	45 500	-	270 400
Jetons de présence	-	23 552	-	55 500
Rémunération en nature	12 942	-	33 480	-
Cotisations de l'employeur au régime de retraite	65 098	-	150 200	-
Cotisations de l'employeur à la sécurité sociale	10 670	-	11 500	-
TOTAL	288 710	69 052	595 180	325 900

Rapport de gestion groupe et de la Société et autres rapports du Conseil d'administration

Pour 2008, le coût total des rémunérations du groupe, hors le montant des jetons de présence, s'élève à 640 680 euros (y compris la partie variable concernant l'exercice 2007 versée en 2008, contributions sociales et cotisations de retraite incluses).

La rémunération ci-dessus mentionnée s'entend brute, primes et versements de toutes natures inclus.

La totalité de la rémunération ci-dessus mentionnée, à l'exception des jetons de présence, a été versée à M. van der Laan par les filiales du groupe Provimi au titre de ses fonctions dans le groupe.

Les critères et calculs de la part variable de la rémunération en 2008 sont les suivants :

1. 50 % liés au résultat opérationnel 2008 ;
2. 20 % liés au fonds de roulement 2008 ;
3. 30 % part discrétionnaire.

Les cotisations de retraite de l'employeur portent sur un régime à prestations définies devenant payable à l'âge de 65 ans. Le programme comporte également une assurance invalidité et une couverture pour les veufs et les orphelins. Pour l'exercice 2008, les cotisations payées par la Société se chiffrent à 150 200 euros.

Les mêmes prestations de retraite s'appliquent à tous les employés de Provimi Holding BV.

M. van der Laan, Président-Directeur général de la Société, a signé un contrat de travail avec Provimi Holding BV en qualité de Directeur des opérations en août 2005, avant sa nomination au poste de Président-Directeur général de la Société par le Conseil d'administration réuni le 29 juin 2007.

Ce point sera révisé lors du renouvellement des mandats de M. van der Laan, sur la base du principe "se conformer ou se justifier".

c) Jetons de présence des administrateurs de la Société (tableau 3)

Administrateurs	Fonction	Rémunération versée du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008 (en euros)	Jetons de présence 2007 (en euros)	Rémunération versée du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 mars 2009 (en euros)	Jetons de présence 2008 (en euros)
Ton van der Laan ⁽¹⁾	Président du Conseil d'administration à partir du 28 juin 2007	Rémunération fixe : 200 000 Rémunération variable : 134 210	23 552	Rémunération fixe : 400 000 Rémunération variable : 456 580	55 500
Hugo van Berckel	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	13 163	n/a	n/a
Michel Bon ⁽¹⁾	Administrateur à partir du 12 avril 2007 jusqu'au 2 décembre 2008 et à partir du 31 mars 2009	-	24 911	-	30 500
Marcel Crinca ⁽²⁾	Administrateur du 2 décembre 2008 au 31 mars 2009 ; a joint le groupe le 15 avril 2008 en tant que Directeur financier	-	-	Rémunération fixe : 201 388 Rémunération variable : 181 500	2 453
CVC Provimlux SA représenté par Henri Rieux	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	7 853	n/a	n/a
KoroFrance SAS ⁽¹⁾ représentant permanent Wim Troost	Administrateur du 11 septembre 2007 au 2 décembre 2008 et à compter du 31 mars 2009	-	5 182	-	n/a
Bertrand Meunier	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	10 368	n/a	n/a
Philip Muelder ⁽¹⁾	Administrateur à partir du 12 avril 2007	-	A renoncé à ses droits	-	A renoncé à ses droits
Yves René Nanot ⁽¹⁾	Administrateur	-	39 779	-	35 000
Patrick Ricard	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	10 089	n/a	n/a
Philippe Robert ⁽¹⁾	Administrateur à partir du 12 avril 2007	-	A renoncé à ses droits	-	A renoncé à ses droits
Christoph Roettele	Administrateur du 2 décembre 2008 au 31 mars 2009	-	-	-	A renoncé à ses droits
Frédéric Stévenin	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	9 949	n/a	n/a
Wim Troost	Président du Conseil d'administration jusqu'au 28 juin 2007	Rémunération fixe : 200 000 Rémunération variable : 234 000 Prime exceptionnelle : 900 000	32 852	n/a	-

(1) Membre du Conseil d'administration au 24 avril 2009.

(2) Membre du Conseil d'administration au 24 avril 2009 en tant que représentant permanent de KoroFrance SAS (voir § 14.1.2.).
Rémunération basée sur 8,5 mois d'embauche.

d) Rémunération du Comité exécutif

La rémunération totale des membres du Comité exécutif s'est élevée à 3,1 millions d'euros (3,9 millions d'euros en 2007).

26.1.16. Risques courus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de Bourse et les risques économiques et politiques

Ces risques et les motivations qui ont conduit la Société à intervenir sur tel ou tel marché, les procédures de fixation et de contrôle périodique des limites d'exposition aux risques du marché qu'elle s'est fixés, les indicateurs de sensibilité à ces risques qu'elle a retenus sont présentés dans les notes 26 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés, les risques économiques et politiques étant évalués à l'annexe E du Document de référence.

26.1.17. Capital social et actionnariat de la Société au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008 :

Actionnaires	Titres	% du capital	Total des droits de vote	% des droits de vote
KoroFrance SAS	22 794 043	87,35 %	22 794 043	87,40 %
Actions d'autocontrôle	14 300	0,05 %	-	-
Public	3 286 026	12,60 %	3 286 026	12,60 %
TOTAL	26 094 369	100,00 %	26 080 069	100,00 %

Au 31 décembre 2008, les cadres et salariés du groupe détenaient indirectement 11,86 % du capital de la Société au travers de la société KoroFrance SAS (11,86 % en 2007).

26.1.18. Mention des options d'achat d'actions, des schémas d'intéressement du personnel

Options d'achat d'actions

Comme indiqué dans le rapport spécial du Conseil d'administration concernant les stock-options, la Société n'opère pas de programme de stock-options à l'heure actuelle.

Accords de participation

Conformément à la législation en vigueur, les sociétés du groupe situées en France employant plus de 50 salariés et qui réalisent des bénéfices versent une réserve de participation à leurs salariés. La société Celtic a signé un accord de participation le 26 janvier 1987 et modifié le 20 octobre 2005, et renouvelé pour 3 ans le 27 juin 2008, la société Néolait le 7 mars 1991 et la société Centralys le 22 mars 1996, renouvelé pour 3 ans le 26 juin 2007. Les sommes versées dans la réserve spéciale de participation sont affectées à plusieurs fonds communs de placement d'entreprise gérés par des banques.

Les sommes versées globalement par l'ensemble de ces sociétés en 2008 sur l'exercice 2007 se sont élevées à 881 404 euros.

Accord d'intéressement

Les sociétés Néolait, Celtic et Centralys ont signé chacune un accord d'intéressement respectivement les 29 juin 2001 (modifié le 24 juin 2005), le 28 juin 2002 et le 28 juin 2004 (modifié en mai 2006). Les sommes versées et à verser globalement par ces sociétés concernant l'exercice 2008 s'élèvent à 140 718 euros.

26.1.19. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Au titre des trois exercices précédents, la Société a versé les dividendes suivants :

En 2008 (sur l'exercice 2007)	(en euros par action)
Acompte sur dividende versé en 2008 (sur l'exercice 2008)	0,55
Dividendes versés en 2007 :	
• Dividende (sur l'exercice 2006) – Assemblée générale du 28 juin 2007	0,35
• Dividende extraordinaire – Assemblée générale du 11 septembre 2007	9,11
• Dividende extraordinaire – Assemblée générale du 13 novembre 2007	2,00
Dividende extraordinaire versé en 2006 (sur l'exercice 2005)	0,35

26.1.20. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au regard de sa situation d'endettement, du volume et de la complexité des affaires (art. L. 225-100 alinéa 3 du Code de commerce)

Se référer aux chapitres 26.1.1 à 26.1.3 ci-dessus.

26.1.21. Compte rendu du programme de rachat d'actions

Le 29 mai 2008, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à procéder au rachat d'actions de la Société. Mais le Conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.

En application des dispositions de l'article 225-221 alinéa 2 du Code de commerce, les informations concernant ces actions ci-dessus mentionnées sont les suivantes :

Nombre d'actions détenues par la Société en fin d'exercice	14 300
Prix d'achat	Ces 14 300 actions sont le reliquat des 134 900 actions détenues au 31 décembre 2008 et qui avaient été reçues lors de la scission du groupe Eridania Béghin-Say en 2001. Elles sont comptabilisées au coût historique pour 18 633 euros.
Valeur nominale	1 euro
Motif des acquisitions effectuées	Reliquat de 14 300 actions dans le cadre du programme d'options de souscription ou d'achat d'actions décidé par le Conseil d'administration du 10 septembre 2001
Fraction du capital social	0,05 %

26.1.22. Transactions éventuelles sur les actions de la Société effectuées par les mandataires sociaux de la Société et des personnes qui leur sont liées

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, la Société est en mesure d'indiquer que, sur la base des déclarations qui lui ont été faites, aucun de ses mandataires sociaux et des personnes qui leur sont étroitement liées n'a effectué d'autre transaction sur son titre au cours de l'exercice 2008, à l'exception de la mention dans le rapport spécial du Conseil sur les stock-options.

26.1.23. Présentation des résolutions

Nous vous avons réunis en Assemblée générale à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes

sociaux, les comptes consolidés et l'affectation du bénéfice distribuable de 235 014 605,09 euros, comme suit :

- un montant de 8 872 085,46 euros à titre de dividende, représentant un dividende de 0,34 euro par action ;
- le solde de 226 142 519,63 euros au report à nouveau ;

En conséquence, il est proposé, pour l'exercice 2008, un montant total de 23 223 988,41 euros affecté à la distribution d'un dividende de 0,89 euro par action, en tenant compte de l'acompte sur dividende de 14 351 902,95 euros autorisé par le Conseil d'administration en novembre 2008.

Nous vous proposerons en outre :

- d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- de ratifier la nomination de M. Marcel Crince, provisoirement nommé par le Conseil d'administration le 2 décembre 2008, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Michel Bon, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée des actionnaires visant à approuver les comptes de l'exercice 2009 (5^e résolution). Les mandats de M. Crince sont présentés au chapitre 14.

Présentation de M. Marcel Crince :

Marcel Crince a rejoint Provimi en avril 2008, en qualité de Directeur financier.

Avant de rejoindre le groupe Provimi, M. Crince était consultant au sein de MMK Solutions. Auparavant, il occupait le poste de Directeur financier au sein d'Ontex International. Avant cela, il était Vice-Président du département finance de la division EMEA de Black & Decker à Londres (Royaume-Uni). Il a également occupé plusieurs postes financiers au sein de Stanley Works Europe et de General Electric, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en France.

M. Crince est titulaire d'un diplôme d'économie et de comptabilité d'entreprise de l'Université Erasmus de Rotterdam (Pays-Bas), ainsi que de plusieurs diplômes spécialisés de marketing et de gestion financière ;

- de ratifier la nomination de M. Christoph Roettele, provisoirement nommé par le Conseil d'administration le 2 décembre 2008, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de KoroFrance, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée des actionnaires visant à approuver les comptes de l'exercice 2009 (6^e résolution). Les mandats de M. Roettele sont présentés au chapitre 14.

Présentation de M. Christoph Roettele :

Christoph Roettele a rejoint Permira en 2008, en qualité de responsable des portefeuilles, et se concentre sur le développement des investissements de la Société. Il est membre du conseil de surveillance de ProSiebenSat.1 Media AG, l'un des plus grands groupes médias en Europe.

Rapport de gestion groupe et de la Société et autres rapports du Conseil d'administration

Avant de rejoindre Permira, M. Roettele occupait le poste de Directeur général de la division de commerce électronique et de vente par catalogue de Tchibo à Hambourg. Avant cela, il occupait le poste de Directeur de l'exploitation au sein de HTS (filiale de services du groupe Haniel) en Allemagne. Il a également occupé le poste de Directeur de l'exploitation de Buecher.de AG, société de commerce en ligne cotée en Bourse. Avant cela, il était consultant au sein de Bain & Company.

M. Roettele est titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise et d'ingénierie mécanique de l'Université de Kaiserslautern (Allemagne), d'un master en production de la McCormick School of Engineering (États-Unis) et d'un MBA de la Kellogg Graduate School of Management (États-Unis) ;

- de ratifier la nomination en qualité de censeur de M. Bon, qui a démissionné de son poste d'administrateur et a été nommé en qualité de censeur par le Conseil d'administration le 2 décembre 2008 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée des actionnaires de 2012 visant à approuver les comptes de l'exercice 2011 (7^e résolution) ;
- de ratifier la nomination, en qualité d'administrateur en remplacement de M. Crince, de M. Bon, qui a été cooptée par le Conseil d'administration en tant qu'administrateur de la Société le 31 mars 2009, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée des actionnaires visant à approuver les comptes de l'exercice 2009 (8^e résolution). Les mandats de M. Bon sont présentés au chapitre 14 ;
- de ratifier la nomination, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Roettele, de KoroFrance, qui a été cooptée par le Conseil d'administration en qualité d'administrateur de la Société le 31 mars 2009, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée des actionnaires visant à approuver les comptes de l'exercice 2009 (9^e résolution). Les mandats de KoroFrance sont présentés au chapitre 14 ;
- de ratifier la nomination en qualité de censeur de M. Christoph Roettele, qui a démissionné de son poste d'administrateur et a été nommé en qualité de censeur par le Conseil d'administration le 31 mars 2009 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée des actionnaires de 2013 visant à approuver les comptes de l'exercice 2012 (10^e résolution). Les mandats de M. Roettele sont présentés au chapitre 14 ;
- de ratifier la nomination en qualité de censeur de M. Mike Garland, qui a été nommé en qualité de censeur par le Conseil d'administration le 31 mars 2009 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée des actionnaires de 2013 visant à approuver les comptes de l'exercice 2012 (11^e résolution). Les mandats de M. Mike Garland sont présentés au chapitre 14.

Présentation de M. Mike Garland :

Mike Garland a rejoint Permira en 1990, devenant un associé de la Société en 2001. Il a collaboré à de nombreuses opérations, parmi lesquelles Cortefiel, Hogg Robinson, Homebase, Leica Microsystems, New Look, Principal Hayley Group, Provimi, Tetley Group, Travelodge et Valentino Fashion Group/Hugo Boss, se spécialisant dans le financement par emprunt et dans la réalisation de due diligences. Il a beaucoup contribué au développement des activités dont il a la charge, œuvrant au sein de plusieurs conseils, et a récemment été nommé Directeur de l'équipe dédiée au portefeuille Permira.

M. Garland est titulaire d'un diplôme d'ingénierie mécanique de l'Université de Southampton (Angleterre) et est membre de l'Institute of Chartered Accountants d'Angleterre et du Pays de Galles ;

- de ratifier le renouvellement du mandat de l'administrateur M. Yves René Nanot, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée des actionnaires de 2012 visant à approuver les comptes de l'exercice 2011 (12^e résolution). Les mandats de M. Nanot sont présentés au chapitre 14 ;
- de nommer en qualité d'administrateur M. Charles Sherwood, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée des actionnaires de 2012 visant à approuver les comptes de l'exercice 2011 (13^e résolution). Les mandats de M. Sherwood sont présentés ci-dessous.

Présentation de M. Charles Sherwood :

Charles Sherwood, 49 ans, a rejoint Permira en 1985, dont il est aujourd'hui membre du Conseil d'administration et du Comité d'investissement. Il dirigeait auparavant la Division Produits Grand Public (Consumer Sector) de Permira, et continue à apporter son concours, notamment aux services financiers, dans un grand nombre d'activités.

Il occupe aujourd'hui les fonctions d'administrateur au sein des sociétés Acromas Holding Limited, Gala Coral Group Limited, Permira Advisers, Permira Advisers KK, Permira Advisers LLP, Permira Holdings Limited, Permira Holding LLP, et a démissionné récemment de son poste d'administrateur chez Sea Containers Limited.

M. Sherwood supervise les Relations Investisseurs et les opérations de levée de fonds et a été très actif dans la mise en place de tous les Fonds Permira depuis 1997. Il a participé à la conduite du développement de la Société, en particulier en Asie, avec l'ouverture de bureaux à Tokyo et prochainement à Hong Kong.

Avant de rejoindre Permira, il était consultant en stratégie au sein du cabinet de stratégie BCG à Londres.

M. Sherwood est titulaire d'un diplôme d'Histoire de l'Université de Cambridge, Angleterre, et d'un MBA de Harvard Business School aux États-Unis ;

- d'autoriser votre Conseil à racheter des actions de la Société dans les cas permis par la loi. L'autorisation demandée concerne au maximum 10 % des actions de la Société pour un prix de rachat maximal de 35 euros par action. Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont présentés à la 14^e résolution.

Cette autorisation est sollicitée pour une durée de dix-huit mois à compter du 28 mai 2009, soit jusqu'au 28 novembre 2010 ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée générale ordinaire intervenant avant cette date ;

- la 15^e résolution relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, est présentée dans le rapport du Conseil d'administration spécialement préparé à cet effet, au chapitre 26.1.25.

26.1.24. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Établi conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau ci-dessous illustre les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices.

(en millions d'euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Capital à la clôture de l'exercice					
Capital social	26,1	26,1	26,1	26,1	26,1
Nombre d'actions ordinaires	26 094 369	26 094 369	26 094 369	26 094 369	26 094 369
Résultat des opérations					
Chiffre d'affaires net	1,3	1,2	0,9	1,6	1,9
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	46,6	205,2	3,7	9,5	1,3
Impôts sur les bénéfices	3,1	-	0,3	0,0	0,3
Dotations aux amortissements et aux provisions	(5,4)	0,3	1,4	(0,2)	(319,8)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	44,3	204,9	5,4	9,3	(318,1)
RÉSULTAT PAR ACTION (EUROS)	1,7	7,9	0,2	0,4	(12,2)
Effectif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

26.1.25. Rapport du Conseil d'administration concernant la présentation de la résolution relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2009

Le présent rapport a pour objet de vous exposer les motifs de la résolution soumise à votre approbation lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui doit se réunir le 28 mai 2009 :

- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société (15^e résolution)

Il vous est proposé d'autoriser votre Conseil d'annuler en une ou plusieurs fois tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions présenté à la 14^e résolution, à hauteur de 10 % du capital social, pour une durée de 24 mois et par conséquent, de réduire d'un montant correspondant le capital social et d'imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est sollicitée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée générale et remplacerait l'autorisation de même nature accordée par la 6^e résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2008.

26.1.26. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options d'achat d'actions

(Article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)

La Société n'a pas de programme d'options d'achat d'actions.

26.1.27. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les actions gratuites

Aucune action gratuite ou action liée à la performance n'a été émise par la Société.

Par conséquent, aucune opération n'a été réalisée par les sociétés contrôlées majoritairement directement ou indirectement par la Société, au titre d'éventuelles actions gratuites.

26.1.28. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les rachats d'actions

(Article L. 225-209 al. 2 du Code de commerce)

En 2008, le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation de rachat d'actions accordée lors de l'Assemblée des actionnaires du 29 mai 2008.

26.2. Annexe B

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

▀ Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• Convention relative à l'allocation des frais d'honoraires de conseils externes intervenus lors du changement de contrôle

Dans le cadre de l'acquisition et du refinancement, différents prestataires ont facturé des honoraires de conseil à KoroFrance et à votre Société.

La part des honoraires affectable aux prestations liées au refinancement du groupe a été répartie entre KoroFrance et Provimi dans les mêmes proportions que celles déterminées l'année passée, à savoir :

- 82,1% des frais alloués à Provimi SA
- 17,1% des frais alloués à KoroFrance

Les prestations liées au refinancement du groupe se sont élevées en 2008 à 205 028 euros. La part allouée à Provimi SA s'est élevée à 168 328 euros dont 43 181 euros refacturés par KoroFrance.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 septembre 2007.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés	ACE Audit
Alan GLEN Mansour BELHIBA	Alain AUVRAY

26.3. Annexe C

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mai 2009

Résolutions ordinaires

1^{re} Résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et sur les comptes sociaux dudit exercice, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. L'Assemblée des actionnaires constate que l'exercice 2008 n'a donné lieu à aucune dépense non déductible (article 39-4 du Code général des impôts).

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

2^e Résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'activité du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

3^e Résolution

Affectation du résultat et paiement du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2008 fait apparaître un bénéfice net de 44 307 345,81 euros.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter et de répartir ce bénéfice de la façon suivante :

Bénéfice net de la période	44 307 345,81 €
Report à nouveau antérieur (étant précisé que ce poste de report à nouveau a été imputé de l'acompte sur dividende d'un montant de 14 351 902,95 d'euros ayant été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 3 novembre 2008 et mis en paiement le 7 novembre 2008)	190 707 259,28 €
Bénéfice distribuable	235 014 605,09 €
Dividende	8 872 085,46 €
Solde affecté en report à nouveau	226 142 519,63 €

L'Assemblée générale prend acte qu'un acompte sur dividende de 0,55 euro par action (représentant un montant global de 14 351 902,95 euros) a été autorisé par le Conseil d'administration le 3 novembre 2008 et mis en paiement le 7 novembre 2008. En complément de cet acompte sur dividende, l'Assemblée générale approuve le paiement d'un dividende de 0,34 euro par action (représentant un montant global de 8 872 085,46 euros), qui sera mis en paiement entre le 2 juin 2009 et le 30 septembre 2009 au plus tard.

En conséquence, l'Assemblée générale autorise, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008, le paiement d'un dividende global de 23 223 988,41 euros (représentant un dividende total de 0,89 euro par action), tenant compte de l'acompte sur dividende d'un montant de 14 351 902,95 euros.

L'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des exercices clos au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 se sont respectivement élevées à 0,35 euro et 0,35 euro. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007, deux dividendes extraordinaires ont été distribués pour des montants respectifs de 9,11 euros et 2 euros. Par ailleurs, l'Assemblée générale prend acte que le Conseil d'administration a autorisé le 3 novembre 2008 le paiement d'un acompte sur dividende pour un montant total de 14 351 902,95 euros, représentant un montant de 0,55 euro par action, à valoir sur le dividende de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

4^e Résolution

Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport spécial et les conventions qui s'y trouvent visées.

5^e Résolution**Ratification de la nomination d'un administrateur**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Marcel Crince en qualité d'administrateur de la Société, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 décembre 2008, en remplacement de Monsieur Michel Bon, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

6^e Résolution**Ratification de la nomination d'un administrateur**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Christoph Roettele en qualité d'administrateur de la Société, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 décembre 2008, en remplacement de la société KoroFrance, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

7^e Résolution**Ratification de la nomination d'un censeur**

L'Assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Michel Bon en qualité de censeur de la Société, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 décembre 2008, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

8^e Résolution**Ratification de la nomination d'un administrateur**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Michel Bon en qualité d'administrateur de la Société, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 mars 2009, en remplacement de Monsieur Marcel Crince, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

9^e Résolution**Ratification de la nomination d'un administrateur**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de la société KoroFrance en qualité d'administrateur de la Société, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 mars 2009, en remplacement de Monsieur Christoph Roettele, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

10^e Résolution**Ratification de la nomination d'un censeur**

L'Assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Christoph Roettele de ses fonctions d'administrateur de la Société intervenue le 31 mars 2009 et ratifie sa nomination en qualité de censeur, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 mars 2009, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

11^e Résolution**Ratification de la nomination d'un censeur**

L'Assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Mike Garland en qualité de censeur de la Société, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 mars 2009, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

12^e Résolution**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Yves René Nanot pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

13^e Résolution**Nomination d'un administrateur**

L'Assemblée générale nomme Monsieur Charles Sherwood en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

14^e Résolution**Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- (i) annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution ci-dessous ;
- (ii) attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- (iii) remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- (iv) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- (v) animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des marchés financiers.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la limite de 10 % des actions composant le capital social ; ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle les rachats seront effectués, il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à la présente Assemblée générale. Le nombre maximum d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10 % des actions composant le capital social.

L'Assemblée générale décide que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 35 euros par action. À titre indicatif, la Société détenant, au 24 avril 2009, 14 300 actions en auto-détention, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible d'acheter s'élève à 2 595 136 et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 90 829 760 euros. Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le quatrième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les règles relatives au prix de vente seront fixées par les dispositions légales en vigueur.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique initiée par la

Société ou visant les titres de celle-ci, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement ou de réduction de capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'Assemblée générale confère donc tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, notamment pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, en particulier l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation annule et remplace toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie dans la cinquième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 29 mai 2008.

Résolution à caractère extraordinaire

15^e Résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la quatorzième résolution dans la limite, par période de vingt-quatre mois, de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société existant à la date de l'opération ; et
- à réduire corrélativement le capital social, et à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est valable pour une période maximale de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, pour procéder à cette ou ces opérations d'annulation et de réduction de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes, et en particulier auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation annule et remplace toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie dans la sixième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 29 mai 2008.

Résolution ordinaire

16^e Résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité légale ou toute autre formalité nécessaire.

26.4. Annexe D

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit (en millions d'euros)	ACE/Hoche audit				Deloitte				Autres			
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<i>Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>												
Émetteur	0,083	0,081	100 %	100 %	0,056	0,055	2 %	2 %				
Filiales consolidées					1,840	2,038	77 %	77 %	0,161	0,300	100 %	99 %
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</i>												
Émetteur	0,008				0,013							
Filiales consolidées					0,003	0,036				0,002		1 %
Sous-total	0,091	0,081	100 %	100 %	1,912	2,129	80 %	79 %	0,161	0,302	100 %	100 %
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées</i>												
Juridique, fiscal, social ⁽¹⁾					0,307	0,533	13 %	20 %				
Autres					0,165							
Sous-total	-	-			0,471	0,533	13 %	20 %				
TOTAL	0,091	0,081	100 %	100 %	2,383	2,662	92 %	99 %	0,161	0,302	100 %	100 %

(1) Hors France.

26.5. Annexe E

Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Rapport du Président

Introduction

Ce rapport a été établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce. De plus, Provimi adhère au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, ainsi qu'aux recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Dès la scission du groupe Eridania Béghin-Say en juillet 2001 (lorsque Provimi est devenu une entité indépendante cotée au Premier Marché d'Euronext Paris), la Société a pris un certain nombre d'initiatives concernant le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne dont certaines sont exposées ci-dessous. Avant la scission, Provimi faisait partie d'un groupe coté qui avait sa propre histoire, sa propre culture du gouvernement d'entreprise et de respect des normes.

Il a toujours été dans notre intention de faire des progrès constants dans ce domaine sur la base des meilleures pratiques de notre secteur. Les normes de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne sont en évolution perpétuelle, tout comme les techniques d'évaluation de l'application de ces normes au sein de l'entreprise. Notre politique est d'accompagner cette évolution.

Ce rapport est donc divisé en deux sections principales, l'une traitant de l'organisation et des travaux du Conseil d'administration, et l'autre traitant de sujets de contrôle interne parmi lesquels : la description des contrôles existants concernant la préparation et le traitement des informations comptables et financières et, d'autre part, les principaux risques actuels de l'activité et la manière dont ils sont gérés.

Ces deux sections sont précédées d'un court résumé de la structure juridique du groupe.

■ I – Organisation de la Société

Provimi SA est une société de droit français cotée au compartiment B d'Euronext Paris, et dont le seul objet est la détention des titres des autres sociétés holding et sociétés opérationnelles du groupe. Provimi SA n'emploie pas de personnel et ne fabrique ni ne vend aucun produit. Elle assure cependant certaines activités financières pour le compte du groupe. Elle peut aussi détenir certains actifs incorporels pour lesquels elle peut percevoir des revenus des autres sociétés du groupe, en plus d'autres services qu'elle peut organiser en central.

La Société peut recevoir des dividendes de ses filiales et, à son tour, verser des dividendes à ses actionnaires.

Depuis le 12 avril 2007, l'actionnaire majoritaire est KoroFrance SAS, dont l'unique objet social est de détenir des participations dans des sociétés et de fournir des prestations de services aux sociétés détenues et à leur groupe. KoroFrance SAS est une société privée, non cotée, et de ce fait ne publie pas d'états financiers.

Le détail de l'organisation du groupe Provimi en dessous du niveau de Provimi SA figure au § 7 du Document de référence.

Environ une centaine d'entités juridiques sont consolidées à travers le monde, la plupart d'entre elles étant des sociétés opérationnelles.

Certaines sociétés sont regroupées au sein de sociétés holding intermédiaires, l'ensemble de la structure visant l'optimisation fiscale dans le strict respect des exigences des lois et des réglementations locales. Du fait de la taille du groupe et de sa dispersion, des procédures établies de longue date et des systèmes fiables ont été mis en place pour assurer le respect des délais de reporting ainsi que l'analyse et la consolidation des données et des informations. Ceux-ci sont présentés plus loin sous la rubrique "contrôle interne au groupe Provimi". La politique de Provimi est de simplifier ses structures juridiques partout où cela est possible.

De plus, Provimi n'exploite aucune société off-shore, pas plus qu'il n'existe de société non consolidée qui pourrait avoir une influence notable, positive ou négative, sur les résultats du groupe. Le détail complet des sociétés non consolidées est fourni dans le Document de référence en annexe aux comptes consolidés.

Les Assemblées générales sont tenues conformément au cadre légal en vigueur (Code de commerce), sans qu'il soit à rapporter de spécificité ou d'exception quelconque. Tous les détails relatifs aux modalités de convocation, d'accès, de représentation et aux droits de vote dans les Assemblées générales des actionnaires sont définis aux articles 25 à 29 des statuts de Provimi SA.

■ II – Conseil d'administration et pouvoirs confiés au Président

Composition et expertise

La composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2008 est décrite au § 14 du Document de référence.

Le Conseil réunit des expertises diverses dans le secteur de la nutrition animale aussi bien que dans d'autres industries telles que les industries alimentaires, l'industrie des boissons, la construction, la chimie et les services financiers. Cela lui permet de définir avec pertinence des orientations pour les sociétés très diverses qui composent le groupe Provimi.

Le Conseil d'administration est composé de six membres. Pour la période allant du 2 décembre 2008 au 31 mars 2009, un seul membre du Conseil peut être considéré comme ayant le statut d'administrateur indépendant au sens de l'article 8 du Code de gouvernance de l'AFEP/MEDEF de décembre 2008. À la date du 31 mars 2009, le Conseil d'administration compte à nouveau deux administrateurs indépendants, remplissant ainsi les exigences du Code. Par exception au Code, les membres du Conseil détiennent une seule action. Eu égard au fait que 87 % des actions de Provimi sont détenus par un même actionnaire, il ne serait pas adéquat que les administrateurs fussent détenteurs d'un nombre d'actions important.

Préparation et organisation du Conseil

Les réunions du Conseil sont tenues à chaque fois que les activités de la Société le requièrent. En 2008, il y a eu dix réunions formelles en plus de conférences téléphoniques intermédiaires.

Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Les dates des réunions sont fixées de façon consensuelle une année à l'avance de façon à faciliter la présence des membres.

Un projet d'ordre du jour est envoyé pour approbation quelques jours avant chaque réunion ou conférence téléphonique, accompagné de tous les documents qui peuvent s'avérer utiles. Tout administrateur peut demander de rajouter à l'ordre du jour tous les points qu'il considérerait appropriés.

Chaque membre du Conseil reçoit les résultats mensuels dès qu'ils sont disponibles. Les résultats audités du dernier exercice sont communiqués dès que possible. Le budget annuel de l'année qui débute est passé en revue par le Conseil au premier trimestre.

L'examen et l'approbation des comptes de la Société et du groupe ainsi que les communiqués de presse ont bien évidemment été prédominants dans l'ordre du jour. Le Conseil a également passé en revue les rapports des Comités spécialisés (Comité d'audit, Comité de sélection et des rémunérations, Comité stratégique). En 2008, les autres sujets incluaient l'approbation du budget, le refinancement du groupe, les décisions résultant du changement d'actionnaire de Provimi, le lancement de l'offre publique d'achat et l'examen des rapports de l'expert indépendant, la proposition de distribution de deux dividendes extraordinaires, les nouvelles acquisitions, les désinvestissements, et la stratégie du groupe.

Il s'est tenu en 2008 une seule Assemblée générale des actionnaires. Certains administrateurs n'ont pu y assister ; toutefois, la règle de Provimi SA prévoit que les administrateurs soient présents lors des Assemblées générales chaque fois que cela est possible.

Le Comité de sélection et des rémunérations est composé de quatre membres choisis par le Conseil d'administration et se réunit au moins une fois par an. Sa mission est de proposer au Conseil montants et modifications de la rémunération des membres du Comité exécutif de la Société.

Les critères de calculs de la part variable du seul dirigeant mandataire social et Président du Conseil d'administration sont les suivants :

1. 50 % liés au résultat opérationnel 2008 ;
2. 20 % liés au fonds de roulement 2008 ;
3. 30 % de part discrétionnaire.

Le mode de répartition des jetons de présence au sein du Conseil d'administration est le suivant : 24 000 euros pour le Président (pris en ses qualités de Président et de membre du Conseil d'administration) et 12 000 euros par administrateur, répartis prorata temporis en fonction de la date de nomination aux mandats donnant droit aux jetons de présence ; 3 000 euros pour le Président (pris en ses qualités de Président et de membre du Conseil d'administration) et 1 500 euros par administrateur et par présence aux réunions de Conseil d'administration. De plus, les membres des Comités spécialisés sont rémunérés annuellement de la façon suivante :

- Comité d'audit : 10 000 euros pour le Président et 7 500 euros par administrateur ;
- Comité de sélection et des rémunérations : 8 000 euros pour le Président et 4 000 euros par administrateur ;
- Comité stratégique : 7 500 euros pour le Président et 5 000 euros par administrateur.

La rémunération des mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion du groupe et de la Société.

M. van der Laan, Président-Directeur général de la Société, a signé un contrat de travail avec Provimi Holding BV en qualité de Directeur général

en août 2005 avant sa nomination en tant que Président du Conseil d'administration et Président-Directeur général de la Société par le Conseil d'administration réuni le 28 juin 2007. Ceci n'est pas conforme aux recommandations du Code de gouvernance de l'AFEP/MEDEF de décembre 2008 relatif aux sociétés cotées, mais ces recommandations précisent que pour des contrats de travail signés avant octobre 2008, les sociétés disposent d'un délai courant jusqu'au renouvellement du mandat de la personne pour se mettre en conformité.

En conséquence, ce point sera révisé lors du renouvellement des mandats de M. van der Laan, sur la base du principe "se conformer ou se justifier".

Par exception aux recommandations du Code de gouvernance de l'AFEP/MEDEF de décembre 2008 relatif aux sociétés cotées, le Comité d'audit se réunit non pas deux jours avant mais la veille de la réunion du Conseil d'administration convoqué pour examiner les comptes annuels et semestriels. La raison en est qu'une majorité des membres du Conseil sont amenés à voyager pour pouvoir assister aux réunions du Comité d'audit et du Conseil d'administration. Pour tenir compte de cet aspect, les états financiers sont communiqués aux membres du Comité d'audit suffisamment à l'avance pour en faciliter la revue.

Pouvoirs délégués au Président

Le Conseil a limité les pouvoirs délégués au Président uniquement dans le domaine des cautions, avals et garanties donnés aux tiers. Cette limite s'élève à 100 millions d'euros.

III – Contrôles internes au groupe Provimi

Présentation

Nous avons adopté la définition des contrôles internes établie par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), groupe d'experts américains, à savoir : méthodes et moyens que le Conseil d'administration, les cadres et le personnel de la Société utilisent de façon à fournir à l'ensemble des partenaires une assurance raisonnable en matière de :

- fiabilité de l'information financière ;
- sauvegarde des actifs du groupe ;
- mesure de l'atteinte des objectifs de la Société ;
- conformité à l'ensemble des lois et des réglementations en vigueur.

De ce fait, le contrôle interne a comme objet de vérifier dans quelle mesure l'activité de l'ensemble des employés est conforme aux procédures établies et aux politiques définies aussi bien par les autorités au niveau local et européen que par les normes internes de la Société. Il a aussi comme objectif de vérifier dans quelle mesure toute information qu'elle soit comptable, financière ou opérationnelle, communiquée à l'extérieur ou de façon interne, reflète fidèlement l'état réel de la Société. Le contrôle interne est un processus piloté en permanence par des cadres responsabilisés.

Il convient de noter toutefois que les contrôles décrits ci-dessus ne donnent pas la certitude que les objectifs ont été atteints du fait du caractère intrinsèquement limité de toute procédure.

Les contrôles internes menés au sein de Provimi incluent, sans y être limités :

- la compétence du personnel ;
- la délégation clairement définie des responsabilités ;

Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

- la séparation des tâches, autant que faire se peut, compte tenu de la taille limitée de certaines sociétés ;
- les normes écrites de management ;
- les contrôles automatiques ou intégrés dans les systèmes ;
- les rapports et le suivi à intervalles appropriés.

Tous ces points sont sujets à des audits réguliers de la part du département d'audit interne du groupe et de la part d'auditeurs externes.

Procédures de contrôle interne concernant la préparation et le traitement de l'information comptable et financière

Ce chapitre aborde les principales procédures qui ont été mises en place pour s'assurer de l'obtention d'une image réelle et sincère.

Procédure de reporting

Le service consolidation et contrôle de gestion basé au siège administratif de Rotterdam, est garant du suivi des procédures de reporting décrites dans le manuel des procédures comptables de la Société (GAM : Group's Accounting Manual) partout dans le groupe. Ces procédures comprennent les formats de reporting adaptés à l'ensemble des centres de profit, ainsi que les règles du groupe en ce qui concerne la comptabilité, la définition et la classification des actifs, des éléments de passif, des produits et des charges.

Un reporting financier est établi chaque mois par tous les centres de profit avec comparaison par rapport au budget (également mensualisé) et comparaison par rapport à la même période de l'année précédente. Sont inclus dans ce reporting, en plus des comptes de résultat, bilans et tableaux des flux de trésorerie, des données sur la marche de l'activité, l'évolution des volumes et des marges, les coûts, la dette, le besoin en fonds de roulement, les engagements hors bilan et le suivi des covenants.

Principaux contrôles concernant l'établissement des comptes

Les résultats consolidés sont établis par le service consolidation sur la base des informations transmises par les Directeurs administratifs et financiers des centres de profit. Ils sont assistés dans cette tâche par des spécialistes comptables du siège, qui se déplacent dans l'ensemble des centres de profit au cours de l'année pour fournir une assistance technique et une assistance système, là où le besoin s'en fait sentir.

Le système comptable et le système de reporting sont très automatisés et comportent des vérifications et contrôles internes qui assurent l'exhaustivité et la justesse de l'information. Le groupe utilise des logiciels différents, reconnus au plan international, et adaptés aux besoins de Provimi (Entre autres : IT2, Hyperion, Navision, Axapta, SAP). Le choix du logiciel utilisé par les centres de profit dépend de leur taille et de leur complexité. Les sociétés nouvellement acquises sont tenues d'adopter immédiatement les normes comptables du groupe et reçoivent l'assistance d'une équipe post-acquisition. L'adoption de l'un ou l'autre des logiciels précités suit normalement dans les douze mois.

Toute information clé émanant de tout centre de profit est comparée à un budget et à l'information comparable de l'année précédente. Les contrôleurs de gestion analysent immédiatement toute anomalie qui est expliquée ou, éventuellement, corrigée. Certaines informations sensibles, telles que celles relatives au contrôle du crédit client, aux créances clients et aux créances échues font l'objet d'une attention particulière de la part du Directeur du crédit client décrit plus loin.

Les visites de suivi et les formations régulières sur les sujets touchant au reporting et à la comptabilité font partie du processus de contrôle.

Les sociétés du groupe font l'objet d'audits externes au moins une fois par an, les sociétés représentant au total plus des 2/3 du chiffre d'affaires faisant l'objet d'un audit semestriel supplémentaire. Les recommandations qui font suite à ces audits, particulièrement celles relatives à la fiabilité des résultats publiés, sont étudiées attentivement. Là où cela semble approprié, les procédures ou les systèmes de tel ou tel centre de profit peuvent être modifiés. De plus, la procédure de consolidation fait également l'objet d'un audit de la part des auditeurs externes du groupe et fait l'objet d'un suivi similaire.

Au moins deux fois par an, le Comité d'audit du Conseil d'administration prend connaissance des rapports des auditeurs externes et internes sur la fiabilité des résultats publiés du groupe et sur tout autre point relatif aux méthodes de préparation utilisées.

Autres initiatives prises dans le cadre de l'application de la LSF

Les risques "bruts" encourus par Provimi à l'échelle du groupe dans son environnement ont été identifiés. La plupart de ces risques avaient déjà été identifiés dans les précédents rapports annuels. Ces risques ont été passés en revue par l'audit interne pour complément éventuel. Des interviews avec une sélection d'experts, une vingtaine en tout, ont été menées pour déterminer le degré de protection contre ces risques, leur réduction, leur partage ou leur acceptation. L'importance du risque "net" en termes de survenance et de gravité de son incidence sur les objectifs du groupe a été déterminée et documentée. Le résultat de l'ensemble de la démarche, particulièrement pour les risques les plus importants, a été examiné par le Comité exécutif.

L'identification des risques bruts a été exhaustive et peut être considérée comme se rapportant aux catégories suivantes :

- stratégique (relative à l'atteinte des objectifs long terme) ;
- opérationnelle (relative à l'efficacité des opérations, en y incluant la performance et la rentabilité) ;
- financière et relative au reporting (relative à l'efficacité et la fiabilité du reporting de l'information financière et non financière, externe ou interne) ;
- conformité (à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur).

Les huit risques considérés comme les plus importants ainsi que leur contrôle et les mesures de limitation sont commentés dans ce rapport. Ces risques sont régulièrement réévalués par le Comité exécutif et le Comité opérationnel.

Un programme d'autocontrôle a été initié de façon à identifier les risques majeurs au niveau des centres de profit du groupe. En 2008, la plupart de ces centres de profit ont été soumis à ce type d'auto-évaluation et les risques ont été appréciés en fonction des conditions de marché. Des actions de suivi des auto-évaluations et des plans d'actions font partie des activités récurrentes du Département d'audit interne du groupe.

Principaux risques identifiés, appréciation de leur importance et mesure de contrôle

Gestion du crédit client

L'attribution d'un crédit aux clients est considérée comme l'un des risques les plus importants que le groupe ait à gérer. Comme il est normal dans notre activité, il y a des encours clients significatifs, en regard du résultat opérationnel. Toutefois les provisions existantes pour créances douteuses

sont considérées comme étant adéquates. Compte tenu de leur taille, il est quelque fois difficile pour nos clients d'obtenir un crédit de leur banque. Aussi, de façon à réduire au maximum les risques d'impayés, Provimi a mis en place un certain nombre de contrôles. Ils incluent des normes strictes concernant la politique de crédit au niveau local ainsi que les montants sujets à autorisation centrale préalable, et un rapport mensuel des encours et des créances échues à un Comité central du crédit s'accompagnant de mesures de suivi appropriées en fonction des montants concernés. Une Responsable du crédit client groupe a été spécifiquement engagée au niveau central pour renforcer davantage de contrôle du crédit et la gestion des encours. D'autres mesures peuvent inclure la souscription d'assurance-crédit et/ou la mise en place de garanties parallèles de la part du client. Trimestriellement, la Société réexamine l'adéquation du niveau de ses provisions pour créances douteuses au vu des conditions du marché.

Baisse brutale du prix de marché des animaux

Une baisse brutale du prix de marché des animaux pour lesquels le groupe fournit des aliments peut avoir un impact négatif sur ses marges, même si Provimi ne possède pas d'animaux. En général, la cyclicité du prix de marché des animaux est assez bien comprise par Provimi et les cycles sont plus courts que par le passé. Face à ce risque, le groupe s'est diversifié sur différentes espèces et, parmi elles, il a sélectionné les producteurs les plus importants et les plus efficaces qui sont le plus en mesure de supporter ces cycles sur le plan économique. Parmi d'autres initiatives figure la pénétration du marché des spécialités. Le groupe a également acquis, grâce à ses efforts de R&D, une flexibilité dans ses formulations de façon à pouvoir réduire, si cela s'avère nécessaire dans les périodes difficiles, les coûts de production et le taux de performance de ses produits.

Provimi a également mené des négociations avec ses fournisseurs afin de réduire ses coûts. La fluctuation du prix des animaux demeurera, malgré toutes ces mesures, une caractéristique typique de l'activité du groupe qui doit être accepté. L'expérience des années passées a montré que la triple diversification, produits, espèces et géographique, constitue un bon amortisseur de ses effets.

Maladies affectant les animaux

Une épidémie soudaine touchant les animaux peut désorganiser les ventes sur le marché domestique, les exportations, la production et la logistique. Les marges sont alors affectées par l'impact négatif du changement obligé de la formulation des produits, la réduction des volumes, les coûts supplémentaires de transport et l'embargo sur les exportations. Bien que ce type de risque ne soit pas sous le contrôle du groupe, l'impact global de tels événements peut être atténué par la triple diversification mentionnée plus haut. De plus, Provimi, du fait de sa taille et de son savoir-faire, peut mettre rapidement en place des contrôles sanitaires stricts quand cela est nécessaire, réunir des cellules de crise pour réorienter la production vers d'autres pays où le groupe est producteur et adapter les formulations, si besoin est. Ceci donne au groupe un avantage compétitif vis-à-vis des producteurs locaux de plus petite taille. Néanmoins une épidémie touchant les animaux reste un risque caractéristique de cette industrie.

Variations des taux d'intérêt

Une augmentation significative des taux d'intérêt peut impacter le résultat net du groupe. La majeure partie des emprunts est à taux variable, allant du taux interbancaire offert pour les emprunts spot au taux à six mois, majorés d'une marge. Sur la base de l'endettement net au 31 décembre 2008, une variation généralisée de 1 % des taux d'intérêt des principales

devises d'endettement du groupe Provimi aurait un impact de 2 millions d'euros sur les charges financières. L'effet des options et swaps de taux en 2009 est pris en compte.

Absence de constante innovation

Provimi doit constamment innover (nouveaux produits, nouvelles formules) pour préserver sa position de leader et pour maintenir ses marges. Pour gérer ce risque, la Société investit davantage en R&D que la moyenne de l'industrie. En 2007, Provimi a mis en place une nouvelle procédure pour la gestion de l'innovation avec la constitution d'un Comité innovation destiné à suivre les orientations du département Recherche & Développement, à s'assurer que ces orientations sont en phase avec les priorités commerciales de Provimi et de ses clients, qu'elles sont dotées des moyens financiers appropriés et gérés de façon optimale.

L'équipe Innovation de Provimi est constituée d'une part du Centre de Recherche & Innovation à Bruxelles qui coordonne l'effort R&D de l'ensemble du groupe et d'autre part de l'équipe "Products Champions" qui assure la mise en œuvre effective des décisions à travers le groupe. Bien qu'il soit difficile de quantifier ce type de risque, par nature stratégique et à long terme, provimi pense qu'en conservant le même niveau d'investissement, celui-ci reste sous son contrôle.

Contamination des produits

Une préoccupation majeure pour l'industrie, et que le groupe doit gérer, est le risque de contamination de ses prémix, de ses aliments complets ou de ses autres produits, soit par l'utilisation accidentelle de matières premières défectueuses, soit du fait de problèmes de production. La contamination des prémix peut avoir un effet multiplicateur sur le produit final du fait qu'ils ne sont utilisés qu'en très petite quantité. La contamination des aliments complets pourrait avoir un impact indirect sur la chaîne alimentaire humaine. Le groupe a mis en place de nombreux contrôles pour réduire la probabilité de ce risque. Ces contrôles sont coordonnés à plein-temps par le Responsable qualité du groupe. Les normes de qualité de Provimi requièrent que toutes les usines atteignent des niveaux de qualité spécifiques tels que ceux des normes ISO, GMP et HACCP et stipulent les matières premières autorisées ainsi que les fournisseurs qualifiés. Dans le processus de production, des systèmes de cartographie et de traçage ont été mis en place dans la plupart des sites pour assurer la traçabilité des matières utilisées pour la fabrication des produits.

Variation des taux de change

Les fluctuations des taux de change présentent trois types de risque pour le groupe :

- des risques de transaction du fait de l'absence ou de l'impossibilité de couvrir les achats ou les ventes libellés en monnaies étrangères (y compris les transactions intra-groupe) ;
- des risques de conversion lorsque la baisse d'une monnaie peut impacter négativement la valeur des actifs nets au bilan ;
- des risques économiques lorsque les marges à l'exportation sont réduites quand la devise de l'exportateur s'apprécie par rapport à celle du marché du client ou des concurrents.

La politique de Provimi est, de façon générale, de couvrir les risques liés aux transactions libellées en monnaies étrangères, partout où cela est possible et en l'absence de couverture de fait (par exemple achat et revente dans la même monnaie). De façon à minimiser les risques de change, la dette du groupe est, autant qu'il est possible et pour autant que la loi

l'autorise, répartie entre les pays proportionnellement à leur contribution aux résultats. Si le risque économique peut être géré sur le court terme par le biais de la couverture, le risque à plus long terme ne peut être limité que par l'approvisionnement auprès de pays où les coûts sont plus bas, ce que Provimi peut faire dans bien des cas grâce à sa diversification géographique. La trésorerie centrale du groupe gère les expositions locales aux risques de change et leur niveau de couverture, tout en apportant une assistance technique aux centres de profit au niveau mondial.

Accès non autorisé aux systèmes informatiques

Les accès non autorisés aux systèmes informatiques peuvent avoir pour conséquence la perte ou la détérioration des données ou du matériel.

Le contrôle des ressources informatiques des centres de profit reste une responsabilité locale. Cependant le groupe a édicté des normes concernant les niveaux et les types de mesure de sécurité requis. Un outil d'auto-évaluation destiné aux services informatiques est utilisé par tous les centres de profit pour permettre aux responsables d'évaluer et de renforcer tant le niveau global de contrôle que les mesures de sécurité. De plus, des audits internes sont réalisés régulièrement pour vérifier la conformité et des experts externes vérifient tous les ans les accès aux réseaux du groupe.

■ Description du cadre des contrôles

Les principales instances de contrôle au sein de Provimi sont :

- le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration et est composé de trois membres du Conseil dont un administrateur indépendant. Le Comité d'audit se réunit aussi souvent que nécessaire et, en tous les cas, pas moins de deux fois par an avant la publication des résultats annuels et semestriels. Ses activités principales sont l'examen des comptes de la Société, l'audition des rapports des auditeurs externes, l'examen des rapports et des évaluations menées par les auditeurs internes ainsi que l'évaluation du programme d'audit interne pour les mois à venir. Le Comité d'audit peut donner des directives au management pour entreprendre certaines actions dans le but d'améliorer les contrôles et/ou les publications, si cela s'avère approprié ;
- le Comité exécutif de Provimi, présidé par le Président de la Société, comprend six autres Directeurs centraux et se réunit au moins une fois par mois, plus si nécessaire. Il passe en revue les rapports financiers et les rapports de gestion, y compris le cash-flow et le suivi des dépenses. Il détermine les mesures adéquates à prendre ;
- le Comité de direction opérationnel, présidé par le Président-Directeur général de la Société et comprenant les sept membres du Comité exécutif ainsi que 15 dirigeants du groupe se réunit au moins 4 fois par an pour traiter de tous les sujets concernant la stratégie et les performances du groupe ;
- la Responsable groupe du crédit client qui rapporte au Directeur financier du groupe, est en charge du renforcement du contrôle des créances clients. Des mesures supplémentaires peuvent comprendre l'assurance crédit et/ou la prise de sûretés auprès de clients, mesures de nature à toujours mieux gérer et contrôler le risque lié aux créances ;
- le Directeur des risques au niveau groupe rapporte au Directeur financier du groupe et est responsable de la gestion du profil de risque du groupe avec pour objectif de le réduire par différents moyens, notamment l'assurance, l'établissement de procédures internes et la formation ;
- le Responsable assurance qualité du groupe rapporte au Vice-Président groupe en charge du Centre de Recherche et d'innovation et est responsable de l'organisation régulière d'audits qualité dans l'ensemble des sites dans le monde, une attention particulière étant portée au respect des normes de qualité de Provimi. À intervalles réguliers, des audits qualité sont menés par des organismes d'État, par des sociétés telles que la SGS ou la Lloyds ainsi que par de grands clients pour s'assurer de la bonne conformité avec les procédures ISO, HACCP et GMP. Ces audits ont conduit au renouvellement de ces certificats ;
- le manuel des normes de gestion de Provimi décrit la politique et les procédures à suivre par l'ensemble des Responsables du groupe, quelle que soit leur localisation géographique. Ce manuel détermine les niveaux de responsabilité et, d'une façon générale, donne des directives sur la façon dont les opérations doivent être conduites au jour le jour. C'est l'une des références clé en matière de contrôle. Elle est utilisée par les auditeurs internes et par la direction centrale pour juger de la conformité de ces opérations ;
- le Département Audit interne du groupe rapporte au Président et établit également des rapports réguliers à l'attention du Comité d'audit, comme il a été décrit plus haut. Le Département Audit interne compte cinq (à partir de septembre 2008 quatre) personnes et s'appuie sur un cabinet international pour l'assister dans ses missions locales dans le monde entier. Ce cabinet n'est chargé d'aucun travail de commissariat aux comptes pour aucune des filiales du groupe Provimi où que ce soit dans le monde. Son rôle est particulièrement utile pour maîtriser les lois et les usages locaux et pour surmonter la barrière linguistique. Il agit toujours au nom de l'audit interne du groupe. En plus de la mise en œuvre et des suivis des auto-évaluations, vingt-cinq missions d'audits et de suivi ont été réalisées dans le monde en 2008, parmi lesquelles des analyses de risque, des enquêtes spécifiques et des suivis de mission. Les domaines couverts ont été, notamment, le crédit client, la conformité avec les normes internes du groupe et la sécurité des systèmes d'information.

Concernant le cadre réglementaire de l'alimentation animale, les principaux règlements européens qui s'appliquent à Provimi figurent dans le règlement européen 178/2002 qui édicte les principes généraux et les obligations en matière de réglementation alimentaire, instaure l'Autorité européenne de Sécurité alimentaire et définit les procédures en matière de sécurité alimentaire ainsi que dans le règlement européen 183/2005 qui édicte les obligations en terme d'hygiène sanitaire des aliments et dans le règlement 882/2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la réglementation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux. Les autres réglementations concernant Provimi sont les règlements 1774/2002 (règlement sanitaire sur les sous-produits d'origine animale non destinés à l'alimentation humaine), les règlements 1829 et 1830/2003 (traitant des organismes génétiquement modifiés), le règlement 1831/2003 (additifs utilisés en nutrition animale), la directive 93/74 (aliments pour animaux visant des objectifs nutritionnels particuliers), les directives 2002/32 (produits dont l'usage est proscrit dans l'alimentation animale), directive 96/25/EC (circulation des produits d'alimentation), directive 95/69 (approbation et enregistrement des établissements et intermédiaires opérant dans le secteur de la nutrition animale) et directive 79/373/EEC (circulation des produits d'alimentation complète).

- Provimi est tenu de respecter les différentes réglementations partout où il est implanté dans le monde, notamment les lois locales concernant la sécurité et la santé des salariés, la sécurité des produits et l'environnement.

- De plus, Provimi en tant que société cotée au compartiment B d'Euronext Paris est soumise aux obligations des sociétés cotées définies par l'AMF. Au nombre de celles-ci figurent les obligations normales liées à la publication d'un Document de référence donnant également des détails sur les risques ainsi que les directives sur la diffusion de l'information dans le public.

➤ **Évaluation et conclusions**

Provimi apporte toute son attention aux aspects de gouvernance d'entreprise, de risque et de bonne conformité. La Société poursuit ses efforts pour améliorer son dispositif de gouvernance d'entreprise. Par ailleurs et comme chaque année, les risques sont réévalués pour tenir compte de l'évolution de l'environnement des activités.

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Provimi

➤ **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Provimi et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés	ACE Audit
Alan GLEN	Mansour BELHIBA
	Alain AUVRAY

26.6. Annexe F

Document annuel d'information

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Provimi pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

26.6.1. Prospectus et notes d'opérations

Publiés sur le site de Provimi (www.provimi.com)

Dates de publication	Nature des documents
24 avril 2008	Document de référence
24 avril 2008	Note d'information en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Provimi initiée par la société KoroFrance SAS

26.6.2. Communiqués

Publiés sur le site de Provimi (www.provimi.com)

Date de publication	Titre du document
31 mars 2009	Résultats annuels 2008
4 mars 2009	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
13 février 2009	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
10 février 2009	Chiffre d'affaires 2008
4 février 2009	Calendrier financier 2009
12 janvier 2009	Déclaration des transactions effectuées par les mandataires sociaux sur le titre Provimi au 2 ^e semestre 2008
6 janvier 2009	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
2 décembre 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
5 novembre 2008	Chiffre d'affaires neuf mois et principaux faits marquants du troisième trimestre 2009
3 novembre 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
13 octobre 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
8 septembre 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
2 septembre 2008	Provimi renforce sa position en Amérique latine
27 août 2008	Mise en ligne des comptes consolidés intérimaires 2008
27 août 2008	Rapport semestriel et comptes consolidés résumés intérimaires 2008
27 août 2008	Forte progression des résultats semestriels
5 août 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
4 juillet 2008	Déclaration AMF transactions dirigeants sur titre Provimi 1 ^{er} semestre 2008
4 juillet 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
16 juin 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
30 mai 2008	Assemblée générale mixte du 29 mai 2008
29 mai 2008	Descriptif programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'AGM 29 mai 2008
13 mai 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
6 mai 2008	Chiffre d'affaires et faits marquants du premier trimestre 2008
28 avril 2008	Document de référence 2007 et informations réglementées
24 avril 2008	Informations relatives à l'Assemblée mixte du 29 mai 2008
16 avril 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
19 mars 2008	Les prix élevés des matières premières et des charges de restructuration ont pesé sur les résultats de 2007
12 mars 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
12 février 2008	Chiffre d'affaires 2007 – Information au marché avant publication des résultats annuels
12 février 2008	Déclaration des transactions effectuées par les mandataires sociaux sur le titre Provimi
7 février 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
15 janvier 2008	Calendrier financier 1 ^{er} semestre 2007
14 janvier 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital

26.6.3. Publications effectuées au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires)

Date de publication	Titre du document
11 février 2009	Chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2008
12 novembre 2008	Chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2008
11 août 2008	Chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2008
30 juin 2008	Approbation des comptes consolidés et sociaux du groupe par l'Assemblée générale du 29 mai 2008
7 mai 2008	Chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2008
30 avril 2008	Comptes annuels 2007
21 avril 2008	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée mixte du 29 mai 2008
13 février 2008	Chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2007

NOTES

Provimi

Siège social

9-11, avenue Arago - 78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0) 1 34 82 79 01
Fax : +33 (0) 1 34 82 79 10

Siège opérationnel

Veerlaan 17-23 - NL - 3072 AN Rotterdam
Postbus 59009 - NL - 3008 PA Rotterdam
Tél. : +31 (0) 10 423 95 00
Fax : +31 (0) 10 423 96 24